

2021

**ITTF
AGM**

24 NOVEMBRE 2021

**DOCUMENTS
DE TRAVAIL**



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TENNIS DE TABLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle 2021 de la Fédération internationale de tennis de table se tiendra à Houston, aux États-Unis, en format hybride, le mercredi 24 novembre 2021, à partir de 08h00 CST.

ORDRE DU JOUR

1. Discours d'ouverture et de bienvenue du président
2. Discours d'ouverture et de bienvenue du directeur général
3. Discours d'ouverture et de bienvenue de l'hôte
4. Nomination d'un président
5. Vérification des Associations Présentes (vérification des Associations enregistrées)
6. Désignation des scrutateurs
7. Approbation du Procès-verbal de l'AGA du 28 Septembre 2020, dirigée à distance depuis Doha, Qatar
8. Demande d'adhésion des îles Falkland
9. Reconnaissance
 - 9.1 #REDÉMARRAGE - CTTA
 - 9.2 Cérémonie commémorative
 - 9.3 Commanditaires du WTTC
 - 9.4 Membre honoraire - Jane Pinto
10. Rapport général annuel et plan stratégique
11. Présentations (notez que toutes les présentations auront lieu dans les semaines précédant l'AGA virtuelle)
 - 11.1 Fondation ITTF (Présentation le 18 Octobre)
 - 11.2 Haute Performance et Développement (Présentation le 21 Octobre)
 - 11.3 Tennis de Table Mondial - WTT (Présentation le 25 Octobre)
 - 11.4 Équipement (Présentation le 28 Octobre)
 - 11.5 Plan Stratégique (Présentation le 1^e Novembre)
 - 11.6 Forum des finances (Présentation le 4 Novembre)
 - 11.7 Gouvernance: Propositions et Résolutions à l'AGA (Présentation le 8 Novembre)
 - 11.8 Candidatures pour abriter les Championnats du monde 2024 (Présentation le 11 Novembre)
 - 11.9 Candidatures pour le Comité Exécutif (Présentation le 15 Novembre)
12. Rapports annuels des membres du Comité Exécutif
 - 12.1 Président : Thomas Weikert
 - 12.2 Président-adjoint : Khalil Al-Mohannadi
 - 12.3 Vice-président Exécutif (Finances) : Petra Sörling
 - 12.4 Vice-président Exécutif : Bruce Burton
 - 12.5 Vice-président Exécutif : Masahiro Maehara
 - 12.6 Vice-président Exécutif : Alaa Meshref
 - 12.7 Vice-président Exécutif : James Morris
 - 12.8 Vice-président Exécutif : Shi Zhihao
 - 12.9 Vice-président Exécutif : Nestor Tenca
 - 12.10 Président de la Commission des Athlètes : Zoran Primorac
 - 12.11 Membre du CIO : Ryu Seungmin



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TENNIS DE TABLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

13. Rapports Annuels des Fédérations Continentales:
 - 13.1 Afrique
 - 13.2 Asie
 - 13.3 Europe
 - 13.4 Amérique Latine
 - 13.5 Amérique du Nord
 - 13.6 Océanie
14. Rapports Annuels du CEO, du SG et des commissions OPC, DCC et d'Éthique:
 - 14.1 Directeur Général (CEO)
 - 14.2 Secrétaire Général (SG)
 - 14.3 Commission Olympique et Paralympique (OPC)
 - 14.4 Conseil Continental et Développement (DCC)
 - 14.5 Commission d'Éthique
15. Rapports Annuels des Comités:
 - 15.1 Comité de l'Équipement
 - 15.2 Comité des Médias
 - 15.3 Comité des Candidatures
 - 15.4 Comité du Tennis de Table Para
 - 15.5 Comité des Règles
 - 15.6 Comité des Sciences et de la Médecine du Sport
 - 15.7 Comité des Arbitres et des Juges-arbitres
 - 15.8 Comité des Vétérans
16. Finances
 - 16.1 Rapport Financier
 - 16.2 Etats financiers certifiés de l'année 2020
 - 16.3 Budget actualisé pour l'année 2021
 - 16.4 Prévisions quadriennale 2021-2024
17. Ratification du travail effectué par le Conseil d'administration et le Comité Exécutif
18. Examen de la Gouvernance
19. Propositions et Résolutions
20. Élection du Président et des Vice-présidents Exécutifs
21. Confirmation du Conseil d'Administration
22. Nomination des membres du comité
23. Élection du pays hôte des Championnats du monde 2024
24. Futurs Championnats du monde
 - 24.1 Date limite de dépôt des candidatures pour es Championnats du monde 2025
25. Prochaine Assemblée générale
26. Divers
27. Clôture des travaux

DISTRIBUÉ EN TANT QUE DOCUMENT SÉPARÉ



2020 a certainement été l'une des années les plus difficiles de l'histoire de l'ITTF.

Nous avons été confrontés à une pandémie à laquelle personne n'aurait pu s'attendre, dont l'évolution changeait quotidiennement et pour laquelle il était difficile d'élaborer des plans. Le Covid 19 a défini l'année 2020 dans le monde.

De nombreux tournois dont les Jeux Olympiques, les Championnats du monde, les Championnats du monde juniors et des projets dans tous les domaines, qui auraient dû avoir lieu en 2020 ont été victimes de la pandémie et ont causé des problèmes considérables à de nombreuses fédérations. Nous avons avant tout, le devoir de préserver la sécurité des joueurs, des entraîneurs, des officiels, de nos fans et de toutes les parties prenantes impliquées dans le tennis de table.

Néanmoins, le travail acharné, la passion, le professionnalisme, la convivialité et, surtout, l'assurance que tout ce que nous faisons a comme principal intérêt, le tennis de table auquel nous avons " survécu " en 2020. Tout le personnel de l'ITTF a décidé des réductions de salaire volontaires pour l'année 2020, le Comité exécutif de l'ITTF a réduit ses honoraires/dépenses, pour soutenir le sport en ces temps difficiles.

Outre la pandémie, voici quelques-uns des faits saillants de 2020 :

Début 2020, deux événements World Tour Platinum ont eu lieu en Allemagne et au Qatar, le tournoi mondial de qualification olympique par équipe s'est déroulé au Portugal. Plusieurs tournois régionaux de qualification olympique des simples et des mixtes ont eu lieu. Quelques événements pour les jeunes et les événements Para devaient avoir lieu avant qu'au mois de mars, la dernière balle ne soit frappée à l'ITTF Challenge Plus d'Oman.

Les réunions du CE se sont tenues chaque 2 semaines pour évaluer l'évolution de la pandémie. Des décisions devaient être prises, des décisions devaient être changées car la situation évoluait différemment que prévu. Mais il y avait aussi des projets qui ont émergé de la pandémie sous cette forme.

Première journée mondiale du tennis de table à domicile, distancée physiquement, mais socialement solidaire, tel était le slogan de la journée mondiale du tennis de table de cette année, le 6 avril. 24 heures de tennis de table non-stop a été un grand succès.

Le département de la Haute Performance et Développement de l'ITTF a lancé une nouvelle série de webinaires pour les joueurs, les entraîneurs, les arbitres et le grand public, dans le but de rester connecté au tennis de table en période de distanciation sociale avec des conseils et des inspirations proposés par un panel d'experts et de professionnels. Une série de « Cours de formation hebdomadaires » a été lancée.

Le premier examen mondial d'arbitre international en ligne s'est déroulé avec succès.

Siège du tennis de table, 18 pays de quatre continents différents, une liste intéressante de 28 villes ont exprimé leur intérêt à abriter le prochain siège de l'ITTF, ce qui permettra la centralisation de l'ensemble de l'effectif et gérer la croissance continue du sport. Nous prospectons un nouveau point d'attraction dynamique pour les joueurs de tennis de table, les professionnels, les entraîneurs et les officiels du monde entier, afin de se regrouper dans un

seul endroit et de faire passer ensemble le tennis de table à l'étape supérieure, parmi les principaux sports leaders.

Pour la toute première fois, l'Assemblée générale annuelle de l'ITTF s'est tenue en mode virtuel pour favoriser la solution la plus sûre possible au milieu de la pandémie de COVID-19. Une série de vidéoconférences en six parties a été diffusée les semaines qui ont précédé l'AGA, avec des présentations axées sur la Fondation ITTF, la haute performance et le développement, la bonne gouvernance, les finances, le WTT et le processus de candidature pour les finales des championnats du monde 2023.

Le RESTART au mois de novembre. Le REDÉMARRAGE a mis en vedette trois des événements les plus prestigieux de l'ITTF: la Coupe du monde féminine ITTF Dishang 2020, la Coupe du monde masculine ITTF Dishang 2020 et les Grandes Finales ITTF World Tour 2020 Bank of Communications.

En novembre, le premier WTT à Macao a marqué le début d'un tout nouveau chapitre dans l'histoire de l'ITTF. Avec une exposition spectaculaire et une présentation du retour du tennis de table. La toute première collaboration entre le WTT et son partenaire stratégique IMG Productions a également permis au sport d'atteindre de nouveaux sommets d'innovation en matière de diffusion, avec des techniques expérimentales et une nouvelle approche formidable de la production mettant en valeur l'action palpitante sous tous les angles.

Juste pour citer quelques-uns des éléments clés, sans mentionner tous les projets de développement et les compétitions que nous organisons de différentes manières, partout dans le monde.

En général, l'ITTF peut agir dans ce domaine en tant que partenaire en apportant son soutien, mais nous avons également besoin du soutien et de l'engagement des associations ; cela reste un objectif personnel pour moi. C'est ma politique de travailler de manière transparente et réaliste en respectant toutes les réglementations que nous avons dans notre manuel. Je ne ferai pas de promesses creuses sur des fonds qui n'existent pas et je travaille dur pour étendre nos programmes de développement.

Je profite de cette occasion pour remercier les associations continentales et nationales qui ont soutenu les initiatives.

Enfin, je tiens à remercier les membres de l'ITTF pour la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je tiens à remercier tout particulièrement mes collègues du Comité exécutif, car cela a été une année incroyable en dehors de la table. Je remercie les Présidents des Comités de l'ITTF ; le personnel professionnel de l'ITTF pour leurs efforts ; et enfin, je remercie toutes les parties prenantes et leurs athlètes pour leur formidable soutien. Nous sommes confiants d'avoir votre soutien en 2021, afin d'atteindre nos ambitieux objectifs de devenir l'un des plus grands sports au monde.

Le Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie.

Merci!

Thomas Weikert
Président de l'ITTF

PRÉSIDENT ADJOINT (Khalil Al-Mohannadi)

Rapport à l'AGA

Document A2

En raison de la crise du COVID-19, je pense que 2020 sera une année inoubliable, car c'est probablement l'une des années les plus difficiles pour toutes nos associations membres de l'ITTF, nos joueurs, nos officiels et toutes les parties prenantes.

Le premier trimestre de l'année 2020 a été très riche en termes de réunions pour la préparation du WTTC à Busan en Corée et jusqu'à la dernière minute, nous avons avec les organisateurs l'espoir de le faire. Malheureusement, les premiers cas de COVID-19 ont frappé Busan la veille du tirage au sort, ce qui a poussé le maire de la ville, l'ITTF et la direction du WTTC à reporter l'événement.

Malgré les différentes difficultés rencontrées partout dans le monde, nous avons décidé d'aller de l'avant avec le Qatar Open ITTF 2020 World Tour Platinum, dans l'Académie Aspire, mettant les joueurs dans les meilleures conditions et réussissant à faire venir les meilleurs joueurs du monde. Malheureusement, c'était l'un de leurs derniers événements de l'année 2020.

Durant cette période, et conformément à mes devoirs d'assister n'importe quelle association membre dans le monde, nous avons eu le plaisir d'accueillir au Qatar, l'équipe de Chine pendant plus de 45 jours, leur assurant les meilleures conditions de séjour et d'entraînement.

Dans le cadre de mes fonctions de membre du CE responsable du WTTC, et après le report officiel de l'événement, nous avons eu plusieurs réunions en ligne avec l'organisateur dans le but de trouver une solution afin de ne pas annuler les championnats.

Malgré les efforts énormes de l'ITTF avec mon collègue du CE, M. Ryu Seungmin, président de la Fédération de Tennis de Table de Corée, il était clair que ce n'était pas un souhait réaliste dans un monde nouveau différent, que nous avons vécu en 2020, avec des restrictions drastiques en termes de voyages et de quarantaine.

Dans mes domaines de responsabilité, les points les plus importants ont été :

1. Suivi avec le comité d'organisation du WTTC de Busan 2020 durant la préparation de l'événement.
2. Devenir membre du conseil d'administration du WTT et travailler dur pour préparer et lancer l'événement promotionnel du WTT à Macao, cela amènera certainement l'ITTF vers de nouveaux sommets.
3. Le centenaire de l'ITTF, qui dévoilera au monde les réalisations exceptionnelles de la fédération tout au long du siècle, où certains arrangements sont déjà en place, le calendrier et les plans d'action convenus au sein du CE de l'ITTF.
4. Assister à 16 réunions du CE pour trouver des solutions pour l'année la plus difficile de l'ITTF en tant que membre du CE, en raison de l'annulation de la plupart de nos événements.
5. D'assumer pleinement toutes mes fonctions président-adjoint de l'ITTF.

Domaine de Responsabilité

- Championnats du monde (Administration)
- Championnats du monde (Technique)
- Coupes du monde (Coupes du monde Dames et Messieurs à Weihai China) qui faisait partie du #Restart du Tennis de Table en 2020
- Réunions de l'ITTF et du WTT tenues en ligne

Je tiens à souligner l'excellente collaboration entre les comités d'organisation, les sponsors et l'ITTF pour faire face à la crise du COVID-19. Je dois également souligner le grand sacrifice consenti par notre personnel de l'ITTF en acceptant une énorme réduction de leurs salaires afin de maintenir l'ITTF en vie et prête pour le #Restart de nos événements ; le grand travail accompli pendant cette période difficile de l'année a eu pour résultat, des événements #Restart très bien organisés.

Je tiens à remercier et à féliciter, en particulier, **l'Association chinoise de tennis de table** (CTTA) pour son rôle d'organisateur principal des Coupes du monde et des Grandes finales du World Tour en Chine. Ils ont effectué un travail extraordinaire, au plus haut niveau, au milieu de la plus grande crise à laquelle le monde est confronté.

Les rapports détaillés des Coupes du Monde et des Grandes Finales du World Tour établis par les Managers de Compétition de l'ITTF sont disponibles et prêts pour votre aimable attention.

Présence aux réunions du Comité exécutif de l'ITTF et à d'autres réunions

- Réunion du CE - tenue physiquement à New Delhi
- 15 autres réunions du CE organisées en ligne plus d'autres réunions
- Série de réunions en vidéoconférences de l'AGA, gouvernance, HPD et WTT

Sur une note personnelle, je suis très enthousiaste de l'avenir de notre grande organisation avec la toute nouvelle entité **World Table Tennis**. L'événement de Macao était l'exemple type de ce à quoi ressembleraient nos événements et la façon dont le tennis de table est entré dans une nouvelle ère.

J'ai hâte de travailler avec nos associations membres en 2021, de contribuer à notre vision d'inspirer l'excellence dans la vie à travers le tennis de table.

Khalil Al-Mohannadi

Président Adjoint de l'ITTF

Depuis mon élection au poste de vice-président exécutif en 2009, on m'a confié la responsabilité de quelques domaines d'intérêt en plus des fonctions générales au sein du comité exécutif (CE) de l'ITTF.

DOMAINES DE RESPONSABILITÉ

Tennis de Table Para

Pour une année encore, ce fut un plaisir d'avoir le Tennis de Table Para (PTT) dans mon portefeuille. Le nombre d'associations qui continuent d'intégrer PTT ne cesse de croître, et d'autres, lorsqu'elles ne sont pas intégrées, trouvent de très bonnes relations de travail avec la discipline. En 2019, nous avons élaboré des plans encore plus ambitieux sur la manière de développer les PTT au sein de l'ITTF et de mobiliser tous nos départements en interne pour améliorer notre intégration. À la suite de ce travail, le CE de l'ITTF a pris la décision d'aller de l'avant avec un plan stratégique pour les PTT et ce travail devait initialement commencer en juin 2020, mais a été retardé en raison de la pandémie et maintenant, il est prévu de relancer dès que possible.

Les Finances et le Personnel

Comment minimiser l'impact de la pandémie sur les affaires, ses résultats de performance et surtout sur notre personnel, était pour nous, comme pour toutes les organisations et entreprises, notre première priorité au début de la pandémie. À la mi-mars, nous avons mis en place notre équipe spéciale COVID-19, dirigée par le directeur financier de l'ITTF. Ce groupe, composé d'individus de différents départements de l'organisation, s'est réuni quotidiennement au début de la pandémie pour informer la direction générale et le CE des dernières nouvelles concernant COVID-19 et de son impact sur le tennis de table. Dans les rapports, le groupe a fait des recommandations pour que la direction générale et/ou EC puissent discuter et décider. La situation changeait quotidiennement et, grâce à ces informations mises à jour, il était possible de prendre des décisions en connaissance de cause.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec notre personnel et des mesures ont été prises telles que la réduction des heures pour le personnel des pays qui ont fourni un soutien financier. De plus, des réductions de salaire à tous les niveaux ont été mises en œuvre, pour aider à stabiliser l'impact initial de la pandémie. Un gel du recrutement de nouveau personnel a été mis en place au début de la pandémie, mais lorsque la situation a commencé à se stabiliser, l'un des très rares recrutements à avoir eu lieu au cours de l'année a été l'embauche de notre premier responsable des ressources humaines.

Une période très difficile dans l'ensemble et avec notre personnel dispersé à travers le monde, les phases de la pandémie ont varié de temps à autre, ainsi que la manière dont les différents gouvernements ont géré leur approche de la pandémie. Cela a créé parfois des défis propres, mais grâce à l'utilisation de la technologie, le personnel a pu rester en communication fréquente et s'adapter en conséquence.

Globalement, en raison des résultats de 2020 et de la pandémie en cours, les actions décisives prises au début de la pandémie ont permis à l'ITTF de générer une situation financière positive. Le Comité Finances et Audit s'est réuni virtuellement le 19 juillet 2021, avec à l'ordre du jour le rapport de nos commissaires aux comptes – Mazars. L'auditeur a indiqué qu'il n'y avait aucun

ajustement d'audit non enregistré et l'approbation des états financiers audités 2020 a été donnée par décision unanime des membres du comité des finances et d'audit.

Le directeur financier de l'ITTF a travaillé tout au long de la pandémie en supervisant divers scénarios qui ont un impact sur les budgets et les prévisions à venir ; non seulement pour 2020, mais aussi pour 2021 et au-delà, sur la base de l'incertitude due à la pandémie de COVID-19 et de la possibilité d'organiser des événements internationaux.

Fondation ITTF

En tant que vice-président de l'ITTF en charge des finances, je suis membre du Conseil d'administration de la Fondation ITTF. Le Conseil d'administration est l'organe de contrôle de la Fondation et nomme l'auditeur externe pour approuver les comptes annuels. En conclusion, nous avons maintenant le même cabinet d'audit, Mazars, pour effectuer nos audits au sein du Groupe ITTF.

Groupe de travail de l'ITTF sur la durabilité

Lors de la réunion du CE de l'ITTF qui s'est tenue à Chengdu, en Chine, en octobre 2019, le groupe de travail de l'ITTF sur la durabilité a été créé, visant à s'attaquer au problème clé de la durabilité dans le tennis de table. En tant que l'une des plus grandes fédérations sportives au monde du point de vue de ses membres, il est essentiel que nous nous efforcions de mettre en œuvre une réflexion durable dans chaque action que nous entreprenons. Depuis le début, nous avons organisé plusieurs réunions en ligne au sein du groupe et, ensemble, nous avons souligné l'importance des « 3P » : Planète, Profit et Personnes ; identifier les principaux domaines d'intérêt à partir des événements, de l'équipement et des perspectives opérationnelles. La durabilité est l'une des tâches les plus importantes que nous puissions entreprendre - ici, maintenant et dans un avenir proche, et ce fut un privilège de lancer ce groupe en tant que présidente.

RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

Enfin, je profite de l'occasion pour vous remercier tous de m'avoir accordé votre confiance. L'année 2020 a commencé comme une année très chargée avec les prochains championnats du monde, les Jeux olympiques et paralympiques après. Comme nous le savons tous maintenant, la pandémie a changé tous nos plans et au lieu de beaucoup d'événements, nous avons dû prendre plusieurs décisions difficiles et annuler ou reporter des événements, ainsi que des réunions. Au sein du Comité exécutif, nous avons également commencé une longue série de réunions virtuelles, y compris notre toute première AGA virtuelle en septembre gérée depuis Doha. Juste avant la fin de l'année, en novembre, nous avons pu faire nos premiers événements de redémarrage en Chine avec le grand soutien de l'association CTTA, et à travers le WTT, quatre événements en un voyage ont été proposés à nos joueurs. S'il s'agit de la nouvelle norme, il est trop tôt pour le dire, mais c'est en effet un moyen plus durable de concourir.

Je tiens également à remercier tous mes collègues du Comité Exécutif. C'est un plaisir de travailler avec vous tous, mais cette année sans se voir dans la vraie vie, a effectivement rendu nos rencontres plus compliquées. J'espère qu'à l'avenir nous tirerons le meilleur parti de cette période mais aussi tirerons les leçons des nombreuses difficultés que nous avons rencontrées faute d'avoir eu l'occasion de nous rencontrer. Cela devrait être notre priorité absolue d'unir à nouveau la famille du tennis de table.

Mes remerciements vont également aux présidents continentaux et à vos équipes, aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités pour votre aimable coopération. Je tiens également à remercier tous mes collègues représentant les associations membres ; tout commence au niveau local.

Je tiens également à remercier spécifiquement les membres de notre comité des finances et de l'audit pour leur soutien et leur engagement alors que nous entreprenons actuellement le processus d'établissement d'un nouveau comité conforme aux exigences constitutionnelles de l'ITTF.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à notre personnel professionnel et à ses dirigeants ; c'est toujours un grand plaisir de travailler avec vous et un **remerciement spécial dans ce rapport pour la solidarité dont vous avez fait preuve à l'ITTF, pendant une période très difficile.** Je suis très fière de faire partie de la famille ITTF.

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie – Pour Toujours!

Petra Sörling

Vice-président exécutif ITTF

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF (H. Bruce Burton)

Rapport à l'AGA

Document A4

Depuis mon dernier rapport, soumis au début de l'année 2020, il y a eu de sérieux défis pour notre Fédération causés principalement par la pandémie de COVID-19. Cela a essentiellement eu un impact sur tous les domaines d'opérations et mis tout le monde sous la contrainte. Nos pensées vont particulièrement à ceux qui ont perdu des amis et des êtres chers tout au long de cette épreuve. Ces défis ont été aggravés par des conflits internes qui ont affecté notre façon de fonctionner et ont servi à nous distraire, parfois sévèrement, au moment où nous essayons de répondre aux besoins essentiels de nos parties prenantes.

Les commentaires suivants s'appliquent aux domaines d'intervention dont j'ai la responsabilité :

Département des Compétitions

La majeure partie de l'année 2020 et pratiquement toute l'année 2021 à ce jour étaient un exercice répétitif de planification et de re-planification. Ce fut notamment le cas pour le WTTC de Busan, qui a malheureusement été annulé. De même avec Houston, la date initiale n'était pas possible, mais maintenant, heureusement, nous avons un WTTC 2021 prévu au mois de novembre. Les événements de qualification prévus avant le WTTC de Houston n'ont pas pu être programmés. Les joueurs sont sélectionnés en fonction du classement mondial avec une disposition pour la représentation de tous les continents. Pour le WTTC 2022 à Chengdu, le Comité Exécutif a décidé d'annuler les étapes de Qualification Régionale et Finale Intercontinentale. Les différents championnats continentaux serviront de qualifications principales, les 6 dernières positions de la phase de qualification intercontinentale finale étant distribuées sur la base d'une décision du conseil d'administration en novembre 2021.

Nous avons vu l'introduction d'une nouvelle structure d'événements pour les jeunes, un hub au Moyen-Orient très réussi au Qatar, un certain nombre d'événements WTT bien présentés et la prestation très réussie des Jeux olympiques et paralympiques. Bientôt, un processus visant à déterminer la voie de qualification pour le WTTC 2023 à Durban, en Afrique du Sud, commencera. Au moment de la rédaction de ce rapport, un processus est en cours pour effectuer des inspections virtuelles pour les 5 associations membres candidates pour le WTTC 2024. Tout le mérite revient à Gabor Felegyi et Vicky Eleftheriade, ainsi qu'au personnel dévoué du département des compétitions, pour tout le travail qu'ils ont accompli. Cela a été complexe et épuisant, mais géré totalement de manière très professionnelle.

Département de la Haute Performance et Développement / Fondation ITTF

Je souhaite exprimer ma sincère gratitude à la directrice du HPD, Polona Cehovin, et au directeur de la Fondation de l'ITTF, Leandro Olvech, pour leurs contributions et leur leadership durant l'année écoulée. Une multitude d'activités, de réunions et de séminaires en ligne ont permis à nos membres de rester impliqués et de recevoir les services et le soutien nécessaires en ces temps troubles. Le personnel de ces deux secteurs doit être félicité pour sa planification et sa flexibilité, et je me suis senti privilégié d'être en contact avec eux. Une frustration majeure était que tout au long de l'année, ces deux directeurs ont rarement eu un temps raisonnable pour partager leurs efforts avec l'ensemble du Comité exécutif. Invariablement, leurs plages horaires prévues pour les réunions du CE étaient considérablement réduites ou disparues.

Jeux Multisports

Jeux du Commonwealth 2022 – Birmingham, Angleterre:

Ce dossier n'a pas été particulièrement actif pour moi cette année. Avec l'expérience de Sheila Mercer en tant que responsable du tennis de table et de Richard Scruton en tant que délégué

technique, je suis convaincu que la compétition de tennis de table est entre de très bonnes mains. Au moment d'écrire ces lignes, l'annonce pour une révision des classes pour les épreuves de tennis de table Para est toujours en instance.

Jeux Pan Am et Para Pan Am 2023 – Santiago, Chili:

Ce dossier n'a pas non plus été très actif à ce jour, mais j'ai confiance dans la capacité des organisateurs panaméricains et des dirigeants chiliens de tennis de table à assurer une série de compétitions réussies.

Médias et Promotion

Cette année a vu un changement fondamental dans la structure de nos plateformes de médias sociaux avec 1) la plateforme ITTF fournissant des informations institutionnelles, de gouvernance et fondés sur les membres, en mettant l'accent sur la haute performance et le développement ; et 2) la plate-forme WTT fournissant un contenu axé sur les fans autour des événements et des joueurs pour rehausser l'image et la popularité du tennis de table dans le monde.

Il est important de noter que les différentes plateformes (ITTF, WTT, Fondation ITTF) évoluent toutes au sein du Groupe ITTF, et il faudra un certain temps pour s'adapter à cette nouvelle approche. Je suis convaincu qu'à la fin, toute la communauté du tennis de table sera mieux servie.

Nous continuons à être classés parmi les fédérations internationales ayant le plus de visites sur nos différentes plateformes sociales. Je m'attends à ce que les rapports de Matt Pound et du président de notre comité des médias, Arne Madsen, donnent plus de précisions sur ces détails.

Relations et événements en Amérique du Nord

Aucun événement sanctionné de l'ITTF n'a eu lieu en Amérique du Nord, depuis l'événement de qualification olympique de 2020, en raison de l'étendue de la pandémie. La bonne nouvelle est que le WTTC 2021 se tiendra à Houston, Texas, en novembre; ce sera le tout premier WTTC dans les Amériques ! Les rapports du directeur général et du directeur des compétitions fourniront sans doute plus de détails.

Conclusion

J'ai fait allusion aux conflits internes et aux problèmes dans ce rapport et je me sens obligé de donner plus de détails. Depuis près d'une année maintenant, nous avons connu un afflux d'accusations anonymes ainsi que des plaintes infondées ou non fondées. Le président de l'ITTF a choisi d'accepter cela sans aucune tentative réelle de suivre une procédure régulière et de permettre à nos mécanismes internes de les gérer. Pour quelque raison que ce soit, ces accusations ont perduré pendant une durée excessive, vraisemblablement pour nuire au maximum à la réputation des personnes impliquées, qu'il s'agisse de membres ou d'employés du CE. Ce style de leadership a été préjudiciable à plusieurs égards, en particulier en termes de capacité à se concentrer sur l'élévation de notre sport. Notre personnel dévoué et nos élus méritent mieux.

Malgré ces inquiétudes, je suis optimiste quant à l'avenir de l'ITTF. Je crois que les changements proposés à notre constitution sont une bonne première étape pour surmonter ces types de défis. Le nouveau modèle pour les championnats du monde élargis et les nouvelles structures d'événements passionnantes dans le WTT prévoient tous un voyage à venir fascinant.

H. Bruce Burton

Vice-président exécutif de l'ITTF

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF (Maehara Masahiro)

Rapport à l'AGA

Document A5

Depuis que j'ai été élu vice-président exécutif, 2020 a été l'année la plus difficile, mais je pense que notre sport et les relations que nous avons développées sont solides et que notre monde du tennis de table peut surmonter cette période difficile et après que tout se soit éclairci, nous aurons les liens les plus forts que nous n'ayons jamais vu auparavant.

Participation aux réunions

Date	Lieu	Réunion
10- 11Jan 2020	Inde, New Delhi	1 ^e # EC-ITTF
16 Mar 2020	Réunion en ligne	2 ^e # EC-ITTF
29 Mar 2020	Réunion en ligne	3 ^e # EC-ITTF
15 Avr 2020	Réunion en ligne	4 ^e # EC-ITTF
1 Mai 2020	Réunion en ligne	5 ^e # EC-ITTF
9 Mai 2020	Réunion en ligne	6 ^e # EC-ITTF
28 Mai 2020	Séminaire en ligne	Présentation du WTT
4 Jun 2020	Réunion en ligne	7 ^e # EC-ITTF
23 Jun 2020	Réunion en ligne	8 ^e # EC-ITTF
10 Jul 2020	Réunion en ligne	9 ^e # EC-ITTF
28 Aug 2020	Réunion en ligne	10 ^e # EC-ITTF
1 Sep 2020	Réunion en ligne	Fondation ITTF
4 Sep 2020	Réunion en ligne	HPD ITTF
10 Sep 2020	Réunion en ligne	Forum Finances ITTF
14 Sep 2020	Réunion en ligne	Présentation du WTT
20 Sep 2020	Réunion en ligne	11 ^e # EC-ITTF
21 Sep 2020	Réunion en ligne	Candidatures WTTC 2030
22 Sep 2020	Réunion en ligne	Comité de l'équipement-ITTF
25 Sep 2020	Séminaire en ligne	Calendrier WTT 2021
28 Sep 2020	Réunion en ligne	AGA de l'ITTF
30 Sep 2020	Réunion en ligne	12 ^e # EC-ITTF
16 Oct 2020	Séminaire en ligne	Présentation de l'événement Bulle ITTF
11 Nov 2020	Réunion en ligne	13 ^e # EC-ITTF
19 Nov 2020	Réunion en ligne	Conseil d'Administration BOD-ITTF
27 Nov 2020	Réunion en ligne	14 ^e # EC-ITTF
3 Déc 2020	Réunion en ligne	15 ^e # EC-ITTF
4 Déc 2020	Réunion en ligne	Comité des candidatures ITTF
9 Déc 2020	Réunion en ligne	Comité des candidatures ITTF

Événements et webinaires

Championnats de Tennis de Table du Japon, Osaka (10 au 11 janvier)

JTTA a réussi à organiser le plus grand événement qui se déroule à Osaka au mois de janvier de chaque année.

Au cours de l'événement, M. Massimo COSTANTINI (entraîneur d'élite et haute performance de l'ITTF) s'est joint à moi et nous avons échangé des idées sur le développement futur des athlètes. Nous avons également discuté du camp d'entraînement ITTF qui devait avoir lieu juste avant l'Open du Japon 2020.

ITTF World Platinum Qatar, Doha

Du 3 au 8 Mars 2020

Je voudrais exprimer mes remerciements à l'Association de Tennis de Table du Qatar et à M. Khalil AL-MOHANNADI, pour l'organisation réussie de l'événement. Le lieu de l'événement était très agréable avec une salle d'entraînement, des aires secondaires et une aire de jeu principale tous préparés à différents endroits et l'hôtel était accessible à pied.

Webinaire du Département Haute Performance de l'ITTF

24 Juin 2020

Il y a eu de nombreux webinaires organisés par l'ITTF et par chaque comité de l'ITTF dans le but de maintenir l'interaction au sein de la famille du tennis de table tout au long de l'année.

Il s'agit du premier webinaire auquel on m'a demandé de voir si l'Association japonaise de tennis de table pouvait s'arranger pour faire assister un entraîneur ou un joueur au webinaire. J'étais très heureux et ravi d'avoir cette opportunité offerte par le HPD et que l'association JTТА ait pris les dispositions pour que 2 joueurs (NAGASAKI Miyu, KIHARA Miyuu) participent.

Il est rare que l'ITTF et les joueurs ou les entraîneurs interagissent les uns avec les autres, j'espère donc que cela se reproduira.

Webinaire du Département Haute Performance de l'ITTF

10 Décembre 2020

J'ai reçu une demande du département HPD pour voir si je pouvais présenter un entraîneur ou un administrateur pour parler du parcours de l'athlète japonais couvrant également le progrès du début de pratique du tennis de table jusqu'à devenir un joueur professionnel et le lien entre l'activité scolaire, les universités, et les équipes de l'association. M. MIYAZAKI Yoshihito (directeur permanent de la JTТА) a accepté de partager les informations et la vision future de la façon dont nous, le Japon, aimerions développer davantage cette voie à l'avenir.

Enfin, je voudrais mentionner que l'année 2020 été une année de pandémie à laquelle nous n'avons jamais été confrontés auparavant, tous ceux qui sont impliqués dans le monde du tennis de table ont beaucoup souffert. Cela peut être financièrement, mentalement ou physiquement de ne pas pouvoir jouer au tennis de table. Mais je crois que personne n'a renoncé à faire partie de ce sport. Penser à ce qui pourrait être fait dans cette situation, comme trouver une nouvelle façon de s'entraîner, comment organiser un événement (national ou international), ce qui peut être fait pour améliorer le sport. Les mesures que nous (vous) avons prises deviendront quelque chose dont vous pourrez être fier à l'avenir, et j'espère que vous pourrez penser de même.

Je continuerai à mettre tous mes efforts dans le développement du tennis de table international et j'ai hâte de travailler avec toute notre famille du tennis de table pour un avenir meilleur.

Masahiro Maehara

Vice-président exécutif de l'ITTF

Ce rapport couvre la période de janvier à décembre 2020.

Domaines de responsabilité:

1. Afrique (Communications) – Rôle continental
2. Superviser et assurer le suivi des questions liées aux technologies de l'information
3. Superviser et suivre les problèmes liés à l'équipement
4. Vice-président de l'Union Arabe de Tennis de Table - Rôle Régional

1) Participation aux réunions (aucun événement assisté en 2020)

Réunions du CE :

- 01 - Delhi, Inde, 10-11 Janvier 2020
- 02 - En ligne, 16 Mars 2020
- 03 - En ligne, 29 Mars 2020
- 04 - En ligne, 15 Avril 2020
- 05 - En ligne, 01 Mai 2020
- 06 - En ligne, 09 Mai 2020
- 07 - En ligne, 04 Juin 2020
- 08 - En ligne, 23 Juin 2020
- 09 - En ligne, 10 Juillet 2020
- 10 - En ligne, 28 Aout 2020
- 11 - En ligne, 20 Septembre 2020
- 12 - En ligne, 30 Septembre 2020
- 13 - En ligne, 11 Novembre 2020
- 14 - En ligne, 27 Novembre 2020
- 15 - En ligne, 03 Décembre 2020
- 16 - En ligne, 21 Décembre 2020

Réunion d'examen de la gouvernance:13
Juin 2020

AGA:28 Septembre 2020

Conférence sur l'Équipement:17 Novembre
2020

BOD : 19 Novembre 2020

**Réunion avec les représentants des
continents :** 21 Décembre 2020

Malgré la différence entre les réunions en ligne et les réunions en direct, je pense que le succès de telles réunions en ligne peut être un gain de temps et d'argent pour l'ère à venir de l'ITTF, et cela facilite également les discussions sur des sujets urgents sans avoir besoin et sans frais de déplacement, etc.

2) Rôle lié aux communications avec l'Afrique – Rôle continental

Les relations entre l'ITTF et l'ATTF s'améliorent considérablement, la confiance mutuelle étant regagnée de toutes parts. Le plan stratégique est en cours d'élaboration et sera finalisé et approuvé lors de l'AGA en 2021.

La Coupe d'Afrique et la qualification continentale pour les Jeux Olympiques se sont tenues en Tunisie, fin février et début mars 2020, juste avant les fermetures dues à la pandémie du COVID-19. Cela a évité à l'Afrique de s'appuyer sur d'autres voies de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

3) Technologie de l'Information

Je voudrais féliciter le nouveau responsable informatique (M. Ramasubramanian) pour son travail professionnel et dévoué, visant à établir une structure de base de données solide pour servir de base à toutes les futures demandes et objectifs IT de l'ITTF. C'est un grand pas en avant, et je m'attends à une nouvelle croissance du département IT avec des développeurs internes plus professionnels pour prendre en charge les futures demandes de la base de données et son interface avec toutes les applications, que ce soit sur le site Web, les applications mobiles ou les services Web et statistiques. C'est la bonne voie pour une intégration complète de tous les éléments s'appuyant sur notre département IT.

4) Équipement

- Le Département de l'équipement s'agrandit, aussi, il est nécessaire de bien définir son rôle en présence du comité de l'équipement. Il est primordial d'établir une démarcation claire des différents rôles et de définir les droits et les responsabilités de chaque organisme.

Les points suivants résument les réalisations dans ce domaine :

- Approbation : même en période de pandémie, les agréments se sont multipliés dans toutes les sections. Des délais d'approbation par le biais de structures professionnelles sont en cours d'obtention.
- ITTF T Lab - (T pour Table tennis, Technology, Testing) tout premier laboratoire interne pour augmenter nos connaissances et réduire les délais d'approbation pour offrir un meilleur service.
- Après traitements des revêtements – En cours.
Il s'agit d'un projet très important, car l'injustice envers les joueurs, concernant les revêtements, nécessite encore du travail.
- Nouvelles couleurs des revêtements - tous les détails sont déjà finalisés.
- Manuels - des manuels structurés modernes remplaceront les anciennes brochures techniques.
- Marché du contrôle qualité : Balls Re-Test - assurance importante d'une qualité stable pour les balles qui s'est considérablement améliorée par rapport au passé, ce qui était un problème de non-conformité avec les balles en plastique.
- Marché du contrôle qualité : re-tester les revêtements à picots – un domaine qui a été revisité.
- Principaux fichiers, dossiers et formulaires - poursuite de la professionnalisation du département pour travailler de manière moderne, sur les thèmes relatifs à l'équipement.
- Connaissance et réseau - continuer à apprendre, améliorer nos connaissances et nos relations avec les producteurs.

5) Vice-président de l'Union Arabe de Tennis de Table - Rôle Régional

J'ai assisté aux réunions de l'UATT en ligne durant l'année 2020.

En conclusion, je tiens à remercier l'Association chinoise de tennis de table pour ses grands efforts et son soutien financier pour faire du TT RESTART en période de pandémie une véritable possibilité en organisant les Coupes du monde, les grandes finales et le premier événement-test pour le WTT. Je tiens également à remercier notre personnel de l'ITTF et de WTT pour l'aide au RESTART typique des événements TT. Le staff, les joueurs et les entraîneurs se sont adaptés aux conditions très difficiles et ont fait d'énormes sacrifices pour remettre notre jeu en action.

Je tiens également à remercier tous mes collègues du comité exécutif et le personnel de l'ITTF pour leur attitude professionnelle et leur dévouement à travailler dans le meilleur intérêt de l'ITTF, quels que soient les problèmes survenant dans les moments difficiles de la pandémie, et quels que soient les malentendus d'une minorité de la famille du tennis de table.

Alaa Meshref

Vice-président exécutif de l'ITTF

Mon rapport à l'AGA concernant mes domaines de responsabilité.

1. PLAN STRATEGIQUE.

Une enquête initiale a été menée au début de l'année 2020, parmi nos membres de l'ITTF, pour avoir des informations et une meilleure compréhension de la manière dont le plan stratégique de l'ITTF pourrait avancer dans sa prochaine étape de progression. Malgré les bonnes réponses reçues, la pandémie mondiale a malheureusement frappé, ce qui a mis ce travail en attente.

Cependant, la pandémie s'est avérée durable et bien que l'année 2020 ait pu sembler tempérée, je dois signaler que ce fut également une année qui a vu l'introduction du WTT et la croissance continue de la Fondation ITTF. Je souhaite remercier le personnel clé sous la direction de Michael Brown, qui a travaillé pour faire fusionner les nouvelles entités dans le PS actuel afin d'aider l'ITTF à réaliser sa vision. Deloitte a encore une fois contribué à faciliter ce processus pour un résultat meilleur, contribuant ainsi à le rendre solide et professionnel.

2. ACCORDS COMMERCIAUX CONTINENTAUX..

Il y a eu des progrès positifs avec la plupart des continents même si les activités restreintes avec la pandémie ont eu un impact sur les revenus de l'ITTF au moment des négociations et l'incertitude de la survie des Jeux Olympiques qui a un impact important sur les investissements mondiaux dans le sport. S'était bon de voir les Jeux olympiques organisés, ce qui garantit un financement supplémentaire à octroyer à travers nos accords.

Je remercie Mounir Bessah pour son travail dans ce domaine des relations continentales et avec Polona Cehovin, travaillant à réorganiser de nombreux accords existants en fonction de besoins spécifiques.

Je remercie également le personnel continental et les élus pour leur bonne volonté dans la réalisation de ces accords.

3. VÉTÉRANS

Sur la base des effets dramatique du COVID-19 sur la santé de la population de vétérans dans le monde, le CE-ITTF a pris une décision rapide d'arrêter toute les activités de vétérans.

Malheureusement, les Championnats du monde vétérans destinés à Bordeaux, en France, ont d'abord été reportés puis annulés, ce qui met vraiment en évidence l'impact négatif de cette pandémie sur la participation des vétérans. Les prochains championnats du monde vétérans se tiendront à Oman en janvier 2023 sous la direction de l'ITTF, espérons que la pandémie se soit stabilisée, et que la vie soit plus normale.

L'introduction du World Vétérans Tour a suscité l'intérêt des comités du monde entier, mais encore une fois, la pandémie a restreint cela.

Le membre du personnel de l'ITTF, Jose Bentes, responsable des activités des Vétérans avec Jordi Serra, envisage actuellement le redémarrage des événements du World Veteran Tour.

Il convient également de noter que le personnel, avec l'aide de Gordon Kaye et de ses connaissances, a été proactif et a produit un projet de plan stratégique pour les vétérans afin de faire avancer ce secteur important et de s'aligner sur toutes les autres activités de l'ITTF.

Je les remercie pour le travail et j'espère que cela sera adopté et continuellement mis à jour à l'avenir pour que les activités des vétérans atteignent leur potentiel.

Merci au Comité des Vétérans de l'ITTF sous la Présidence de Reto Bazzi pour avoir répondu aux questions selon le besoin, Nous avons apprécié.

4. CONTINENT DE L'OCÉANIE

La très triste nouvelle est le décès récent de notre président d'Océanie, M. Anthony Ho. Anthony était très connu dans notre région d'Océanie en tant que défenseur passionné de notre sport, le tennis de table. Non seulement connu comme un joueur de tennis de table accompli, mais aussi comme un administrateur très actif et dévoué au niveau national, continental et international. Anthony était également une voix forte pour Para Table Tennis dans le Pacifique et nous manquera beaucoup.

En l'absence de possibilités d'événements dans la région, y compris des activités de développement, les temps ont été difficiles pour le personnel, les athlètes et les associations.

5. RÉUNIONS

Comme la plupart des réunions sont devenues « en ligne » à cause de COVID-19, je signale que j'ai assisté à toutes sauf une. Avec le décalage horaire, j'ai eu la paille courte et pour moi, la plupart des réunions avaient lieu entre 22h et 3h30, ce qui est assez difficile je dois dire.

Il n'y a pas eu de voyage.

Enfin, comme je ne cherche pas à être réélu au CE, je dois remercier mes collègues pour leur engagement ferme à voir des changements positifs dans de nombreux domaines de notre sport. J'ai beaucoup aimé travailler avec vous tous et je pense qu'il y a eu beaucoup de progrès positifs réalisés au cours des cinq dernières années.

J'ai été déçu au cours de la dernière année, de la manière dont notre président semble avoir entravé une procédure régulière et, par conséquent, une bonne gouvernance. Cela a causé, à mon avis, un travail supplémentaire indu pour la CE dans ce qui a déjà été une période difficile avec la pandémie.

Je félicite le personnel du DG Steve Dainton pour votre loyauté sans faille pendant le COVID-19 et les réductions de salaire prolongées, réduites pour continuer à travailler pour le tennis de table. Votre dévouement était vraiment édifiant, alors merci à tous.

Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui m'ont soutenu pendant mon mandat, et j'adresse mes meilleurs vœux à la nouvelle administration élue et à l'ITTF pour un avenir solide. Tennis de table. Pour tous. Pour la vie.

James Morris

Vice-président exécutif de l'ITTF

VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF (Shi Zhihao)

Rapport à l'AGA

Document A8

L'année 2020 est terminée. C'est une année très spéciale pour le tennis de table, pour tous les sports, même pour les êtres humains. En cette année, COVID-19 a attaqué le monde et a eu un grand impact et un défi pour notre sport avec toutes les compétitions gelées et tous les voyages annulés. En cette année spéciale, j'ai été témoin du travail acharné de tous les gens du tennis de table. Maintenant, je voudrais rapporter mon travail pour l'année 2020 comme suit.

1. Musée de l'ITTF

Le musée de l'ITTF a été créé en 2003. En mai 2013, l'ITTF a décidé de le déplacer de Lausanne vers Shanghai. En octobre 2014, l'ITTF, la CTTA et la Commission municipale de l'éducation de Shanghai ont signé l'accord. Le musée de l'ITTF a ouvert ses portes le 31 mars 2018.

Conformément à l'accord, le Musée a versé 2 millions USD à l'ITTF pour le dépôt d'objets, ainsi que les 50 000 USD par an de frais de licence, à partir de la 5^e année après la signature de l'accord.

Dès le jour de l'ouverture, le Musée s'est imposé comme le centre des techniques et de la promotion du tennis de table mondial. En 2015, 2017 et 2019, le Musée a organisé des expositions internationales itinérantes au WTTC, cela a également œuvré pour la chasse à la promotion de notre sport.

Jusqu'au 31 décembre 2020, il y a eu plus de 300 000 visiteurs au musée, plus de 530 000 visiteurs aux expositions itinérantes, plus de 30 000 000 de personnes ont visité le compte officiel WeChat, Weibo et la diffusion Internet du musée.

En novembre 2020, le musée de l'ITTF a tenté de maintenir son fonctionnement sous contrôle anti-COVID-19.

Le nombre de visiteurs du musée est le suivant.

DONNÉES DE VISITE DU MUSÉE EN 2020.1.1-12.31	
Visiteurs	Nombre de Personne
visiteurs Individuels	14,527
Equipes	5,475
VIP	463
Invités étrangers	74
Etudiants	1,798
En ligne	5,721,000
Total	5,743,337

Combiné au strict contrôle de sécurité anti-COVID-19, un système d'enregistrement en ligne de nom réel a été mis en place, ainsi qu'un système de promotion en ligne mis à jour. Pour ceux qui n'ont pas pu venir visiter en raison de la COVID-19, le système de promotion en ligne propose une visite virtuelle ainsi que des conférences sur le Musée à partir de chez eux.

En 2021, l'équipe du Musée poursuivra le travail sur la promotion, la collection d'objets, la technique électronique de l'exposition, etc., sous COVID-19, pour un développement meilleur du Musée de l'ITTF et pour la préservation de l'histoire du tennis de table.

2. Participation aux réunions de l'ITTF

Au cours de la dernière année et en raison de la COVID-19, j'ai assisté à 10 réunions en ligne du CE, ainsi qu'à l'AGA au mois de septembre.

En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à mes collègues et amis de la famille de l'ITTF pour leur aimable soutien et leurs grands efforts durant l'année écoulée.

Espérons sincèrement que nous aurons une coopération élevée pour lutter ensemble contre toutes les difficultés en 2021.

Shi Zhihao

Vice-président Exécutif de l'ITTF

Contrairement à l'année 2019, où l'ITTF a entrepris des actions très importantes (création du WTT pour consolider la commercialisation des droits sportifs, la continuité du plan stratégique en cours, une meilleure qualité des événements continentaux pour n'en citer que quelques-uns) l'année 2020 a été marquée par une pandémie qui est toujours en cours et qui nous touche tous.

D'abord sur le plan de la santé, avec les pertes de vie au sein de la famille ITTF. Elle a ensuite affecté le calendrier des compétitions internationales et continentales, avec ses conséquences économiques évidentes en termes de perte de revenus.

Tout cela a obligé le comité exécutif et son personnel à reconsidérer les stratégies pour faire face à cette réalité inattendue. Ce n'est qu'en 2021, avec le retour des grandes compétitions, dont bien sûr Tokyo 2020 et le prochain WTTC à Houston, qu'on peut profiter du sentiment que la normalité revient.

Mes remerciements publics à tout le personnel qui, dans ces conditions, a redoublé d'efforts et réduit ses salaires.

Dans le cadre de mes responsabilités en tant que vice-président exécutif de l'ITTF, j'ai eu l'honneur de représenter notre comité exécutif (CE) à la Coupe Panaméricaine ITTF 2020, qui s'est déroulée à Guaynabo, Porto Rico, en février 2020.

Dans le cadre de mes responsabilités en tant que Vice-président exécutif de l'ITTF, j'ai participé aux réunions suivantes de notre Comité Exécutif :

- 01 - Delhi, Inde, 10-11 Janvier 2020
- 02 - En ligne, 16 Mars 2020
- 03 - En ligne, 29 Mars 2020
- 04 - En ligne, 15 Avril 2020
- 05 - En ligne, 01 Mai 2020
- 06 - En ligne, 09 Mai 2020
- 07 - En ligne, 04 Juin 2020
- 08 - En ligne, 23 Juin 2020
- 09 - En ligne, 10 Juillet 2020
- 10 - En ligne, 28 Aout 2020
- 11 - En ligne, 20 Septembre 2020
- 12 - En ligne, 30 Septembre 2020
- 13 - En ligne, 11 Novembre 2020
- 14 - En ligne, 27 Novembre 2020
- 15 - En ligne, 03 Décembre 2020
- 16 - En ligne, 21 Décembre 2020

En outre, j'ai participé aux réunions en ligne de l'AGA et du Conseil d'administration qui se sont tenues respectivement les 28 septembre et 19 novembre 2020, ainsi qu'à une réunion spéciale le 21 décembre 2020, avec les présidents ou représentants continentaux.

Conjointement avec notre conseiller juridique, Dylan Mah, et notre secrétaire général, Raul Calin, nous avons travaillé sur la proposition de réforme constitutionnelle de l'ITTF, qui a été présentée au Comité exécutif de l'ITTF, lors d'une session spéciale sur la gouvernance le 13 juin 2020. Le CE a accepté de faire la proposition à l'AGA, qui l'a adopté largement, franchissant une étape importante : la séparation du pouvoir judiciaire du Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour conclure mon rapport, je tiens à remercier sincèrement tous les collègues du Comité exécutif, le DG Steve Dainton, le Secrétaire général, Raul Calin, et tout le personnel de l'ITTF pour avoir formé, en ces temps difficiles, une équipe qui ambitionne de voir le tennis de table come le plus grand et le meilleur sport.

J'apprécie également d'avoir pu participer à un domaine de travail et de collaboration avec une liberté d'opinion maximale.

Je voudrais étendre ma reconnaissance à toutes les associations membres, en particulier celles des Amériques, pour leur soutien aux projets de l'ITTF.

Nestor Jose Tenca

Vice-président exécutif de l'ITTF

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES ATHLÈTES (Zoran Primorac)

Rapport à l'AGA

Document A10

Notre Commission des Athlètes actuelle est composée de :

- Président - Zoran Primorac (CRO)
- Vices-présidents - Galia Dvorak (ESP) et Dana Cechova (CZE)
- Athlètes Para - Alena Kanova (SVK) et Trevor Hirth (AUS)
- Athlètes - Sarah Hanffou (CMR), Alberto Mino (ECU), Wang Liqin (CHN), Jean-Michel Saive (BEL), Elsayed Lashin (EGY), Marcos Madrid (MEX) et Matthew Hetherington (NZL)
- Membre de la commission des Athlètes du CIO - Ryu Seungmin (KOR)

Pandémie, qualification olympique et classement mondial (mars - juillet 2020) :

La commission des athlètes a participé à de nombreuses visioconférences durant des mois au début de la pandémie, nous avons discuté et mené beaucoup de consultations sur les annulations d'événements et les problèmes entourant les précédentes compensation des points du classement mondial et la voie vers le classement mondial pour la qualification aux Jeux de Tokyo. Nous avons assuré la liaison avec de nombreux joueurs et mené une enquête auprès des athlètes pendant cette période pour recueillir les données à présenter au Comité exécutif de l'ITTF.

Notre effort pour nommer plus d'athlètes aux comités de l'ITTF nous a donné une bonne représentation à travers Jean Michel Saive et Lashin El Sayed dans le groupe pour le classement mondial, alors que nous exprimions nos préoccupations et nos idées durant cette étape.

Nous avons pu fournir des commentaires sur le gel du classement, quand et comment il devrait être levé, les points de compensation et la qualification olympique via WR pour les simples et les doubles mixtes.

Ryu Seungmin a obtenu les pleins droits de vote au Comité exécutif de l'ITTF :

Nous avons été très heureux de l'amélioration de la représentativité des athlètes au sein du Comité exécutif de l'ITTF, notre deuxième représentant de la commission des athlètes, Ryu Seungmin, s'étant vu octroyer les pleins droits de vote. C'est un grand pas en avant pour soutenir notre président Zoran Primorac et pour travailler pour un plus grand pouvoir de vote parmi les représentants des athlètes au sein du CE.

Discussions intenses et commentaires sur les plans du classement mondial WTT :

Nous avons engagé de nombreuses discussions et transmis des commentaires sur les changements apportés au système de classement mondial, nos commentaires mettant en avant l'équité des événements continentaux et mettant davantage l'accent sur les événements que nous considérons toujours comme un élément clé de la compétition mondiale. Nous avons également engagé de nombreuses discussions sur le système de classement mondial des jeunes et sur les événements qui devraient être considérés comme éligibles pour être inclus dans ces systèmes WR.

Retour des événements et lancement du WTT (octobre - décembre 2020) :

Au moment du lancement du WTT et du retour des athlètes à la compétition fin 2020, il y avait beaucoup de choses à discuter en tant que commission des athlètes. La sécurité des athlètes

et les dispositions étaient primordiales pour nous - et nous devons nous assurer que les athlètes disposent de toutes les informations nécessaires pour se préparer à ces événements (principalement sur les protocoles COVID-19). Pendant ce temps, nous avons travaillé en étroite collaboration entre les athlètes et le WTT pour garantir que les athlètes aient accès à leurs besoins et que cette disposition soit équitable pour tous les athlètes participants.

Jeux Paralympiques Tokyo 2021:

Nous étions fiers de voir Alexa Svitacs participer aux Jeux paralympiques de Tokyo 2020 et remporter une médaille de bronze C9. C'était gratifiant pour nous de voir la première athlète soutenue par notre coopération avec le Fonds d'urgence pour les athlètes de la Fondation ITTF, réussir et embrasser avec audace et positivement sa vie en tant qu'athlète-para forte. Nous étions également fiers de notre propre membre de la commission des athlètes, Alena Kanova, pour son incroyable médaille d'argent, et de Trevor Hirth qui a participé à ses premiers Jeux paralympiques.

La Commission été très satisfaite de l'impressionnante couverture des Jeux Paralympiques de cette année, par l'ITTF et WTT qui était bien meilleure comme jamais auparavant.

Aperçu des activités de la commission des athlètes au sein du CIO :

Réunions et conférences en ligne avec la commission des athlètes du CIO :

- 5 Octobre 2020
- 19 Février 2021
- 25 Mars 2021
- 21 Avril 2021
- 6 Mai 2021
- 23 Juin 2021

Nous avons assisté au 10^e Forum international des athlètes qui s'est tenu les 26-27 mai 2021 en mode virtuel. En raison de l'opportunité numérique, l'invitation a été étendue à tous les membres de la Commission des athlètes (CA) ainsi qu'à leurs présidents.

Les principaux points de discussion ont porté sur les recommandations des athlètes de l'Agenda olympique 2020+5, Tokyo 2020 et Pékin 2022, et la manière de renforcer et d'équiper davantage la commission.

Réunions en ligne du CE (depuis la dernière AGA)

Nous avons participé à 18 réunions du Comité exécutif de l'ITTF depuis la dernière AGA jusqu'en septembre 2021, date de clôture de ce rapport.

Nous attendons avec impatience une future coopération avec toutes les parties prenantes de l'ITTF afin d'assurer le développement future, progressif et durable du tennis de table.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les membres de ma Commission des Athlètes pour leur dévouement et leur engagement au profit du tennis de table en tant que sport, et surtout de ses joueurs.

Zoran Primorac

Président de la Commission des Athlètes

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (Ryu Seungmin)

Rapport à l'AGA

Document A11

La situation du COVID-19 a évolué davantage et nous sommes confrontés à un défi mondial sérieux. Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les associations membres de l'ITTF et les membres du Comité Exécutif pour leurs efforts pour se préparer et faire face à cette situation. 2020 a été une année difficile. En raison des protocoles de distanciation sociale et des restrictions de voyage, de nombreux événements sportifs ont été reportés, annulés ou organisés virtuellement.

Le rapport suivant couvre mes activités de l'année 2020, en tant que membre du comité exécutif de l'ITTF et de membre du CIO.

Les événements et réunions auxquels j'ai participé

Du 7 au 22 Janvier – Jeux Olympiques d'hiver 2020 de la Jeunesse et 135^e session du CIO, Lausanne

Les 3^e Jeux Olympiques d'hiver 2020 de la Jeunesse et la 135^e session du CIO ont été organisés à Lausanne, en Suisse. Au cours de la session du CIO, j'ai eu l'occasion de diriger la délégation coréenne, qui a vue Gangwon (en Corée), désignée hôte des Jeux Olympiques d'hiver 2024 de la Jeunesse.

En tant que membre de la commission des athlètes, de la commission de l'éducation olympique et de la commission du développement durable et de l'héritage, j'ai assisté aux réunions respectives de chaque commission et à deux réunions conjointes de la commission des athlètes avec la commission exécutive et la commission de l'entourage des athlètes.

Lors de la réunion conjointe de la commission des athlètes et de la commission de l'entourage des athlètes, j'ai présenté le programme de sensibilisation "Athlete 365 Career+" et j'ai eu l'occasion d'expliquer le programme, ses trois canaux principaux et son contenu.

17 Juillet – 136^e Session en ligne du CIO

En raison de COVID-19, la session du CIO s'est tenue pour la première fois en mode virtuel. Au cours de la session, les comités d'organisation des prochains Jeux Olympiques ont partagé des rapports positifs sur l'état d'avancement de leurs préparatifs et le comité d'organisation de Tokyo 2020 a annoncé qu'il avait assuré tous les sites pour prochains Jeux et a par la suite confirmé le calendrier des compétitions. En outre, la session du CIO a élu deux vice-présidents et deux membres du bureau exécutif, ainsi que cinq nouveaux membres.

21 Septembre – réunion en ligne de la commission de l'entourage des athlètes (OCAE)

En tant que président du comité de l'OCAE, j'ai dirigé une réunion virtuelle du comité de l'entourage. L'un des aspects les plus importants de la réunion était de discuter du mandat du comité concernant l'impact de ses travaux. En outre, des discussions ont été engagées sur les abus et le harcèlement des athlètes dans le sport et la sensibilisation des membres du groupe de l'entourage des athlètes en Asie.

28 Septembre – Réunion virtuelle de l'Assemblée générale Annuelle de l'ITTF

Pour la première fois de l'histoire de l'ITTF, l'Assemblée générale annuelle 2020 s'est tenue en mode virtuel. Un certain nombre de décisions clés ont été prises lors de cette historique AGA en ligne. Durban (Afrique du Sud) a obtenu les droits d'organisation des Championnats du monde de tennis de table 2023 et des réformes majeures ont également été apportées à la

constitution avec la création d'un tribunal de l'ITTF et d'une unité d'intégrité de l'ITTF. Entre autres décisions clés, il y a eu également un rapport spécial sur l'impact du COVID-19 sur le tennis de table mondial et la préparation du retour à l'action en novembre 2020, via les séries #RESTART.

Du 30 Octobre au 12 Novembre – Groupe des commissions du CIO 2020 en ligne

Etant donné que la commission exécutive du CIO a confirmé que le groupe des commissions du CIO 2020 se déroulera à distance en raison des diverses restrictions de voyage dans le monde, vingt réunions de commissions se sont tenues en mode virtuel pendant neuf jours.

Durant la semaine du groupe des commissions, j'ai participé à 7 réunions virtuelles, à savoir la commission des athlètes, la commission de l'éducation olympique, la commission de la durabilité et de l'héritage et la réunion conjointe de la commission des athlètes et de l'entourage des athlètes.

Lors de la réunion de la commission des athlètes, avec la santé et la sécurité des athlètes comme l'un des principes clés de l'organisation des prochains Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, nous avons discuté de l'importance de faire les Jeux Olympiques dans un environnement sûr tout en préservant l'expérience de l'athlète.

16 Décembre – 39^e Assemblée Générale en ligne, de la commission OCA

L'OCA a accueilli sa 39^e Assemblée générale à Mascate, Oman, le 16 décembre, avec plus de la moitié des Comités Nationaux Olympiques d'Asie en mode présentiel et le reste en ligne. Au cours de l'Assemblée générale, un certain nombre de rapports importants ont été présentés et en tant que président du comité OCAE, j'ai présenté le rapport du comité. En outre, des décisions clés ont été prises, Doha a remporté l'organisation des Jeux asiatiques de 2030 et Riyad ceux de 2034. L'OCA a également signé un contrat avec la ville de Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan, en tant que ville hôte des quatrièmes Jeux asiatiques de la jeunesse en 2025.

En conclusion, je tiens à remercier sincèrement notre Président, M. Thomas Weikert, mes collègues du Comité Exécutif et le personnel professionnel de l'ITTF pour leur soutien et leur travail dévoué pendant une période sans précédent. Je voudrais également exprimer ma plus profonde gratitude à tous les membres de l'ITTF et à la famille et aux amis du tennis de table. Je peux vous assurer que je ferai de mon mieux pour poursuivre les relations solides avec le CIO au profit de notre sport, le tennis de table.

Ryu Seungmin

Membre du Comité Exécutif de l'ITTF. Membre du CIO

AFRIQUE (Khaled El-Salhy)

Rapport à l'AGA

Document B1

Nous avons tous eu une année très difficile en 2020 en raison de la pandémie du COVID-19 avec un grand impact sur toutes nos activités de tennis de table en Afrique comme partout pareil.

Après la fin de l'année 2019, l'ATTF n'a pas eu assez de temps jusqu'à la fin du mois de février 2020 pour organiser une compétition et très peu d'activités de développement, puis début mars, nous avons été contraints d'arrêter complètement en raison des mesures de précaution visant à réduire le risque d'infection.

Les activités africaines pour l'année 2020 étaient les suivantes :

Coupe Top 16 ITTF-Afrique 2020 et 2^e tournoi qualificatif africain pour les JO de Tokyo 2020

La Coupe d'Afrique Top 16 s'est déroulée en Tunisie la dernière semaine de février 2020 avec les meilleurs joueurs d'Afrique soit par classement, soit par qualification régionale. Merci à la Fédération Tunisienne de Tennis de Table ; ils ont organisé de manière très professionnelle et ils ont accueillis l'événement consécutivement avec la 2^e étape de qualification aux JO de Tokyo 2020.

La Coupe ITTF-Afrique Top 16 était l'épreuve de qualification pour les Coupes du monde ITTF 2020. Les Egyptiens Ahmed Saleh et Dina Meshref étaient les vainqueurs respectifs et ont ainsi représenté l'Afrique. Nous avons eu l'honneur d'avoir un autre qualifié via le classement ITTF pour la Coupe du monde masculine, le Nigérian Quadri Aruna. C'était la troisième fois où nous assurions deux qualifications africaines dans un événement aussi prestigieux pour le titre mondial avec un bon signe que l'Afrique est restée parmi les meilleurs au classement mondial.

Le 2^e tournoi africain qualificatif pour Tokyo 2020 a vu la sélection de 4 joueurs dans chaque épreuve, plus les joueurs qualifiés d'Égypte, ceux qui se sont déjà qualifiés l'année précédente pour les épreuves par équipes. Les qualifiés en simple messieurs étaient Ibrahima Diaw (SEN), Olajide Omotayo (NGR), Adem Hmam (TUN) et Larbi Bouriah (ALG), ainsi que les qualifiés en simple dames étaient Offiong Edem (NGR), Olufunke Oshonaike (NGR), Sarrah Hanffou (CMR) et Fadwa Garci (TUN). Enfin et surtout, la paire représentant l'Afrique en double mixte était formée par Omar Assar/Dina Meshref (EGY).

Championnats ITTF-Afrique 2020 Junior et Cadet

Le tournoi devait se dérouler à Madagascar au cours de la 1^e semaine d'avril 2020, mais il a été reporté à l'année prochaine 2021, dès que nous retrouverons une situation sanitaire meilleure et recevoir le feu vert de l'hôte.

Championnats ITTF-Afrique 2020 Senior et AGA de l'ATTF

Le tournoi devait se dérouler au Cameroun au cours de la 1^e semaine de septembre 2020, mais il a été reporté à l'année prochaine 2021 (également la 1^e semaine de septembre 2021). Il a été décidé de tenir l'AGA de l'ATTF en ligne le 5 juin 2021 en raison de son importance en tant que réunion de l'assemblée électorale.

Participation africaine et meilleurs résultats internationaux

- 48 associations africaines se sont inscrites et ont participé à l'AGA de l'ITTF 2020 en ligne, le 28 septembre et la décision la plus importante prise lors de cette AGA a été de donner à

l'Afrique l'honneur d'accueillir le WTTTC 2023 à Durban - Afrique du Sud, grâce à la Fédération Sud Africaine de Tennis de Table pour la présentation professionnelle de la candidature et un grand merci à tous les délégués présents du monde entier, pour avoir soutenu l'organisation d'un tel événement pour le titre mondial en Afrique.

- Dina Meshref (EGY), vainqueur de la Coupe du Top 16 ITTF-Afrique 2020, a participé à la Coupe du monde féminine ITTF Dishang 2020 à Weihai, en Chine, du 8 au 10 décembre 2020.
- Quadri Aruna (NGR) et Ahmed Saleh (EGY) ont tous deux participé à la Coupe du monde masculine ITTF Dishang 2020 à Weihai, en Chine, du 13 au 15 décembre 2020.
- Les trois meilleurs joueurs ont participé après les Coupes du monde à la finale de l'ITTF Bank of Communications 2020 à Zhengzhou, en Chine, du 19 au 22 décembre 2020, suivies du tout premier événement WTT à Macao, en Chine, du 25 au 29 décembre 2020.
- Félicitations à la Fédération égyptienne de tennis de table pour avoir organisé avec succès l'Open d'Egypte Fa20 ITTF-PTT 2020 à Alexandrie du 1^{er} au 4 février.
- Félicitations à la Fédération de Tennis de Table du Congo Démocratique pour avoir accueilli l'Open ITTF-WJC 2020 à Kinshasa du 4 au 8 mars 2020.

Réunions en ligne pour l'ATTF et l'ITTF

Nous avons dû organiser des réunions en ligne au lieu des réunions physiques suspendues en raison de la pandémie de COVID-19, comme suit :

- 4 réunions du comité exécutif de l'ATTF en (juillet – août – septembre – novembre) 2020
- 1 réunion du conseil de l'ATTF en août 2020
- 1 AGA de l'ITTF le 28 septembre 2020
- 1 Conseil d'Administration de l'ITTF le 19 novembre 2020

Reconnaissance essentielle

Au nom du comité exécutif de l'ATTF et de toute la famille du tennis de table en Afrique, je remercie M. Thomas Weikert, le président de l'ITTF, tout le groupe du CE-ITTF, le groupe du DG de l'ITTF, le secrétaire général de l'ITTF et le directeur des relations avec les membres de l'ITTF pour leurs efforts de suivi de très près de la situation dans le monde entier et pour tous les continents en cette période critique, pour trouver le meilleur moyen et le meilleur moment pour réussir le vrai #RESTART# en décembre 2020.

Nous devons garder le moral pour revenir à la normale bientôt.

Khaled El-Salhy

Président Continental: Afrique

Le nombre d'Associations membres

L'Union asiatique de tennis de table a maintenu 44 associations membres, jusqu'à la fin de l'année 2020.

Compétitions

L'année 2020 a été riche en situations inédites, en raison de l'épidémie soudaine de COVID-19. Le tennis de table en Asie, tout comme d'autres sports, avait été touché. Des reports ont été annoncés sur quelques événements asiatiques annuels par mesure de sécurité des participants. C'est regrettable que nous n'ayons pas pu assister au tournoi de la Coupe d'Asie 2020 en Chine en février. De même, nous n'avons pas eu la chance de partager la joie de voir de futures stars jouer aux Championnats d'Asie 2020 de tennis de table juniors et cadets qui devaient avoir lieu au Laos. Le seul événement qui s'est déroulé comme prévu s'était le tournoi de qualification olympique asiatique pour la région de l'Asie de l'Ouest, alors que les qualifications pour les autres régions prévues au mois d'avril ont dû être reportées.

Heureusement, comme la situation commençait à s'améliorer vers la fin de l'année 2020, le tennis de table en Asie a redémarré étape par étape en Chine. Les organisateurs locaux ont commencé les préparatifs des 19^e Jeux asiatiques de Hangzhou 2022 et des 3^e Jeux asiatiques de la jeunesse qui se tiendront à Shantou en Chine vers la fin novembre 2021.

Réunions

À la mi-septembre, trois réunions de l'ATTU (Bureau exécutif/Conseil/Congrès extraordinaire) se sont tenues en ligne. Les questions en suspens ont fait l'objet de discussions approfondies et d'autres dispositions concernant les événements à venir ont été rendues publiques auprès des associations membres. La Fédération de Tennis de Table du Qatar et celle du Laos ont été annoncés comme étant respectivement les hôtes des Championnats asiatiques de tennis de table 2021 et des Championnats asiatiques juniors et cadets de tennis de table 2021. Le Qatar TTA a également été chargé d'accueillir le tournoi asiatique de qualification olympique 2020. Au mois de novembre, le Président et d'autres membres asiatiques du Conseil d'administration ont assisté à la réunion du Conseil d'administration de l'ITTF pour assumer leurs rôles après avoir assisté à l'AGA de l'ITTF vers la fin du mois de septembre.

Programmes de Développement

"Aim for the Stars", le programme de développement ATTU initié en 2019 est un projet innovant et flexible de deux ans pour aider les fédérations régionales et les associations nationales en Asie. Son objectif est d'avoir un projet régional majeur qui profite à tous les pays de la région chaque année, tandis qu'un projet national plus petit est fourni selon les besoins de chaque pays. Bien que l'épidémie soudaine de la pandémie de COVID-19 ait largement affecté l'ensemble du projet à bien des égards, étonnamment de nombreux projets nationaux ont été achevés avant le confinement du COVID-19, notamment des camps d'entraînement locaux et internationaux, des programmes de formation des entraîneurs, des cours URC, assistance en équipement et soutien pour participer aux événements du circuit mondial ITTF et du circuit ITTF junior. Pendant le confinement du COVID-19, des vidéos d'auto-entraînement créées par "Aim for the Stars" ont été mises en ligne sur le site Web de l'ATTU pour aider les jeunes joueurs à faire des exercices d'auto-entraînement à la maison.

Associations Membres

L'explosion du d'août au Liban a presque détruit sa capitale Beyrouth. En réponse à l'appel, l'ATTU a fait des dons à la Fédération Libanaise de Tennis de Table pour aider à la reconstruction des installations de tennis de table.

Le président a félicité la Fédération TTA Singapore pour son 90^e anniversaire via un message vidéo. En outre, l'Union a été informée par ses associations membres de leurs résultats électoraux respectifs de 2020, puis a révisé la liste de son site Web en conséquence.

Coopération avec l'ITTF

L'ATTU est resté pendant le confinement de COVID-19, en contact avec l'ITTF via les réunions en ligne et les e-mails pour échanger les avis sur les questions d'intérêts communs.

Pertes pour l'Asie

A la fin de l'année 2020, l'ATTU a perdu ses deux fidèles vieux amis. M.Park Do Cheon, co-président du comité technique et des arbitres de l'ATTU, et M. Piradej Pruttiprung, vice-président régional pour l'Asie du Sud-est de l'ATTU. Après de longs services au sein de l'Union, ils nous ont quittés, rendant les jours passés ensemble inoubliables. Incontestablement nos chers souvenirs d'eux et de leur amour et contributions au tennis de table asiatique seraient à jamais chéris par la famille du Tennis de Table asiatique.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ITTF, les associations membres de l'ATTU et tous mes collègues pour leur soutien et leurs contributions durant l'année 2020.

Cai Zhenhua

Président Continental : Asie

État des membres

L'Union de Tennis de Table d'Europe (ETTU) compte actuellement 58 associations membres

Congrès

Le 16 septembre 2020, et en raison de la pandémie de COVID-19, le Congrès de l'ETTU s'est tenu en ligne pour la première fois. A cette occasion, j'ai été élu après un vote du Congrès.

Dans les temps difficiles auxquels est confronté l'ensemble du mouvement sportif, je veux inspirer l'optimisme en adoptant de nouvelles idées et travailler avec vous pour mettre en œuvre des changements qui développeront le tennis de table en Europe à travers :

- L'engagement d'une génération moderne de fans et attirer les jeunes vers le sport ;
- Le placement des athlètes au cœur de toutes les décisions clés ;
- La responsabilisation des associations membres et accroître l'influence de l'ETTU sur la scène mondiale ;
- Le développement et la promotion du tennis de table féminin ;
- L'accroissement de la transparence et devenir un exemple de bonne gouvernance ;
- Le développement d'un système de quotas plus juste dans le sport.

Nous avons bien progressé dans ces domaines et j'ai hâte de poursuivre ce travail avec vous dans les semaines, les mois et les années à venir.

Le Congrès du 16 septembre a également élu le vice-président, Pedro Moura (POR), la vice-présidente des finances, Sandra Deaton (ENG), et 5 vice-présidents : Heike Ahlert (GER), Vladimir Samsonov (BLR), Ina Jozepson (LAT), Sonja Grefberg (FIN), Miguel Vicens (FRA).

Événements et Compétitions

La Coupe Top 16 ITTF Europe 2020 China Construction Bank s'est tenue pour la 3^e fois à Montreux (SUI) en février 2020. Dans un lieu mémorable et superbement organisé par nos collègues suisses, l'Allemagne a dominé avec Timo Boll égalant le record de Jan-Ove Waldner de 7 victoires, et Petrisa Solja conservant son titre.

Un mois plus tard, la 4^e édition des Championnats d'Europe des moins de 21 ans se tenait à l'Arena de la ville de Varaždin (CRO) ; un site splendide qui accueillera les Championnats d'Europe juniors 2021. Vladimir Sidorenko (RUS) et Prithika Pavade (FRA) ont remporté les titres en simple.

Le comité exécutif de l'ETTU a décidé d'annuler les Championnats d'Europe juniors 2020 à Zagreb, en raison du niveau élevé de risque de COVID-19 associé à l'événement. Ce fut une grande déception pour l'Association de Croatie qui avait fait tout son possible pour essayer de faire avancer l'événement, mais la protection de la santé de notre famille ETTU doit être notre première priorité.

En raison de l'augmentation des cas de COVID-19 ainsi que des restrictions de voyage et de plusieurs quarantaines nationales en place, une décision difficile a été prise de reporter les Championnats d'Europe Liebherr 2020. Celui-ci devait avoir lieu à Varsovie du 15 au 20 septembre 2020. La sécurité des joueurs, des entraîneurs, des officiels, des bénévoles, du personnel et des partenaires avait été une priorité pour toutes les organisations impliquées. Heureusement, le président de la Fédération polonaise de tennis de table, M. Dariusz Szumacher, et son conseil d'administration, son personnel et ses partenaires à Varsovie ont pu convenir d'une nouvelle date en juin 2021 pour les championnats.

Le Top 10 Européen Jeunes s'est déroulé avec succès à Berlin (GER) en octobre avec l'introduction du protocole COVID-19 et des directives pour toutes les personnes accréditées. Par la suite, les compétitions de clubs de la Ligue des champions féminine et masculine se sont déroulées sous forme de tournois dans des conditions de bulles distinctes à Linz et Düsseldorf en novembre et décembre. Les clubs Linz AG Froschberg et Borussia Düsseldorf ont assuré d'excellentes conditions de jeu et des environnements sûrs et sécurisés en appliquant des directives et des instructions d'hygiène plus élaborées.

Activités de Développement

En mars 2020, l'ETTU a annoncé la suspension de tous ses événements, y compris les activités de développement en raison de la propagation du COVID-19 et de prioriser la santé et la sécurité de tous les joueurs, entraîneurs, officiels et bénévoles. Pour surmonter les obstacles avec l'aide de technologie et permettre aux joueurs et aux entraîneurs de se réunir à nouveau. L'ETTU a lancé un projet de camp en ligne en mai 2020. Avec des sessions en ligne quotidiennes dirigées par différents entraîneurs à travers l'Europe, les joueurs et les entraîneurs ont pu rejoindre les sessions en ligne en même temps.

À partir d'août 2020, une série de webinaires de coaching a été organisée avec Matilda Ekholm, Krisztina Toth et Eva Jeler parmi les présentateurs experts invités. L'interaction des associations nationales a été impressionnante et a continué de croître.

Les programmes d'assistance à onze associations membres ont été reportés à 2021.

Marketing et initiatives commerciales

À la suite du congrès de septembre, il a été convenu d'engager un nouveau responsable marketing et Mme Beatrice Romanescu a pris ses fonctions en janvier 2021. Le conseil d'administration a pris la décision de créer le projet de rebranding de l'ETTU qui répondra à toutes les exigences du sport mondial moderne. L'ETTU a conclu un certain nombre d'accords de partenariat commercial et de parrainage d'événements en 2020 et 2021 en conséquence.

Conclusion

Le nouveau Bureau Exécutif s'est réuni pratiquement à sept reprises de septembre à décembre 2020. Le Bureau Exécutif a adopté le budget pour 2021, soumis à l'approbation du Congrès Extraordinaire en février 2021. Malgré le budget déficitaire à fin 2020, il a été confirmé que pour 2021 le budget est excédentaire. Le Conseil d'administration a également entendu les présentations et les plans de travail des responsables marketing, développement et compétition, et a discuté de la planification stratégique et des relations avec les médias pour 2021. Les présidents des comités ont été nommés et des propositions ont été reçues pour le travail des comités au cours des 2 prochaines années.

Le Conseil d'administration a reçu une présentation de JTA concernant la coopération future dans les domaines de la planification stratégique, de la génération de contenu, de la gestion des conflits, des relations avec les médias et du suivi des médias.

Je remercie mes collègues du comité exécutif pour leur dévouement à l'amélioration des performances de l'ETTU et à la mise en œuvre de changements bénéfiques pour le tennis de table européen.

Je tiens également à remercier l'ancien Président de l'ETTU, M. Ronald Kramer. Nous avons un grand respect pour le travail qu'il a fait, et nous serons heureux de le voir comme notre invité lors de nos événements européens.

Igor Levitin

Président Continental: Europe

L'année 2020 marquera l'histoire du monde et du tennis de table, comme l'année où les rêves devaient attendre et la santé de toutes les personnes engagées était la priorité. De grands projets pour les compétitions continentales et les programmes de développement en cours avec des activités de marketing prêts à être lancés, intégrés au plan stratégique et à l'investissement stratégique de la LATTU et de l'ITTF.

Un seul événement continental était possible en février 2020. La Coupe Panaméricaine 2020 a été organisée avec un grand succès à Porto Rico, qui nous a tous fait rêver d'une grande année pour le tennis de table dans les Amériques.

COVID-19 nous a obligés, à partir de la mi-mars, à faire une pause et seuls deux événements régionaux ont eu lieu en février et mars, à Belize et au Pérou, avant le confinement, plus un événement de Tennis de Table Para au Chili en janvier et un Circuit junior en mars au Pérou.

Tous les rêves et les plans sont cependant vivants et prêts à être mis en œuvre. En tant que nouveau continent panaméricain unifié, l'année 2021, ne peut désormais qu'apporter l'espoir que de choses plus grandes se produisent. Nous attendons tous avec impatience les Championnats ITTF-Amériques 2021.

LE PERSONNEL

La passion et l'engagement dont le personnel a fait preuve pendant cette période difficile étaient impressionnants. Les vidéoconférences et les séminaires Web se sont révélés être un outil très utile, qui nous ont permis d'être en contact et actifs. Des programmes comme "Aérobics Tennis de Table" et " la Chambre VIP du Tennis de Table d'Amérique Latine " ont vu le jour. Deux activités en ligne pour les fans de tennis de table du continent qui donnent la possibilité à tout le monde de rester en contact et d'interagir.

LES ÉVÉNEMENTS CONTINENTAUX

Dans la ville de Guaynabo, Porto Rico, nous avons assisté à un grand spectacle de tennis de table. Trois jours de compétition de la Coupe Continentale du 7 au 9 février, avec une salle pleine de spectateurs soutenant les héros locaux. La production en streaming et les réseaux sociaux ont battu tous les records d'audience. Félicitations aux gagnants, Adriana Diaz (PUR) et Hugo Calderano (BRA) pour leurs performances exceptionnelles.

DÉVELOPPEMENT

Les programmes de développement ont démarré en début de l'année 2020 avec une attention particulière au programme DNA. En mars 2020, toutes les activités ont cessé en raison du COVID-19. Lentement après le coup initial, et en étroite coopération avec l'ITTF, les activités de développement sont devenues numériques, garantissant ainsi à la famille du tennis de table de rester unie.

INSTITUTION

C'est avec un grand honneur que je rends compte de la deuxième Assemblée générale de l'ITTF-Amériques, qui s'est tenue en mode virtuel, le 26 novembre 2020. À cette occasion, j'ai été élu Président de l'ITTF-Amériques et Paul Calle a été élu Secrétaire général-Trésorier de l'ITTF-Amériques.

Je tiens à remercier toutes les associations membres de l'ITTF dans les Amériques pour leur engagement à rendre cela possible. L'union continentale était un rêve depuis des décennies, et depuis la modernisation de l'OSP à Panam Sports en 2018, sous la direction du membre du CIO Neven Ilic, la nécessité de travailler ensemble est devenu encore plus évidente.

À partir de 2021, l'ITTF Amériques signera l'accord continental avec l'ITTF, et je suis très satisfait de la coopération et du dialogue avec toutes les parties prenantes.

Nos remerciements à l'ITTF également pour leur soutien en ces temps difficiles de pandémie. C'était difficile de s'y retrouver, mais nous avons toujours senti le soutien.

Au moment de rédiger ce rapport, je suis fier d'annoncer que pour la première fois de l'histoire, une association américaine accueillera les Championnats du monde en 2021. Ce sera à Houston, au mois de novembre 2021, et j'ai hâte d'accueillir tous délégués des cinq continents et leur montrer la passion américaine pour le sport.

Cordialement votre,

Juan Vila

Président Continental : Amérique Latine

NON FOURNIT

2020 a été une année de défis sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19, cependant, nous avons fait de notre mieux pour offrir des programmes, des activités et un nombre limité d'événements.

Voici quelques-uns de nos faits saillants de 2020.

L'ITTF-Océanie a continué à favoriser le développement du tennis de table en soutenant 3 activités de développement pour 86 participants (61% de femmes) dans 11 pays d'Océanie et cela comprenait également des activités en ligne pour la première fois, avec le soutien de la Fédération de Tennis de Table d'Australie. Notre programme de participation Smash Down Barriers (SDB) a engagé 2 743 insulaires du Pacifique et employé 19 membres du personnel à Fidji, Tonga et Vanuatu. Et le programme de nos écoles, Bounce it Back (BiB), s'est poursuivi aux îles Tonga et Fidji malgré les restrictions liées au COVID-19, mais nos projets d'élargissement vers d'autres pays du Pacifique ont dû être reportés.

Soutenue par l'ITTF et le programme Smash Down Barriers, l'ITTF-Océanie s'est associée à la Fédération de tennis de table des Tonga (TTTF) pour poursuivre le programme de développement des associations nationales (DNA). Bien que 2020 ait été une année difficile, le second semestre a été l'occasion d'étendre le programme DNA, l'Association de Tennis de Table de Fidji étant soutenue pour employer un directeur des opérations à temps plein pour superviser leurs activités de développement, travailler à l'amélioration de la gouvernance et des politiques de l'organisation. En plus de se concentrer sur la création de liens plus solides avec les ministères et les gouvernements locaux.

En 2020, avec des restrictions pandémiques empêchant de nombreuses activités de tennis de table, y compris les quelques camps d'entraînement Hopes au cours de l'année, l'ITTF, l'ITTF-Océanie et ses membres sont restés optimistes en se tournant vers des solutions numériques.

Au mois d'avril, la Journée mondiale du tennis de table s'est tenue virtuellement avec des pays faisant preuve de créativité, en envoyant des clips d'astuces et de savoir-faire et passant la balle au pays/à la personne suivante. Dix pays d'Océanie se sont impliqués ; Australie, Îles Cook, Fidji, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Tahiti et Tonga.

Notre AGA 2020 s'est tenue en ligne pour la première fois. Avant l'AGA, notre personnel a mené des sondages auprès de tous les membres, ainsi que des sessions de formation pour assister aux réunions en ligne et utiliser un logiciel pour le vote électoral. Cela s'est avéré être un grand succès avec un nombre record de 23 membres sur 24 présents, ainsi que le personnel de notre organisme mondial, l'ITTF.

La Fédération de Tennis de Table d'Australie (TTA) a un excellent programme en ligne pour ses propres joueurs et a gracieusement étendu son soutien en collaborant avec ITTF-Océanie pour permettre aux joueurs et aux entraîneurs Hopes d'Océanie de participer aux sessions. Cela a constitué une opportunité unique, en particulier pour les nations insulaires, de faire partie d'un programme structuré avec des entraîneurs de haut niveau et un environnement d'apprentissage unique.

Notre calendrier des événements 2020 a été ravagé par COVID-19 et tous les autres événements ont été reportés ou annulés, notamment :

- Qualification Olympique
- Championnats d'Océanie
- Championnats Junior d'Océanie
- Coupe d'Océanie
- Open d'Australie

Le Tour Tonga ITTF-Océanie 2019 a eu lieu à Nuku'alofa, Tonga, les 21 et 22 février 2020 au stade couvert Atele. Il a été diffusé sur les plateformes numériques d'ITTF-Océanie. L'ITTF-Océanie s'est associée à la Fédération de tennis de table des Tonga, avec 37 athlètes d'Australie, des Fidji et des Tonga. La compétition offrait la dernière chance pour se qualifier à la Coupe ITTF-Océanie 2020 et avec plusieurs places encore à confirmer, la compétition s'est avérée passionnante et divertissante.

Le tennis de table était l'un des 24 sports présents aux Jeux des Îles Cook, puisque l'île de Rarotonga a accueilli un événement comme jamais auparavant. Le tennis de table consistait en 8 événements différents, une combinaison de simples et de doubles dans les catégories Hommes, Femmes et Moins de 16 ans.

Les médaillés venaient de 8 îles différentes et se sont battus avec acharnement pour leurs résultats au cours de la compétition. Cook Island Sport a diffusé les événements en direct sur sa page Facebook, créant un grand buzz pour l'événement, non seulement dans les îles Cook, mais dans tout le Pacifique et la région.

Les grands titres ont été les épreuves de simple messieurs et dames, remportées respectivement par Mel Ivaiti et MarengaTua, qui ont également remporté l'or dans les épreuves de double et Mel va encore plus loin pour remporter également une médaille de bronze dans l'Open des doubles mixtes. Les deux jeunes joueurs représentent le meilleur du tennis de table des îles Cook, ayant tous deux représenté la nation aux championnats juniors d'Océanie l'année dernière et dans d'autres événements dans la région d'Océanie auparavant.

Nous sommes reconnaissants pour le soutien continu de DFAT pour notre programme Smash Down Barriers dans le Pacifique. Le soutien de DFAT nous a permis de poursuivre les activités autant que possible et de conserver le personnel et les principaux contractants.

Nous souhaitons remercier notre organisation mondiale, l'ITTF, qui a également fourni un soutien financier au personnel et aux événements. Malgré la réduction substantielle du financement et l'annulation de la plupart de nos événements en raison de l'impact de la pandémie, nous avons été extrêmement heureux de réaliser un petit bénéfice grâce aux grands efforts déployés par notre personnel et notre comité de gestion.

Nous souhaitons exprimer notre appréciation pour le merveilleux soutien que nous avons reçu des sponsors, des gouvernements locaux et des autres parties prenantes.

L'ITTF-Océanie souhaite remercier tout le monde pour leur soutien et leur participation en 2020 et nous attendons avec impatience un nouveau départ en 2021.

Anthony Ho

Président Continental: Océanie

Aperçu

2020 était ma troisième année en tant que DG de l'ITTF et je pense qu'il est juste de dire que c'était la plus compliquée et la plus difficile. Une année sans précédent, touchée par la plus grande crise mondiale de notre vie - la pandémie de COVID-19.

Des pays, des villes et presque toutes les frontières du monde ont été bloqués et/ou fermés et toutes les organisations impliquées dans des affaires reposant sur les voyages internationaux ont énormément souffert. Les activités de tennis de table ont été interrompues dans le monde entier, des grands événements internationaux aux matchs amicaux dans des millions de clubs du monde entier. D'une manière ou d'une autre, toutes les personnes liées à notre sport ont été affectées.

L'ITTF a été forcée de suspendre les activités et les compétitions internationales, de geler notre classement mondial, et nous n'avons pas été en mesure d'organiser des activités de développement, de haute performance et de la fondation, pendant la majeure partie de l'année. Le report des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 nous a clairement indiqué que ce ne serait pas une année normale. Pour la première fois depuis des décennies, nous n'avons pas été en mesure d'accueillir les Championnats du monde aux dates initialement prévues, et malgré l'énorme effort et l'énorme travail accompli avec l'Association coréenne de tennis de table, l'ITTF a dû prendre la douloureuse décision d'annuler le WTTC 2020 à Busan.

En conséquence, l'ITTF et toutes nos parties prenantes ont perçu les énormes répercussions. Après plusieurs années de résultats et de croissance extrêmement positifs et après s'être lancés dans de grands projets, nous avons malheureusement tous dû adapter nos opérations en conséquence et faire des coupes dans tous nos projets et programmes.

Il n'est pas facile de relever des points positifs, mais il y en a eu : du point de vue financier, l'ITTF a réussi, grâce à des mesures difficiles et prudentes, à surmonter les temps imprévisibles et à obtenir des résultats financiers stables en 2020. Cela place l'ITTF dans une position beaucoup plus forte comparativement à beaucoup d'autres fédérations internationales, pendant cette crise.

Toute l'équipe de l'ITTF a fait de son mieux, pour rassembler l'ensemble de la communauté du tennis de table, grâce aux nouveaux outils technologiques disponibles, tout en s'adaptant à la situation actuelle, en proposant plus d'activités en ligne et en surmontant les différentes difficultés pour s'assurer que l'ITTF continue d'aller de l'avant avec sa stratégie audacieuse et progressive. une approche moderne et professionnelle telle que définie à l'origine dans notre plan stratégique, ainsi qu'à travers le nouveau Tennis de Table Mondial (WTT).

Malgré les complications, en tant qu'organisation dirigée par des professionnels, je crois qu'à l'avenir, nous regarderons l'année 2020 avec une certaine fierté. Il est facile de juger le travail lorsqu'il existe un environnement mondial positif pour travailler, lorsque la croissance est positive et quantifiable et lorsque l'expansion est clairement visible. La façon dont une organisation et ses dirigeants sont capables de s'adapter à un environnement défavorable et de faire face à une crise est également tout aussi importante. Du point de vue de la gestion professionnelle, je pense qu'il existe également de nombreuses raisons d'être satisfait de notre approche et ce sera l'objet de mon rapport.

Engagement et sacrifices du personnel

Dès le mois d'avril et avec notre équipe des Finances, nous savions que dans le cas où la pandémie allait durer longtemps, il fallait faire quelques sacrifices. Heureusement, nous avons pu maintenir la plupart de notre personnel et ils ont tous compris les mesures adoptées pendant cette crise et ont accepté des réductions de salaire, afin de survivre à l'an 2020. La compréhension et le dévouement du personnel envers l'ITTF restera un jour dans les mémoires comme l'une des principales raisons pour lesquelles l'ITTF a pu, du point de vu financier, traverser les moments difficiles de COVID-19.

Évènements ITTF 2020 #RESTART

Notre priorité numéro un depuis le début de la pandémie de COVID-19 était d'assurer un retour en toute sécurité au tennis de table international, non seulement pour nos athlètes et partenaires, mais aussi pour nos millions de fans à travers le monde, qui avaient soif de voir leurs stars s'affronter une fois de plus.

Grâce à notre série #RESTART en Chine, avec le puissant soutien de l'Association chinoise de tennis de table (CTTA), nous avons pu donner de l'espoir pour notre sport et pour les événements internationaux de tennis de table et au passage, prouver que même pendant une crise, lorsque nous travaillons ensemble, notre sport peut prévaloir.

Alors que la plupart des sports olympiques du monde essayaient encore de revenir à la compétition internationale, le tennis de table l'a fait. Le tout sans un seul problème de santé pendant la pandémie – zéro cas de COVID-19.

Le travail, la sueur, les larmes et la joie absolue de voir nos joueurs préférés concourir pour les premiers prix de notre série #RESTART resteront dans l'histoire comme l'une des choses les plus importantes que l'ITTF et le tennis de table aient jamais accomplies.

C'est également grâce au travail de partenariat et au soutien de nos joueurs que le WTT Macao a pu avoir lieu en novembre et au passage, offrant un premier aperçu de l'avenir du sport. Preuve de concept, WTT Macao a présenté un format de jeu original et passionnant avec les plus grandes stars du tennis de table du monde s'affrontant dans un tout nouveau cadre WTT.

Tennis de Table Uni

Depuis l'annonce de COVID-19 comme pandémie, la Fondation ITTF et nos partenaires ont travaillé côte à côte avec la communauté du tennis de table pour surmonter les obstacles qui empêchent ceux qui en ont besoin d'obtenir de l'aide. La campagne de collecte de fonds #TableTennisUnited lancée par la Fondation ITTF et soutenue par l'ITTF et le WTT, a été créée pour apporter un soutien financier aux personnes touchées par la crise COVID-19 et continue de soutenir diverses initiatives et individus du monde entier, grâce à de multiples généreux donateurs.

Organisation et Gouvernance

Au cours des dernières années, nous avons constamment prouvé que le tennis de table est un sport à part entière et que l'ITTF suit les principes modernes de bonne gouvernance qui nous ont conduit à une amélioration significative du classement des FI tel que publié en 2020 par l'Association des fédérations internationales olympiques d'été (ASOIF). Rapport comparé aux termes précédents.

L'ITTF reste déterminée à poursuivre le travail pour l'amélioration de sa structure de gouvernance globale et a commencé des plans de développement pour la création d'un tribunal disciplinaire plus indépendant, et des mécanismes de contrôle encore plus robustes pour continuer à rehausser le profil de l'ITTF parmi les fédérations internationales, dans le programme olympique.

Futurs championnats du monde de tennis de table

L'AGA 2020 de l'ITTF a annoncé l'accueil de l'Afrique du Sud de ses tout premiers championnats du monde de tennis de table lorsque Durban sera la ville hôte en 2023. C'est également la première fois que les championnats du monde auront lieu sur le continent africain depuis Le Caire, Egypte, en 1939.

Ce vote historique de l'Afrique du Sud justifie le nouveau format des finales des Championnats du monde de tennis de table de l'ITTF, qui entreront en vigueur en 2021, et qui verront la qualification continentale précéder l'événement des finales, rendant ainsi l'accueil plus faisable pour un plus grand nombre de pays.

Professionnalisation

Malgré les perturbations causées par la pandémie, nous avons en 2020, pu continuer à développer les différents domaines du sport et à améliorer la professionnalisation. Grâce au département de l'équipement nouvellement créé, situé à Cologne, en Allemagne, l'ITTF forme lentement une équipe de professionnels travaillant sans relâche pour développer de nouveaux programmes d'essai et d'approbation de l'équipement, avec l'objectif principal de créer un nouveau laboratoire de l'équipement où les grands projets peuvent être réalisés.

L'équipe informatique a continué à faire un travail incroyable en créant les plateformes informatique et des logiciels de pointe, qui seront au cœur de tout ce que nous faisons.

Durabilité

En 2020, le groupe de travail de l'ITTF sur la durabilité a été officiellement formalisé dans le but de s'attaquer au problème clé de la durabilité dans le tennis de table. Au cours de la première année d'activité, le groupe de travail a souligné l'importance des « 3P » : Planète, Profit et Personnes, en identifiant les principaux domaines d'intérêt du point de vue événementiel, équipement et opérationnel. Le sport a le pouvoir d'inspirer les gens, et en tant qu'organe directeur, il est de notre responsabilité d'établir de nouvelles normes pour assurer un monde meilleur pour les générations futures.

Tennis de Table Mondial

Ayant vu le jour comme une idée, il y a de nombreuses années de cela, pour prendre racine et se réaliser en 2020, le WTT représente notre dévouement au sport et est un moment de fierté pour toute la famille ITTF. Malgré les circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles nous avons commencé ce projet monumental, il a été à la fois excitant et satisfaisant de commencer enfin le voyage officiel du World Table Tennis. Démarrer une entreprise d'événements sportifs internationaux pendant une pandémie mondiale a été la tâche la plus compliquée à laquelle toute notre équipe ait jamais eu à faire face. Dans le contexte de la pandémie et de son défi, nous sommes pleinement engagés dans ce projet et continuerons de nous efforcer d'atteindre ces objectifs positifs, afin de garantir que le WTT et le tennis de table soient des succès majeurs.

Conclusion

Le tennis de table a encore un énorme chemin à parcourir pour devenir l'un des sports internationaux d'élite, mais cela reste notre objectif ultime et je pense que nous sommes sur la bonne voie pour arriver là où nous voulons être, même dans ces circonstances incroyablement difficiles.

Il y a de nombreux défis en cours de route, et nous ne pourrions peut-être pas toujours éviter les erreurs, mais nous continuons à travailler dur pour développer notre sport, en adoptant des changements symboliques, en faisant appel à des personnes influentes pour nous aider à réussir et à rendre tous nos événements et nos opérations meilleurs et plus professionnels que jamais.

Nous attendons avec impatience que toute la famille du tennis de table se soutienne dans les moments difficiles. Bien qu'il puisse être facile de sombrer dans une mentalité négative dans les moments difficiles, nous, à l'ITTF, continuerons d'essayer d'être positifs, nous chercherons des solutions pour continuer à améliorer notre sport et nous essaierons de soutenir toutes nos associations membres et parties prenantes, au mieux de nos capacités pendant une crise. Je suis sûr que le tennis de table sortira plus fort de cette crise, et nous sommes plus motivés que jamais pour faire du tennis de table le plus grand sport au monde. Cette crise ne nous ralentira pas, restons unis et grandissons ensemble.

L'environnement actuel pose encore de nombreux défis, nous incitant à reconsidérer notre façon de fonctionner ainsi que la façon dont nous livrons nos événements. Nous vivons dans une nouvelle réalité et une nouvelle normalité, nous obligeant à prendre pleinement conscience du monde qui nous entoure et à agir de manière plus durable. Forts des connaissances et de l'expérience de 2020, nous sommes en meilleure forme pour faire face à la situation actuelle, et vous pouvez vous attendre à voir l'ITTF poursuivre son chemin vers la professionnalisation, tout en s'adaptant à une nouvelle réalité complexe. Bien que nous soyons encore très limités par le COVID-19 qui est hors de notre contrôle, nous sommes dynamiques, confiants et essayons d'être aussi optimistes sur ce que nous pouvons réaliser ensemble dans les années à venir !

Un grand merci à toute la communauté du tennis de table pour sa patience alors que nous essayons de naviguer dans le nouveau monde pour ramener des activités en ces temps incertains.

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie.

Steve Dainton

CEO ITTF

Le rapport se réfère strictement aux activités de l'ITTF de janvier à décembre 2020 et complète le rapport du DG.

Une année de pandémie

L'année 2020 a commencé au même rythme d'activité frénétique que 2019 s'est terminée, la qualification mondiale par équipe pour les Jeux Olympiques a eu lieu à Gondomar, au Portugal. En outre, une visite a été effectuée aux côtés du DG, au comité d'organisation de Paris 2024 et au siège du CIO à Lausanne.

En février, alors que les nouvelles de la pandémie s'éloignaient, nous avons assisté à la quatrième Coupe panaméricaine, où nous avons poursuivi le renforcement des relations avec le Comité olympique de Porto Rico. Nous avons constaté une fois de plus que des associations relativement petites peuvent non seulement produire des stars mondiales, mais aussi organiser des événements internationaux au plus haut niveau.

Le voyage dans la région des Caraïbes a été complété par des visites aux Comités Nationaux Olympiques et aux Ministères des Sports du Salvador et du Mexique, pour discuter des questions liées aux associations membres de l'ITTF dans ces deux pays. Rapporté en 2020, la gouvernance de nos associations membres est importante pour l'ITTF. L'ITTF ne peut plus rester un simple spectateur. Des règlements doivent être mis en place pour garantir que l'autonomie de nos membres n'affecte pas négativement notre sport à l'échelle mondiale. Comme le dit souvent, le président du CIO, Dr Bach, changez ou être changé.

Deux semaines après ce voyage, et alors que je me trouvais à Busan, en Corée, la difficile décision de reporter les Championnats du monde 2020 a dû être prise. Encore deux semaines plus tard, l'activité de tennis de table s'est complètement arrêtée dans le monde, c'était le 15 mars 2020. Un jour dont nous devons nous en souvenir longtemps.

À partir de ce moment, l'activité s'est transformée en planification, re-planification et élaboration de scénarios d'urgence. L'Exécutif de l'ITTF s'est réuni pas moins de 16 fois au cours d'une année de la plus grande crise que l'ITTF ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Il y avait beaucoup d'incertitudes, d'inquiétudes et de difficultés.

Je tiens à souligner ma sincère appréciation pour le travail bénévole accompli par les membres du Comité exécutif (CE) au cours de cette année exceptionnelle; travail qui, j'en suis sûr, n'était agréable pour aucun membre. C'était un travail qui nécessitait des heures et des heures de réunions en ligne, parfois tôt le matin, parfois au milieu de la nuit.

Notre gratitude va également aux officiels désignés qui ont servi l'ITTF sans hésitation. Des commissaires et des présidents de commission qui, dans la plupart des cas, ont travaillé main dans la main avec le personnel pour s'assurer que l'ITTF puisse continuer à fonctionner et même à se développer davantage dans les domaines où cela était possible.

Certains membres du personnel ont dû partir à cause de la pandémie, ceux qui sont restés, ont eu des réductions de salaire, mais tous ont continué à travailler avec la même passion, et dans

certains cas, encore plus qu'avant, répondant à la nécessité. Chacun a défendu notre sport quand il le fallait. Un sincère merci à tous.

Une année aussi extraordinaire a nécessité, plus que jamais, des conseils et des orientations. Une année au cours de laquelle, travailler ensemble est devenu la norme pour la majorité ; à de rares exceptions, une année au cours de laquelle l'unité a été démontrée par la plupart des membres de l'ITTF,

Relations institutionnelles (externes)

En juin 2020, l'ITTF a reçu avec satisfaction et fierté la nouvelle que notre sport est passé du groupe B au groupe A2 au classement de l'examen d'auto-gouvernance réalisé par l'ASOIF, un progrès pour la troisième fois. Cela signifiait un bond de 10 places parmi les 28 fédérations sportives internationales olympiques d'été, de la position 21 à la position 11. Une preuve que les réformes dans le domaine de la gouvernance que l'ITTF avait initiées commençaient à porter leurs fruits.

Juillet 2020 a été le mois au cours duquel le CIO a organisé pour la première fois de son histoire une session du CIO virtuellement. Comme chaque année, une invitation a été lancée à l'ITTF pour y assister, cela a permis de mieux préparer notre toute première AGA virtuelle de l'ITTF. Ce fut une expérience d'apprentissage et une preuve de la façon dont les synergies peuvent aider une organisation à se développer.

Au cours des mois de juillet et août, l'ITTF a travaillé en étroite collaboration avec le CIO et l'ASOIF pour préparer et présenter notre prochaine série de réformes de gouvernance, que nous incluons dans la section gouvernance.

Enfin, le Forum FI s'est tenu virtuellement en novembre et a entériné le fait que la pandémie a été un accélérateur de la numérisation du monde, en particulier dans le domaine du sport.

Relations institutionnelles (internes)

Nos remerciements à l'ITTF-Océanie et à l'Union Européenne de Tennis de Table, pour leurs invitations à assister à leurs rassemblements annuels. Félicitations à feu M. Anthony Ho, et à M. Igor Levitin pour leurs élections respectives lors de leurs congrès, ainsi que pour le déroulement global de ces rencontres virtuelles pour la première fois.

Notre appréciation également au leadership de l'ITTF-Amériques, notre plus jeune fédération continentale, un exemple majeur de collaboration à partir de la diversité au profit de notre sport. M. Juan Vila est devenu son premier président lors des élections tenues le 26 novembre 2020, l'ITTF a été invitée à participer activement à l'Assemblée générale.

Adhésion

En 2020, les îles Falklands ont pris contact avec l'ITTF afin de devenir notre 227^e association membre. La candidature est soutenue par la Fédération des Jeux du Commonwealth, et elle sera soumise pour examen à l'AGA 2021.

Gouvernance

Nous avons mentionné avant la phrase écrite par le Dr Bach : changer ou être changé, en termes de gouvernance, nous devons faire à nouveau référence au commentaire du leader du CIO : Les réformes ne s'arrêtent jamais.

En 2020, il était surprenant de voir un certain nombre d'associations membres de l'ITTF s'opposer à l'organisation virtuelle d'une Assemblée générale de l'ITTF et tenter de bloquer les réformes constitutionnelles nécessaires.

Dans mon rôle de Secrétaire général, vous ne pouvez qu'imaginer, ou espérer, qu'il ne s'agissait que d'un problème de communication. Comment une association membre peut-elle préférer conserver le pouvoir judiciaire au sein du Comité Exécutif alors que c'est le CE lui-même qui propose la séparation des pouvoirs ?

Comment une association membre peut-elle essayer de bloquer le droit constitutionnel et la nécessité d'avoir notre assemblée générale annuelle ? L'égarement ou l'incompréhension est le seul moyen de comprendre de telles positions. Nous espérons que c'était une question de malentendu.

Heureusement, les membres de l'ITTF ont soutenu ces réformes approuvées à la fois par le CIO et l'ASOIF avec une large majorité de plus de 90 pour cent. Je voudrais inviter ceux qui ne souhaitent pas embrasser la bonne gouvernance à réfléchir sur leurs positions. C'est l'ITTF et l'image du tennis de table qui sont en jeu. Les batailles politiques ne doivent pas affecter l'image et le cours du sport que nous aimons tous.

L'incorporation d'un tribunal de l'ITTF et la création d'une unité d'intégrité étaient des étapes nécessaires, mais encore une fois, je tiens à souligner que les réformes ne s'arrêtent jamais. Nous devons continuer à viser l'excellence en matière de gouvernance.

Opérations

Les éloges doivent aller à notre directeur financier, PDG et vice-président exécutif des finances dans le domaine du contrôle financier ; lorsque la pandémie a frappé le monde, l'ITTF a réagi rapidement et fermement. C'est certainement une des raisons de la situation saine dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Comités et Commissaires

La pandémie a contribué à renforcer les relations avec ces bénévoles qui servent humblement le sport, mais a également dévoilé des frictions. L'équilibre entre le volontariat et le besoin de professionnalisation concernant la gestion du sport n'est pas toujours facile. À de nombreuses reprises, le personnel et les bénévoles ont travaillé ensemble, le sport étant la principale préoccupation, le résultat est très positif. Des exemples sont là, avec Mme Ahlert, Mme Crotta, Mme Kajee, M. Ireland, M. Oshodi et M. Sporrer pour ne citer que quelques noms de présidents de commission et de commissaires qui travaillent en harmonie et en étroite collaboration avec le personnel de l'ITTF et les élus.

Des conflits surviennent dans certains cas; les efforts de tous doivent être pour s'assurer que le dévouement à la famille ITTF reste la priorité. Changer ou être changé. C'est inévitable.

Commission des Athlètes

En cette année de pandémie, nos remerciements vont également à la Commission des Athlètes et particulièrement à son Président, Zoran Primorac, les deux vice-présidents, Galia Dvorak et Dana Cechova, et les deux représentants du TT Para, Alena Kanova et Trevor Hirth, pour leur infatigable travail, notamment durant la période d'adaptation du système de qualification aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Évènements Multisports

La communication avec les différentes organisations multisports s'est poursuivie jusqu'en 2020, bien qu'à un rythme modéré par rapport aux années précédentes.

Jeux Olympiques et Paralympiques Tokyo 2020

Au moment de la présentation de ce rapport, heureusement, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 ont été organisés avec succès. Nous incluons les détails dans notre rapport de 2021.

Une vie au service de notre sport

D'innombrables personnes sont mortes en 2020 à cause de la pandémie, mais trois noms me viennent inévitablement à l'esprit : l'ancien membre du CE de l'ITTF, Eng. Melecio Rivera, le président de l'Association thaïlandaise de tennis de table, M. Piradej Pruttiuk, et l'un des principaux organisateurs du World Cadet Challenge 2010 et des Championnats du monde juniors 2012 à Hyderabad, M. Sultan Moosavi.

En leur mémoire, et à la mémoire de toutes les personnes décédées en 2020, nous observerons une minute de silence lors de notre prochaine AGA.

Conclusions

Au début de ce rapport, j'évoquais les circonstances exceptionnelles dans lesquelles tout le monde a dû travailler en 2020. Encore une fois, je tiens à remercier les membres du CE pour leur travail dévoué dans des moments sans précédent. Ma gratitude aux présidents continentaux, pour leur patience et leur compréhension pendant la période difficile de la pandémie ; au DG pour le calme et la continuité dans la guidance du personnel, même dans les moments les plus sombres où il a été personnellement attaqué en novembre 2020.

Le plus grand respect au personnel, pour leurs sacrifices au cours d'une année que nous n'oublierons pas facilement mais aussi, et surtout, à chaque association membre qui a assisté à l'AGA virtuelle 2020, et soutenu les réformes de gouvernance, décidant de continuer à faire confiance à cette administration, à travailler et à développer tennis de table sur leurs territoires.

Dans les moments difficiles, il est temps d'être unis pour le sport que nous aimons ; ceux qui veulent semer la discorde ne trouveront jamais la paix, car ils ne poursuivent pas de nobles causes, ceux qui placent leur amour pour le sport, comme objectif principal seront récompensés tôt ou tard.

En travaillant, vous ferez certainement des erreurs. Certains auraient préféré que l'ITTF ne fasse rien en 2020, mais alors, nous serions restés dans la moyenne des fédérations internationales, plutôt que de progresser.

Je dois souligner, en particulier pour ceux qui seront élus à des postes au sein du CE et du Conseil d'administration de l'ITTF en novembre 2021, de faire passer l'importance mondiale avant l'intérêt personnel, régional ou continental.

Les mesures de précaution prises en 2020 ont permis à l'ITTF d'être aujourd'hui dans une situation saine. Profitons de cette position et entamons une nouvelle mandate quadriennal en travaillant ensemble pour progresser, se surpasser, amener le tennis de table vers de nouveaux sommets.

Tennis de Table. Pour Tous. Pour la Vie.

Présenté respectueusement,

Raul Calin

Secrétaire Général

Réunions

En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, il n'y a eu aucune réunion de la commission olympique et paralympique (OPC).

Jeux Olympiques et Paralympiques - Tokyo 2020

Les Jeux ont été reportés à 2021 et, exceptionnellement, le comité exécutif, en étroite consultation avec la commission des athlètes et le CIO, a traité les ajustements nécessaires du système de qualification.

Jeux Olympiques de la Jeunesse - Dakar 2022.

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2022 ont été reportés à 2026.

Jeux Olympiques et Paralympiques - Paris 2024

En décembre 2020, l'ITTF a reçu la confirmation que les cinq mêmes épreuves qu'à Tokyo 2020 seront incluses dans le programme des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Au moment de la rédaction de ce rapport, l'ITTF attend toujours la confirmation de l'IPC sur le programme des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Présenté respectueusement,

Raul Calin

Secrétaire Général

(Au nom de la Commission Olympique et Paralympique)

En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, il n'y a pas eu de réunions du Conseil et Continental et de Développement (DCC).

En raison de la pandémie, Polona Cehovin directrice de la haute performance et du développement et Mounir Bessah, directeur des relations avec les membres, ont eu des réunions avec les fédérations continentales ainsi que les membres du CE de l'ITTF en charge de chaque continent, pour travailler sur les ajustements nécessaires sur les plans de développement.

Les championnats du monde se tiendront à Houston en 2021, les réunions du DCC reprendront, espérons-le.

Raul Calin

Secrétaire Général

(Au nom du Conseil Continental et de Développement)

2020 et 2021 sont des années fructueuses pour renforcer davantage l'intégrité sportive au sein de l'ITTF.

Suite aux propositions et résolutions adoptées lors de l'AGA 2020, le Tribunal de l'ITTF et l'Unité d'intégrité de l'ITTF ont été créés.

Nomination du responsable de l'intégrité de l'ITTF

L'Unité d'Intégrité de l'ITTF est une unité opérationnellement indépendante, dirigée par le Responsable de l'Intégrité de l'ITTF. Après avoir examiné plus de 20 candidatures, M. Kevin Carpenter a finalement été nommé à ce poste. M. Carpenter a plus de 10 années d'expérience dans le domaine de l'intégrité sportive, ayant travaillé avec le Conseil de l'Europe, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL, le CIO, la FIFA, d'autres instances dirigeantes du sport, Genius Sports, les athlètes et autres. Son expérience impressionnante dans ce domaine a fait de lui conseiller, enquêteur, arbitre, conférencier et chercheur ; il a joué un rôle dans la mise en place de l'unité d'intégrité de la Fédération Mondiale de Badminton.

Proposition de réorganisation de la Commission d'éthique

Avec la création de l'Unité d'intégrité ITTF indépendante, il est pratique de consolider les différentes responsabilités d'intégrité du sport en une seule unité, au lieu de diviser les rôles qui se chevauchent entre l'Unité d'intégrité de l'ITTF et la Commission d'éthique. On espère que cette consolidation rendra le cadre d'intégrité de l'ITTF plus facile à comprendre et augmentera l'accessibilité à la justice dans le sport. Par conséquent, il est prévu que la Commission d'éthique soit réorganisée en Conseil d'intégrité de l'ITTF, qui agit en tant qu'organe de supervision indépendant de l'Unité d'intégrité de l'ITTF. Ce motif constitue la base de la Proposition A-06 présentée par le Comité Exécutif de l'ITTF à l'AGA 2021.

Proposition de mise en œuvre du Règlement d'intégrité de l'ITTF

Pour clarifier la structure de l'Unité d'intégrité de l'ITTF et le processus d'enquête et de poursuite, les Règlements de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ont été formulés, soumis en tant qu'annexe à la proposition A-06, et sont destinés à former le chapitre 9 du Manuel ITTF 2022.

Nomination des membres de la commission d'éthique

2021 étant l'année de nomination des nouveaux membres de la Commission d'éthique, nous sommes heureux d'avoir reçu plus de 40 candidatures pour deux membres et un président. Des entretiens ont été menés avec des candidats exceptionnels et les candidats présélectionnés seront examinés par le Comité des nominations avant d'être présentés au Conseil d'administration de l'ITTF pour nomination. Suite à la réorganisation proposée de la Commission d'Éthique, les personnes éventuellement nommées seront redésignées en tant que membres du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

Plaintes en matière d'éthique et d'intégrité

Une dizaine de plaintes relatives à l'éthique et à l'intégrité ont été traitées en 2021. Trois dossiers ont été résolus et clôturés, deux plaintes sont restées sans suite de la part des plaignants et les autres dossiers sont en cours.

Au nom de la Commission d'éthique,

Dylan Mah

Conseiller juridique. Responsable de la commission d'éthique

COMITÉ DE L'ÉQUIPMENT (Paul Schiltz)

Rapport à l'AGA

Document D1

Responsabilités depuis les réunions de Budapest

Paul **Schiltz**, président, tables, contrôle raquette, revêtements raquette, recherche / Torsten **Küneth**, vice-président, balles / Phil **McCallum**, Filets / Atsushi **Hasegawa**, revêtement de sol / Wendy **Chim** et Ian **Zubar**, aire de jeu en coopération avec l'URC / Fred **Yuanhua**, jauges filets. Les autres membres à part entière : Piet **van Egmond** (a démissionné Durant l'année 2021), Kagin **Lee** et les membres correspondants: Peyman **Abolhasani**, Anne **Boileau-Demaret**, Chong Il **Kim**, Sultan **Moosavi**, Rachel **Ramos**.

Généralités

Le comité de l'équipement travaille en permanence pour maintenir et améliorer la qualité de l'équipement de tennis de table afin d'assurer des conditions de jeu fiables et sûres ; un nouvel équipement de qualité a été approuvé.

Les membres du comité ne se sont pas tous impliqués régulièrement ou utilement dans le travail ou les discussions. Trois n'ont donné aucun signe. Merci à ceux qui ont contribué, notamment en s'occupant de l'homologation des équipements.

Équipement Approuvé / autorisé – Evolution depuis 2015 – Label “approuvé ITTF”

Équipement (31.12.)	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Balles	86	97	103	97	88	91
Tables	159	153	152	130	116	119
Filets	50	50	51	51	52	54
Revêtement de sol	18	18	19	19	18	17
Revêtement de raquette	1641	1607	1570	1548	1483	1483

Label “approuvé ITTF”, recherche, conseil, test et certification d'équipements

Le comité de l'équipement a recommandé de rejoindre le centre technique de l'ITF (Tennis) à Londres pour diriger la recherche avant la mise en œuvre des changements d'équipements, et de ne pas créer son propre centre coûteux, nécessitant pas seulement des appareils et de l'espace, mais aussi du personnel hautement qualifié. Les jeux de tennis et de tennis de table suivent la même loi de la physique, à l'exception de la raquette, et ce centre dispose du personnel le plus qualifié et des conseillers extérieurs.

Des instituts de test indépendants accrédités, avec leur personnel qualifié et expérimenté, fourniront les mesures, effectueront les tests, vérifieront les déclarations des fournisseurs concernant leur équipement et conseilleront également l'ITTF sur le plan technique. Il est très important que ces instituts restent répartis dans le monde entier et ne soient pas situés dans un seul pays. La certification doit ensuite être donnée à l'équipement par l'ITTF en fonction des résultats des tests. Les performances des instituts doivent être supervisées de manière à ce que les résultats des tests d'un même élément ne puissent différer que légèrement.

Un laboratoire ITTF pour l'équipement peut fournir des mesures spécifiques à titre de conseil aux fabricants et peut réaliser des mesures uniques sur des équipements déjà approuvés, si un changement est ou sera opéré, mais pas si la sécurité est impliquée. Ce serait risqué pour le label, et non professionnel, si le conseil, le test puis l'approbation d'un article seraient entre les mains d'un même organisme. Pour les équipements “ autorisés “, comme les revêtements de raquettes, cela peut être géré de manière plus flexible. L'ITTF n'achètera pas d'appareils de laboratoire coûteux, sans obtenir des conseils indépendants sur les coûts ultérieurs, la maintenance et l'utilité pour d'autres projets.

Revêtements de raquette, Contrôle de raquette après le match

Le Département Équipement a repris toutes les parties concernant les autorisations des revêtements de raquette; le Comité n'a été ni impliqué ni informé.

Le contrôle des raquettes comprendra le démontage après le match, sur décision préalable du juge-arbitre, pour les éléments qui ne peuvent être vérifiés avant un match. Le démontage vérifiera exclusivement la légalité de la palette. Aucune mesure de l'épaisseur du caoutchouc démonté ne doit être effectuée.

FIT – Groupes de travail sur les balles, tables, revêtements de raquettes et palettes

De nombreuses réunions en ligne fructueuses ont eu lieu. Ces groupes de travail ont été initiés pour avoir une meilleure compréhension mutuelle. Les fabricants doivent fournir les meilleurs conseils avant que l'ITTF ne prenne des décisions concernant l'équipement. Leur aide à l'ITTF pour trouver les vrais problèmes pour notre sport est précieuse.

Malheureusement, les membres de la FIT considèrent que leurs considérations (économiques) priment et sont décisives pour l'ITTF ! De par leur démarche et l'écho qu'ils reçoivent du département de l'équipement, des projets comme de nouveaux matériaux pour les palettes, l'harmonisation des frottements pour les autorisations des plateaux des tables... sont entravés ou retardés.

Recherches: généralités – nouveau matériau pour palettes – frottements - balles

La proposition d'autoriser de nouveaux matériaux pour les palettes n'est pas passée lors de l'AGA 2015. Le comité de l'équipement a déjà mentionné que les recherches ultérieures sur un impact possible des nouveaux matériaux sur le tennis de table n'avaient pas abouti. Malgré 3 études théoriques et pratiques de 1994* et 1996*, qui suggèrent que les coups avec effets peuvent ne pas être très affectés par les différentes propriétés de la palette solide ou rigide mais par d'autres facteurs; le comité de l'équipement n'a pas pu s'accorder sur une proposition en faveur, car les membres ne voient pas la nécessité et aucune autre bonne raison d'un tel changement. Les fabricants des palettes actuelles sont opposés à un changement.

Le coefficient de friction des différentes combinaisons surface de table - balle crée des conditions de jeu très différentes, avec des rebonds et des jeux de tennis de table différents. Les données de recherche le montrent clairement et expliquent l'influence. Les mesures ultérieures avec une balle en rotation lâchée sur les surfaces de la table le confirment. Les constructeurs n'étaient pas d'accord avec le changement : ni avec une information aux joueurs sur le frottement (classe, coefficient de frottement) ni sur une forte réduction de la plage autorisée. Le comité de l'équipement hésite encore à réduire de moitié la plage des coefficients de frottement réellement mesurés ; Malheureusement, la Commission des Athlètes n'a jusqu'à présent pas officiellement informé s'ils préféreraient les surfaces de table avec plus ou moins d'adhérence. Compresser moins la gamme n'aidera pas les différents jeux obligeant les joueurs à adapter leur position corporelle, leurs mouvements de frappe à des conditions de jeu toujours nouvelles et que les processus de simplification appris ne sont plus valables. Cela affecte la santé et la confiance en soi des joueurs, et est finalement préjudiciable à notre sport. Plusieurs études et publications l'ont prouvé.

Les recherches sur les tables ont montré que les propriétés de friction de la balle affectent également le rebond, mais juste deux fois moins que les tables.

Fiches techniques – Modifications et améliorations à mettre en œuvre

Des efforts sont faits par le Département et le Comité de l'équipement pour une meilleure structuration, présentation et illustration des Fiches Techniques et des documents administratifs liés au processus d'agrément et d'autorisation. Leur web-design doit permettre de faire défiler facilement, mais aussi " d'ouvrir et de lire plus " des détails intéressants, qui peuvent renseigner sur l'équipement.

Le Conseil d'Administration est l'organe constitutionnel pour la décision finale et préalable du contenu des fiches techniques ; la mise en page et la conception dans des manuels bien présentés seront confiés au comité et au département de l'équipement, avec l'aide experte substantielle de concepteurs professionnels.

Paul Schiltz

Président du Comité de l'équipement

Bibliographie:

* *L'impact de la balle de tennis de table sur la raquette (revêtements Backside)*, par Konrad Tiefenbacher (Université de Karlsruhe, Allemagne) et Alain Durey (Ecole normale supérieure de Cachan, France) –Journal International des Sciences du Tennis de Table N.2 (Aout 1994).

* *Propriétés collisionnelles des interactions balle-raquette en termes de coefficients de restitution normaux et tangentiels* by Suguri Araki et Shinichi Sato et (Université d'Hofstra, Hempstead, USA), Hitoshi Yamazaki (Tokorozawa Lb, Tamasu Co Ltd, Saitama, Japan) - Journal International des Sciences du Tennis de Table N.3 (Aout 1996).

* *Travaux de recherche et développement sur la théorie de la rotation du tennis de table en Chine* par Jiazheng Wang et Tianyung Liu (Université d'Education Physique de Pékin, Chine) et Xin Wang (Université de Tsinghua, Chine) - Journal International des Sciences du Tennis de Table N.3 (Aout 1996).

JEUX OLYMPIQUES

Les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 se sont déroulés en 2021. C'est juste un signe, que rien n'a été normal depuis que la pandémie de COVID-19 a ravagé le monde entier et bloqué presque tous les événements sportifs de l'année 2020.

Même sans spectateurs, nous avons tous pu suivre à distance un grand événement de tennis de table avec beaucoup de formidables beaux matchs. Les doubles mixtes ont été introduits avec succès.

Dans l'épreuve par équipes, le format de jeu a été modifié. Le premier match était en double, puis dans la plupart des matchs, les deux joueurs les mieux classés s'affrontaient. Il n'y avait plus de pause dans le match.

Le nouveau format n'a pas rendu les matchs plus excitants. Trop de matchs encore se terminent 3-0.

Les 32 rencontres de l'épreuve par équipes se sont terminés :

A Pékin en 2008

Messieurs 19: 3-0, 10: 3-1 et 3: 3-2 ; Dames 24: 3-0, 4: 3-1 et 4: 3-2

A Londres en 2012

Messieurs 9: 3-0, 5:3-1 et 2: 3-2 ; Dames 14: 3-0 et 2: 3-1

A Rio en 2016

Messieurs 6: 3-0, 8: 3-1 et 2: 3-2 ; Dames 9: 3-0, 4: 3-1 et 3: 3-2

A Tokyo en 2020

Messieurs 9: 3-0, 4: 3-1 et 3: 3-2 ; Dames 12: 3-0, 3: 3-1 et 1: 3-2

Cela rendrait l'épreuve par équipes plus excitante si l'équipe la mieux classée participait à partir du deuxième ou du troisième tour, comme dans les épreuves individuelles.

Au total, 31 % de tous les manches se sont terminés avec un écart de 2 points, 15 % avec des écarts de 3 points, et dans toutes les parties jouées, il y avait une moyenne de 18,38 points, en d'autres termes, la plupart des parties sont très excitantes.

Évaluation TV:

Le tennis de table est le sport numéro un et le plus regardé en Chine aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Près de 350 millions de téléspectateurs ont regardé la couverture télévisée de la finale féminine par équipes, de la chaîne CCTV. Les deux finales ont été classées parmi les 3 meilleurs sports.

Sur les canaux de médias sociaux chinois officiels de WTT, la plate-forme dans son ensemble a gagné 270 000 abonnés. Weibo a enregistré plus de 100 millions d'impressions et 300 000 engagements tandis que Douyin, a vue sa plate-forme de vidéos courtes, enregistrer plus de 200 millions de vues vidéo et atteint plus de trois millions d'engagements.

Plus de 17% des Japonais interrogés ont classé le tennis de table comme l'un de leurs sports les plus populaires. 16 % ont choisi le judo, suivis de 12 % pour le baseball, 6 % pour le softball et l'athlétisme.

Dans le même sondage, 22 % du public féminin pensait que l'événement le plus impressionnant des Jeux était le tennis de table. 12% du public masculin choisit également le tennis de table.

Le sport sur les réseaux sociaux

Redtorch research Sports on social League Table classe toutes les fédérations olympiques en fonction de leurs performances sur Facebook, Instagram, Twitter et YouTube. L'ITTF est classée 6^e en 2021 (7^e en 2020) sur les 39 sports.

Archives vidéo en ligne de l'ITTF

L'ITTF a créé une archive vidéo en ligne. Toutes les associations membres auront la possibilité de regarder les matchs de leurs propres joueurs grâce à ce service dédié. Vous pouvez regarder et télécharger tous les matchs auxquels vos joueurs ont participé, ainsi que toutes les finales des compétitions ITTF/WTT à partir de 2017.

WTT

Le Département Médias et Marketing a porté la promotion et la couverture du tennis de table à un niveau supérieur. Il y a eu beaucoup de discussions sur la création de WTT. Mais la plupart des gens ont convenu que le niveau de présentation des Jeux, le nouveau design des aires de jeu, de nouvelles couleurs, de nouveaux angles de prises de vues pour la télévision et une nouvelle application ont atteint un nouveau niveau pour la promotion, la présentation et la couverture du sport.

Le lancement du WTT n'était pas au bon moment avec la pandémie de COVID-19, mais heureusement, il a été possible de terminer certains tournois et de voir certaines potentialités du nouveau format.

2020 n'a pas été une année fantastique mais attendez et voyez, 2021 sera meilleure et les années suivantes s'annoncent belles et prospères pour le tennis de table.

Arne Madsen

Président du Comité des Médias

COMITÉ DES CANDIDATURES (Wahid Enitan Oshodi)

Rapport à l'AGA

Document D3

La composition du Comité des candidatures au moment de l'AGA 2020 qui n'a malheureusement pas pu se tenir en raison de la pandémie de COVID-19 est restée inchangée depuis les nominations de 2018 :

Président: Wahid Enitan OSHODI (NGR), Vice-président: Abdulla AL-MULLA (QAT), Membres: Andreas GEORGIU (CYP), Sandra DEATON (ENG), Lotfi GUERFEL (TUN), Henry REIMBERG (CHI), David JACKSON (CAN) et Matthias VATHEUER (GER).

Après avoir accompli leur mandat, le Comité exécutif de l'ITTF a dûment nommé les personnes suivantes au sein du Comité pour un mandat de deux ans commençant le 21 décembre 2020 pour le mandat 2020-2022. Les personnes nommées sont : - Président : Wahid Enitan OSHODI (NGR), Vice-président : Abdulla AL-MULLA (QAT), Membres : Andreas GEORGIU (CYP), Sandra DEATON (ENG), Lotfi GUERFEL (TUN) et Kook-Hee AN (KOR). Les autres membres statutaires et membres d'office comprennent le vice-président exécutif de l'ITTF Masahiro MAEHARA (JPN), le président de l'ITTF, le DG de l'ITTF et les présidents des fédérations continentales. Le Comité a été complété par le Secrétaire général de l'ITTF, Raul Calin. Il est encourageant de voir qu'une grande majorité des membres du mandat 2018-2020 ont été reconduits. C'est un grand témoignage du travail satisfaisant du Comité.

La tâche principale du Comité en vertu de son mandat est de valider et de transmettre des recommandations au Comité exécutif concernant les candidatures par les associations membres aux divers comités et commissions permanents, en tenant compte de critères importants tels que la représentation des sexes, la compétence, l'expérience, les aptitudes, l'engagement, la diversité, les connaissances spécifiques au domaine concerné et une répartition juste et équitable entre les associations membres et les continents. Le Comité est également habilité à examiner les travaux des membres du Comité.

Le Comité est également chargé de l'importante tâche de recommander au Comité Exécutif, les candidats méritants parmi les candidatures faites par les Associations Nationales pour la réception des Prix de Mérite de l'ITTF.

La compétence des travaux du Comité des candidatures a dûment été élargie avec l'ajout à son mandat, les tâches énumérées ci-dessous:

a. Examen de l'aptitude des candidats à être nommés président et membres du tribunal de l'ITTF (l'organe judiciaire/arbitral de l'ITTF) et recommandation des candidats les plus convenables, au conseil d'administration de l'ITTF qui procède aux nominations nécessaires conformément aux règlements du tribunal de l'ITTF. Ceci a été réalisé de manière satisfaisante, à noter que les recommandations du comité ont dûment été acceptées par le Conseil d'Administration de l'ITTF.

b. Examiner et sélectionner les candidats au poste de responsable de l'intégrité de l'ITTF et transmettre ensuite les noms des candidats appropriés au Comité exécutif de l'ITTF qui sont légalement habilités à procéder à la nomination finale.

c. Effectuer une révision des règles et des processus électoraux à prendre en compte, lors de la nomination ou de l'élection de personnes aux postes clés de l'ITTF. Ceci a été complété et les recommandations incorporées dans les Règlements et ont été envoyées à toutes les Associations Membres avec les Formulaire pour les nominations aux postes clés de l'ITTF. Ces Règlements sont conformes aux meilleures pratiques des meilleures organisations internationales.

d. Le Comité des candidatures a également été chargé d'examiner les candidatures des Associations membres pour l'organisation de l'Assemblée générale annuelle et de faire des recommandations utiles au Comité exécutif de l'ITTF pour la sélection de l'Association hôte la plus appropriée.

Les travaux du Comité ont été considérablement entravés au début de la pandémie de COVID-19. Heureusement, les réunions virtuelles et les communications par courrier électronique nous ont aidés de manière non négligeable à accomplir la plupart de nos tâches.

L'ITTF avait demandé aux associations membres de soumettre des noms de candidats pour l'adhésion à ses comités pour un mandat de deux (2) ans de 2021 à 2023. Dans l'accomplissement de cette tâche, on espère que les pays membres répondront à l'appel du Comité exécutif. En procédant à des nominations qui conduiront à une augmentation de la diversité de nos comités, en particulier en ce qui concerne les candidatures féminines, augmentant ainsi l'équilibre entre les sexes, tel que recommandé par le Comité international olympique et d'autres organismes mondiaux. Nous espérons également que davantage de nominations soient reçues d'un groupe plus large de nations, car nous notons malheureusement que moins d'un cinquième du total des membres de l'ITTF avait soumis des nominations pour ces postes par le passé. Un effort concerté doit être fait pour accroître la sensibilisation et il est suggéré que les présidents continentaux seraient un bon allié pour tendre la main à leurs membres, afin de proposer des candidats qualifiés pour les nominations dans les comités, car cela aiderait grandement à répartir le travail de l'ITTF à plus de membres.

CONCLUSION

Le comité des candidatures de l'ITTF travaille en collaboration avec le DG, le secrétaire général de l'ITTF, les membres de droit et les présidents continentaux, et espère continuer à garantir que toutes les tâches confiées au comité soient traitées de manière équitable, transparente et rapide. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance du travail du comité et il est très important que nous continuions d'accomplir nos tâches sans parti pris. Nous espérons également continuer à progresser en respectant les critères que nous avons précédemment formulés pour la sélection des futurs membres des commissions, dans le fervent espoir qu'il en résulterait des nominations de membres plus qualifiés dans les différentes commissions, tout en augmentant la diversité et l'Inclusivité de tous ceux qui siègent dans nos comités.

Le travail le plus important, à cet égard, consistera à nouveau à donner des conseils sur les critères pertinents, que toutes les associations membres doivent prendre en compte lors de la nomination de candidats, pour siéger aux divers comités. Dans nos dernières recommandations, il est noté que bien que nous ayons augmenté la participation des membres

féminins, nous sommes toujours en dessous du seuil proposé par le CIO et diverses organisations internationales.

REMERCIEMENTS

Au nom du Comité, je tiens à remercier chaleureusement le Secrétaire général de l'ITTF, Raul Calin, pour son soutien indéfectible au travail du Comité.

Nous devons également remercier le Président de l'ITTF et le Comité Exécutif de nous avoir trouvés dignes d'être reconduits dans le Comité. Le DG de l'ITTF, M. Steve Dainton et des remerciements particuliers à mon vice-président et à tous les membres de notre comité, pour avoir pris le temps d'apporter leurs excellentes contributions en temps opportun. Je dois féliciter nos collègues sortants, MM. David Jackson, Henry Reimberg et Matthias Vatheuer, qui ont servi le comité avec diligence. Leurs contributions perspicaces nous manqueront et nous leur souhaitons bonne chance dans toutes leurs activités.

Enfin, j'adresse également nos grands remerciements au personnel de l'ITTF, avec une attention particulière à Charlotte Lourdes et Dylan Mah pour avoir fourni le soutien nécessaire au travail du Comité des candidatures.

Merci.

Wahid Enitan Oshodi

Président du Comité des candidatures

TENNIS DE TABLE PARA (Constantina Crotta)

Rapport à l'AGA

Document D4

L'année 2020 restera dans l'histoire du sport non pas comme un exemple d'excellence sportive exceptionnelle, mais comme l'année où en raison de la pandémie, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 ont été contraints d'être reportés.

Afin de protéger la santé des joueurs, des spectateurs et de toutes les autres personnes impliquées dans le Tennis de Table Para, tous les événements Para ont été reportés ou annulés à partir du mois d'avril 2020.

Au début de l'année précédant le confinement, quatre compétitions ont eu lieu au Chili, en Egypte, en Pologne et en Espagne.

En attendant le redémarrage du tennis de table, les managers de compétition pour les compétitions Para ont assisté à plusieurs séminaires pour se familiariser avec le logiciel OVR.

Constantina Crotta

Présidente du Comité du Tennis de Table Para

Je suppose que ce rapport à l'AGA n'est pas le seul à mentionner l'étrange situation de pandémie comme un obstacle important aux actions des comités. Cependant, le Comité des règles de l'ITTF peut faire rapport sur certaines activités importantes au cours de la période 2020-2021 :

Questions /Interprétations des Règles

Naturellement, le comité des règles a dû traiter un nombre réduit de questions et demandes sur les lois et règlements du tennis de table que les années précédentes (2020/21 : 63 ; début 2020 : 78 ; 2019 : 90 et 2018 : 168). Cette fois-ci, la plupart des demandes ont fait référence à l'éligibilité des joueurs, mais il y a eu un certain nombre d'autres sujets intéressants qui ont été longuement discutés au sein de notre comité.

L'un des principaux problèmes d'éligibilité était l'éligibilité olympique de la Grande-Bretagne d'un joueur nord-irlandais étant éligible pour représenter l'Association irlandaise de tennis de table. En fait, l'interprétation de nos règles dans ce cas n'était pas vraiment difficile, mais il convient de mentionner que la situation unique de notre association membre irlandaise, contrôlant le tennis de table sur des territoires de deux pays différents, peut parfois être considérée comme un défi.

Un autre débat approfondi au sein du Comité a porté sur l'introduction de la technologie « Table Tennis Review » (TTR). Un tel système serait accueilli à l'unanimité comme un important pas en avant, mais qui nécessiterait des modifications approfondies des règles à l'avenir.

Réunions de préparation de l'AGA 2020 et de la réunion du Conseil d'administration

Le comité des règles a eu deux réunions en ligne intéressantes avec une bonne participation (le 25 septembre et le 14 novembre 2020) pour discuter des propositions et des résolutions de l'AGA et du Conseil d'Administration de l'année 2020.

Lors d'une autre réunion en ligne en novembre 2020, certaines questions essentielles affectant nos comités ont été discutées avec le président du comité des arbitres et des juges-arbitres, M. Ma Young-Sam.

Tennis de Table Mondial (WTT)

Il y avait quelques problèmes mineurs sur l'introduction des événements WTT. Il semble que les questions relatives aux écarts par rapport aux règlements de l'ITTF pour les compétitions internationales seront bientôt maîtrisées.

Questions Ouvertes

Un problème principalement formel à résoudre au moment de la rédaction de ce rapport semble être l'incohérence entre les dénominations des nouvelles catégories d'âge de jeunes récemment introduites (3.7.4.2) et les règlements des " Championnats du monde juniors " (4.2). Nous pouvons être optimistes pour trouver une solution parfaite en 2021.

Commission d'Éthique

Il était prévu par l'Assemblée générale d'avoir une nouvelle composition entièrement indépendante de la Commission d'éthique à partir du début de l'année 2021. Néanmoins, pendant une période de transition, le président du Comité des Règles officie toujours en tant que président ex.officio de la Commission d'éthique de l'ITTF.

Structure et Composition du Comité

Je suis heureux d'affirmer que la communication au sein de ce Comité de l'ITTF fonctionne très bien. Tous les membres participent aux discussions et répondent fréquemment chaque fois que des réponses étaient demandées. En tant que Président de cet organe de l'ITTF, je suis particulièrement fier de préciser que trois des six membres à part entière du Comité des Règles sont des femmes et que deux autres femmes agissent en tant que membres correspondants.

Encore une fois, mes sincères remerciements à tous les membres du comité et en particulier au vice-président, le professeur Chan Cheong Ki, pour leurs précieuses contributions.

Permettez-moi également d'exprimer mes remerciements particuliers à notre Secrétaire général, M. Raul Calin ; au jeune mais compétent conseiller juridique de l'ITTF et responsable de la commission d'éthique, Dylan Mah ; à mes collègues - les présidents de la commission des athlètes ; le comité des arbitres et des juges-arbitres ; le Comité de l'équipement; ainsi qu'au Commissaire technique, M. Graeme Ireland, pour leur grand soutien.

Rudi Sporrer

Président du Comité des Règles

En 2020, le Comité des sciences et de la médecine du sport (SSMC) de l'ITTF a poursuivi ses travaux dans différents domaines de la science du sport et de la médecine du sport. Même si 2020 a été marqué par la situation du COVID-19, nous avons été actifs en aidant activement le CE de l'ITTF. Notre principale responsabilité au début de 2020 était la coopération avec l'ITTF concernant les informations sur la situation et la prévention du COVID-19, et sur le Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF, programmé à Houston en 2021.

Nous avons accompli certaines activités depuis le début de 2020, et nous espérons en accomplir d'autres avant les prochains Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (en 2021).

1. L'activité la plus importante au début de l'année 2020 a été le suivi de la propagation du COVID-19 dans le monde. Au début de l'année, le Dr Matsuo et le Prof. Kondric ont informé le CE de l'ITTF du développement de la maladie et de la propagation du virus. Après l'annonce de la pandémie, la SSMC-ITTF a activement coopéré à la préparation des directives COVID-19 pour les associations membres.
2. En février, le professeur Miran Kondrič a été invité en tant que conférencier invité à la Conférence scientifique internationale " La jeunesse dans la perspective du mouvement olympique " à Brasov, en Roumanie.
3. Du 10 au 12 mars, la réunion des Présidents des Commissions Médicales des Fédérations Internationales a été organisée à Monaco. En raison de la pandémie de COVID-19, le Congrès sur les maladies et les blessures dans le sport a été annulé.
4. L'ITTF SSMC a joué un rôle actif dans le développement d'un projet global de formation des entraîneurs au niveau universitaire, qui a été dirigé par le membre du SSCM, le professeur Goran Munivrana. En 2020, six candidats (*Soma Fekete (HUN)*; *Matas Skučas (LTU)*; *Darko Arapović (CRO)*; *Jason David Luini (ITA)*; *Dominique Plattner (AUT)*; *Tomislav Kolarek (CRO)*) ont obtenu leur diplôme et, ce faisant, obtenu le titre professionnel de BACHELOR DE KINESIOLOGIE - COACHING SPORTIF (Bachelor Professionnel de Tennis de Table).
5. Les membres de l'ITTF SSMC sont activement impliqués dans la procédure de révision et le travail éditorial du *Journal International des Sciences des Sports de Raquettes*.
6. Lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ITTF en novembre, l'Association JTTA et le Comité des sciences et de la médecine du sport de l'ITTF ont lancé le livre JTTA rencontre l'ITTF sur la route des Jeux Olympiques de Tokyo 2020. Le livre comprend le contenu de toutes les réunions qui ont été organisées chaque année au cours de la période 2014 - 2019.
7. En décembre, nous avons été informés par Clarivate Analytics que le livre Science et Sports de raquettes V, qui a été publié dans le cadre du 14^e Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF à Suzhou en 2015 a été inclus dans Web of Science. Après les livres de 2015 et 2017, c'est déjà le troisième livre qui a été inclus dans la base de données scientifique la plus importante.
8. En décembre, nous avons également envoyé la 6^e édition de Science et sports de raquettes à Clarivate Analytics pour évaluation et inclusion dans Web of Science. Cette

monographie scientifique est le résultat du 6^e Congrès Mondial des Sciences des Sports de Raquettes et l'ITTF en est l'un des éditeurs. Nous attendons une décision finale sur l'inclusion d'ici la fin de l'année 2021.

9. Durant toute l'année 2020 et surtout à la fin de l'année, nous avons travaillé sur le livre des procédures du 16^e Congrès des sciences du sport de l'ITTF qui a été organisé l'année dernière à Budapest. Le travail éditorial est en phase finale et le livre sera publié dans la première partie de janvier 2021.
10. À la suite de la conclusion et de la décision de la réunion de 2018 à Tokyo, l'étudiante postdoctorale Kei Kamijima a terminé en juillet ses études postdoctorales à l'Université de Ljubljana. Kei a travaillé à l'Université de Ljubljana où elle a passé 10 mois au cours de l'année universitaire 2019-2020 sous la supervision du professeur Miran Kondrič. Cette subvention était le résultat de nos précédentes réunions JTТА/ SSMC-ITTF. Nous remercions JTТА-SSMC et l'Université de Niigata pour leur coopération.
11. Les membres de la SSMC-ITTF ont participé à plusieurs webinaires organisés par l'ITTF.
12. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Masahiro Maehara, pour sa contribution aux travaux de la SSMC-ITTF concernant les sujets scientifiques et la coopération avec la JTТА/SSMC. Merci également à tous les membres de la SSMC-ITTF qui ont fait preuve d'un grand dévouement pour accomplir toutes les tâches qui leur ont été confiées, en menant avec succès les travaux dans les domaines de la science du sport, de l'éducation, de la lutte antidopage et de la médecine du sport, en particulier dans les temps durs du COVID-19. Je tiens également à remercier le DG Steve Dainton pour son soutien à nos activités dans le domaine de la science et de la médecine du sport, ainsi que le secrétaire général Raul Calin.

Tâches à accomplir avant les JO de Tokyo 2020 :

- Mener les activités pour le 17^e Congrès des Sciences du Sport de l'ITTF.
- Finalisation du livre des procédures du 16^e Congrès des sciences du sport de l'ITTF.
- Inclusion du livre des procédures du 16^e Congrès des sciences du sport de l'ITTF dans Web of Science.
- Proposer au CE- ITTF des études qui devraient être soutenues par l'ITTF.

Prof. Miran Kondrič, PhD

Président du Comité des Sciences et de la Médecine du Sport

1. Sélection et travail des "officiels de match"

En 2020, en raison de la situation du COVID-19, l'URC-ITTF a sélectionné l'équipe des juges-arbitres et des arbitres dans ces événements seulement : deux événements World Tour Platinum, deux événements World Tour, la qualification par équipe au championnat du monde et le Top 16 d'Europe ; et la présence pendant l'événement ainsi que l'indemnité journalière et les frais de voyage ont été conformes aux Directives pour les Officiels de Match.

L'invitation pour les événements World Tour et World Tour Platinum 2020 a été publiée au mois d'octobre 2020 et la sélection a commencé au mois de décembre 2020.

Le système de sélection a non seulement garanti que les arbitres avec d'excellentes performances au cours des dernières années ont été sélectionnés, mais également une excellente répartition entre les associations a été mise en place. Dans chaque épreuve, au moins un officiel doit/devait venir d'un autre continent et, dans la mesure du possible, il a été garanti qu'un seul officiel par pays soit présent lors de la phase finale d'une épreuve (à l'exception de l'hôte).

2. Évaluation des performances

Les arbitres travaillant dans les épreuves de catégorie A sont sélectionnés en fonction du haut niveau de performance attendu ; ces arbitres ont été évalués pendant toute l'épreuve dans tous les domaines et le résultat sera utilisé pour les sélections futures.

Un guide a été publié pour garantir une procédure transparente.

3. Formation Juge-arbitre international

Malheureusement, en raison de la situation du COVID-19, l'URC-ITTF a dû annuler la formation des juges-arbitres internationaux et la conférence des juges-arbitres internationaux.

4. Boîte à outils du juge-arbitre

Une boîte à outils avec 13 documents est disponible pour tous les juges-arbitres et est régulièrement mise à jour ; elle est destinée à fournir des directives et à aider à normaliser les procédures dans tous les tournois.

5. Développement de carrière des juges-arbitres

Le document sur le développement de carrière des juges-arbitres a été mis à jour. Il fournit un cheminement clair pour tous les juges-arbitres.

Au total, 130 juges-arbitres actifs ont travaillé pour l'ITTF en 2020 et 15 juges-arbitres sont des juges arbitres certifiés. 88 arbitres sont inactifs.

6. Développement de carrière des arbitres

Le document sur le développement de carrière des arbitres a été publié ; il fournit à tous les arbitres un cheminement clair ; un nouveau statut a été introduit "Badge d'Or".

7. Sélection et travail des officiels de match dans les compétitions du WTT

Un groupe de travail dirigé par Dimosthenis Messinis est en train de rédiger des normes pour les officiels de match pour les compétitions WTT. L'URC-ITTF est représentée dans ce groupe de travail par Werner Thury.

8. Examen d'arbitre international (IU)

2020 était l'année de l'examen international pour arbitres. C'est aussi la première fois que l'examen est organisé en ligne, grâce à l'initiative et la collaboration du département

ITTF-Education. Au total, il y avait 350 nouveaux arbitres internationaux de 65 pays. Un webinaire ultérieur a été organisé pour discuter en général des domaines avec lesquels la plupart des candidats avaient des difficultés. Cela a été très bien reçu.

9. AUT, ARE et Évaluations

Il n'y a eu que deux événements organisés au début de l'année avec des évaluations. Tous les autres événements prévus ont été annulés en raison de la pandémie.

10. Structure révisée de l'AUT

L'actuelle formation avancée d'arbitre (AUT) d'une journée ainsi que l'écrit de l'examen avancé des règles (ARE) sont en place depuis l'introduction du programme du Badge Bleu en 2003. Le contenu de l'AUT a été mis à jour au fil du temps, mais la structure de base du cours est restée la même. L'écho le plus fréquent a été que le cours d'une journée est insuffisant pour couvrir toutes les informations cruciales. Un groupe de travail de formateurs expérimentés a été mis en place pour examiner la structure actuelle de l'AUT et proposer une structure révisée de l'AUT. La structure révisée se compose de 3 parties. La partie A est un auto-apprentissage supervisée par des formateurs désignés. La partie B est un cours en ligne composé de 2 sessions de 3 heures chacune. La partie C est un cours en face à face d'une journée similaire à la pratique actuelle.

11. Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mes collègues membres de l'URC, mentors et conseillers spéciaux pour leur aide et leurs conseils. Je tiens également à remercier les dirigeants de l'ITTF et les membres de leur personnel pour leur soutien total au travail de l'URC.

Young-sam Ma

Président du Comité des Arbitres et des Juges-arbitres

1. Composition du Comité (Période 2019 - 2021)

Reto Bazzi (Suisse / Europe), Président ; Galal Ezz (Egypte / Afrique), Hyunsook Chung (Corée / Asie), Ina Jozepson (Lettonie / Europe), Christine Jones (Australie / Océanie), Hans Westling (Suède/Europe), Swaythling Club International (SCI) / Comité des Championnats du Monde Vétérans (WVC).

2. Réunions du Comité / Communication

Les championnats du monde 2020 à Busan/KOR ayant été annulés, les réunions n'étaient malheureusement pas possibles l'année passée.

Le président a communiqué avec les membres du comité principalement par courrier électronique.

3. Activités du Comité

3.1 Soutenir SCI dans l'organisation des Championnats du Monde Vétérans

Malheureusement, en raison de la situation pandémique, les 20^e Championnats du Monde Vétérans (WVC) de juin 2020 à Bordeaux/FRA n'ont pas pu être organisés. Les prochains Championnats du Monde Vétérans sont prévus du 15 au 21 janvier 2023 à Mascate / Oman et seront sous l'entière responsabilité de l'ITTF.

J'ai assisté à toutes les réunions du comité exécutif de SCI et aux réunions du comité de WVC.

3.2 Encourager les fédérations continentales et nationales à promouvoir les activités de tennis de table des vétérans

Il y a eu un bon échange et une coopération continue avec les présidents des comités continentaux des vétérans.

3.3 Soutenir les fédérations continentales et nationales dans la préparation des listes de classement des joueurs vétérans.

Avec le début du Tour Mondial Vétérans (WVT), un système de classement spécial a été introduit par l'ITTF.

3.4 Mise à jour des activités des vétérans sur le site Web de l'ITTF

En raison de l'annulation de la plupart des événements des vétérans, peu d'articles sur de tels événements ont pu être publiés sur le site Web.

Comme d'habitude, au moins, le calendrier des vétérans était régulièrement mis à jour par Hans Westling et publié sur le site Web.

4. Appréciations

Je profite de l'occasion pour exprimer mes remerciements aux membres du comité pour leur soutien et leurs contributions au cours de la dernière année.

J'exprime également mes sincères remerciements aux présidents des comités continentaux des vétérans, aux membres des comités CE et WVC de SCI et à tous les membres du personnel de l'ITTF pour leur habituelle bonne coopération.

Reto Bazzi

Président du Comité des Vétérans

DISTRIBUÉ EN TANT QUE DOCUMENT SÉPARÉ



Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-01 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF avec la contribution du Tribunal de l'ITTF

Pour amender l'article 1.1.3.3.1

1.1.3.3.1 Le Tribunal de l'ITTF ~~doit~~ **est compétent pour** imposer des sanctions disciplinaires appropriées allant des avertissements aux exclusions de tout type d'activité au sein de l'ITTF, lorsqu'une plainte de harcèlement a été fondée ~~ou Les mêmes sanctions disciplinaires seront imposées~~ si une fausse accusation a été fondée

Pour amender l'article 1.2.3.6

1.2.3.6 Le ~~Tribunal de l'ITTF~~ **Comité Exécutif** peut agir pour proposer la résiliation à l'AGA, suspendre ou sanctionner une association en attendant l'AGA ou l'AGE, à condition que : cela enfreint la Constitution de l'ITTF, d'autres Règlements et les décisions du Tribunal de l'ITTF. **Une telle décision peut faire l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'ITTF.**

Pour amender l'article 1.8.2.2

1.8.2.2 Le Tribunal de l'ITTF se compose d'un président, un vice-président et jusqu'à six **autres** membres ~~en général.~~

Pour amender l'article 1.8.3.1

1.8.3.1 L'ITTF reconnaît le Tribunal arbitral du sport indépendant (TAS) dont le siège est à Lausanne (Suisse) pour résoudre les litiges découlant de la présente Constitution ou d'autres règles et règlements de l'ITTF, ou des décisions de l'ITTF qui ne peuvent être réglées par des processus ~~d'appel~~ **de résolution des litiges** internes ou externes de l'ITTF **(y compris le Tribunal de l'ITTF)** tels qu'établis dans le présent règlement, à l'exception des questions de classification pour le Tennis de Table Para de l'ITTF, dont l'organe d'appel final sera le Comité d'appel de classification du Comité International Paralympique (IPC BAC). Les parties concernées s'engagent à respecter les statuts et les règles de procédure du présent Tribunal Arbitral du Sport et d'accepter et d'exécuter ses décisions, qui sont définitives.

Motif :

Affiner la terminologie et la formulation après la première année de fonctionnement du Tribunal de l'ITTF. Selon les commentaires fournis par le Tribunal de l'ITTF, le CE de l'ITTF soit l'auteur des sanctions disciplinaires suffit, puisque le Tribunal est au final l'organe d'appel.

Pour clarifier, les pouvoirs prévus à l'article 1.2.3 devraient être exercés par le Comité exécutif, mais l'association sanctionnée en vertu de l'article 1.2.3 peut faire appel de cette décision devant le Tribunal de l'ITTF.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-02 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender les articles 1.1.4.1.5 et 1.1.4.1.12 et ajouter les articles 1.1.4.1.13, 1.1.4.1.14, 1.1.4.1.15 et 1.1.4.1.16

1.1.4.1.5 établir et faire appliquer la Constitution, les Lois du tennis de table, le Règlement des compétitions internationales, le Règlement des compétitions pour les titres mondiaux, olympiques et paralympiques, les Règles antidopage, le Code d'éthique, la Politique et les procédures anti-harcèlement, les Règlements du Tribunal de l'ITTF, les Règlements sur l'intégrité de l'ITTF, les Règlements sur les élections et les nominations de l'ITTF, et tout autre règlement de l'ITTF.

.....

1.1.4.1.12 promouvoir la parité et l'équité entre les sexes à tous les niveaux du tennis de table ~~encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport à tous les niveaux et assurer une représentation significative des femmes dans les comités, commissions et groupes de travail de l'ITTF.~~

1.1.4.1.13 promouvoir le Tennis de Table Para;

1.1.4.1.14 défendre la santé physique et mentale des joueurs et des officiels ;

1.1.4.1.15 représenter le tennis de table auprès du Comité International Olympique, du Comité International Paralympique et d'autres organisations internationales ;

1.1.4.1.16 diriger, développer, réguler, contrôler et discipliner toutes activités et compétitions de tennis de table virtuelles/électroniques sous toutes ses formes dans le monde et d'organiser des championnats du monde dont il est le seul détenteur et propriétaire ;

Motif :

Pour mettre à jour la disposition dans la constitution avec les nouvelles réglementations de l'ITTF que l'on cherche à ajouter lors de la réunion de l'AGA et du Conseil d'administration de 2021 (à savoir le Règlement sur l'intégrité, les élections et les nominations) et de définir de nouveaux objectifs nécessaires actuellement , à savoir l'égalité des sexes, la promotion du sport para, la protection de la santé de notre communauté de tennis de table, la reconnaissance explicite de l'ITTF en tant que représentant de notre sport auprès du CIO et de l'IPC, et l'élargissement des objectifs d'application de l'ITTF pour inclure également le tennis de table e-Sport et Jeux.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-03 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.2.3.4

1.2.3.4 Une association qui ~~manque sérieusement et de manière persistante à maintenir~~ est en violation grave, répétée ou continue de la présente Constitution, de toute autre règle ou réglementation du Manuel de l'ITTF, de toute décision du Comité Exécutif ou de toute décision de tout organe judiciaire, ~~les principes ou à respecter la Constitution et les décisions de l'ITTF~~ peut être censurée, condamnée à une amende, suspendue ou expulsée par une AGA ou une AGE à la majorité des deux tiers ; ~~une suspension peut être annulée par une AGA ou une AGE à la majorité des deux tiers.~~

1.2.3.4.1 Une suspension en vertu de l'article 1.2.3.4 peut être levée par une AGA ou une AGE à la majorité des deux tiers.

1.2.3.4.1² En cas de suspension, l'AGA ou l'AGE peut autoriser les joueurs de l'association suspendue à participer à des événements sous la juridiction et le drapeau de l'ITTF.

Motif :

*Diminuer le seuil de " sérieusement et de manière persistante " (conjonctif) à " ou " (disjonctif) pour l'instance suprême de gouvernance, la règle devient donc applicable
Mettre de l'ordre dans la disposition en déplaçant la deuxième phrase de l'article 1.2.3.4 à l'article 1.2.3.4.1*

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-04 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.2.3.7

1.2.3.7 ~~L'Association qui a été suspendue ou exclue peut faire appel devant le Tribunal Arbitral du Sport.~~ Cet article 1.2.3 s'ajoute et ne limite pas les autres pouvoirs qui existent en vertu de la présente Constitution ou de toute autre règle ou réglementation du Manuel de l'ITTF pour suspendre, exclure ou sanctionner une association.

Motif :

Préciser que cette voie de sanction par l'AGA ou l'AGE s'ajoute à tout autre pouvoir de sanction (par exemple, le Tribunal de l'ITTF) et n'est pas le seul article par lequel une association peut être sanctionnée.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-05 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.3.1.1

1.3.1.1. Il y aura cinq fédérations continentales, une pour chacune des régions géographiques d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie.

~~Les associations peuvent se regrouper en fédérations continentales dans le but de promouvoir et de réglementer le tennis de table au sein d'une zone continentale donnée;~~ e Ces fédérations seront soutenues et encouragées par l'ITTF, qui coopérera avec elles dans tous les domaines, à condition que la constitution, les principes généraux, les règles et la politique de la fédération continentale soient conformes à ceux de l'ITTF.

Motif :

Assurer l'alignement avec les cinq continents reconnus par le CIO et l'IPC et indiquer explicitement les fédérations continentales reconnues par l'ITTF.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-06 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.4.1

1.4.1. L'ITTF définit les postes honoraires suivants. Afin d'obtenir ou de conserver ses positions honorifiques, les personnes peuvent effectuer ou être soumises, à la demande de ~~la Commission d'éthique~~ **l'unité d'intégrité** de l'ITTF, à des contrôles annuels, y compris, mais sans s'y limiter, à la signature de déclarations de conflit d'intérêts, et rester disponibles pour les vérifications requises par ~~la Commission d'éthique~~ **l'Unité d'intégrité** de l'ITTF. En cas de manque de coopération, ~~la Commission d'éthique peut renvoyer l'affaire à l'Unité d'intégrité de l'ITTF pour des poursuites devant le Tribunal de l'ITTF~~ **peut prononcer des sanctions conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.** ~~Si le cas d'un manque de coopération est établi, le Tribunal de l'ITTF peut prononcer des sanctions conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.~~

Pour amender l'article 1.5.1.8.1.7

1.5.1.8.1.7 la réception des rapports de la Commission Olympique et Paralympique, du Conseil Continental et de Développement, ~~et la commission d'éthique de l'Unité d'intégrité de l'ITTF et du Tribunal de l'ITTF.~~

Pour amender l'article 1.5.3.1.2

1.5.3.1.2 nommer les présidents des comités conformément à l'article 1.5.3.6 et tous les membres du comité des finances et de l'audit et tous les membres ~~de la commission d'éthique~~ **du conseil d'intégrité avec droit de vote.**

Pour amender l'article 1.5.5

.....

1.5.5.2 L'Unité d'Intégrité de l'ITTF **sera supervisée par le Conseil d'Intégrité et** se composera du Chef de l'Intégrité et de tout autre responsable nécessaire à l'Unité d'Intégrité de l'ITTF pour s'acquitter de ses responsabilités.

1.5.5.3 En tant qu'unité indépendante de l'ITTF, l'Unité d'intégrité de l'ITTF ~~relèvera directement du Président de l'ITTF, sous réserve de l'article 1.5.5.4,~~ **sera directement responsable devant l'AGA (ou l'AGE).**

1.5.5.4 ~~Lorsqu'une affaire faisant l'objet d'une enquête ou de poursuites implique le Président de l'ITTF, l'Unité d'intégrité de l'ITTF fera rapport au Conseil d'administration. Lorsqu'une affaire faisant l'objet d'une enquête ou de poursuites implique un membre du Conseil d'administration ou un membre du Comité exécutif autre que le Président de l'ITTF, l'Unité d'intégrité de l'ITTF rendra compte au Président de l'ITTF et à l'AGA (ou EGM).~~ **L'Unité d'intégrité de l'ITTF s'acquittera de ses devoirs et exercera ses pouvoirs et son autorité conformément au Règlement d'intégrité de l'ITTF.**

Pour amender l'article 1.5.8.4

Propositions à l'AGA ITTF 2021

1.5.8.4 ~~La Commission d'éthique~~ Le Conseil d'intégrité

1.5.8.4.1 ~~La Commission d'éthique~~ Le Conseil d'Intégrité sera composée d'au moins 3 membres indépendants (chacun avec droit de vote) nommés par le Conseil ~~plus un membre du personnel de l'ITTF (sans vote)~~, un membre du Comité Exécutif de l'ITTF (sans droit de vote) et le Chef de l'Intégrité de l'ITTF (sans droit de vote).

1.5.8.4.2 ~~Le mandat de la Commission d'éthique coïncidera avec celui du Comité exécutif.~~

Pour amender l'article 3.5.2.13

3.5.2.13 ~~Les sanctions pour les infractions aux dispositions de l'article 3.5.2 peuvent être présentées par l'Unité d'intégrité de l'ITTF au Tribunal de l'ITTF conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.~~ L'Unité d'intégrité de l'ITTF peut prendre des mesures supplémentaires pour toute violation grave, répétée ou continue de toute disposition de l'article 3.5.2 et demander l'imposition d'une ou plusieurs sanctions conformément au Règlement d'intégrité de l'ITTF ou au Règlement du Tribunal de l'ITTF.

Pour amender l'article 3.5.3.4

3.5.3.4 ~~Les sanctions pour les infractions aux dispositions de l'article 3.5.3 peuvent être présentées par l'Unité d'intégrité de l'ITTF au Tribunal de l'ITTF conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.~~ L'Unité d'intégrité de l'ITTF peut prendre des mesures supplémentaires pour toute violation grave, répétée ou continue de toute disposition de l'article 3.5.3 et demander l'imposition d'une ou plusieurs sanctions conformément au Règlement d'intégrité de l'ITTF ou au Règlement du Tribunal de l'ITTF.

Pour amender l'article 6.6.1

6.6.1 Le principe de confidentialité doit être strictement respecté par ~~la commission d'éthique~~ l'Unité d'intégrité de l'ITTF dans toutes ses activités. Il doit également être strictement respecté par toute personne concernée ~~par~~ avec les activités de ~~la commission d'éthique~~ l'Unité d'intégrité de l'ITTF.

Pour amender l'article 6.7.1

6.7.1 Les parties du Tennis de Table informeront ~~le responsable de la commission d'éthique~~ l'Unité d'Intégrité de l'ITTF, dans la plus stricte confidentialité ~~confiance~~ et ~~en utilisant les mécanismes d'information appropriés~~ par le biais des mécanismes ~~prescrits~~, relative à une violation du Code d'Éthique, ~~en vue d'une éventuelle saisine de la Commission d'éthique~~. Toute divulgation d'informations ne doit pas être pour un gain ou un avantage personnel, ni être entreprise de manière malveillante pour nuire à la réputation d'une personne ou d'une organisation.

Modifier les dispositions suivantes en vertu de l'article 6.8

Propositions à l'AGA ITTF 2021

6.8.1 ~~La Commission d'éthique~~ **L'unité d'intégration de l'ITTF** peut fixer les modalités d'application du présent Code dans un ensemble de dispositions d'application, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

6.8.2 Le ~~Responsable de la Commission d'Ethique est à la disposition~~ **Chef de l'intégrité de l'ITTF** ~~de la Commission d'Ethique pour~~ **doit** diffuser et mettre en œuvre le présent Code.

6.8.3.1 ~~La Commission d'éthique~~ **L'unité d'intégrité de l'ITTF**, considérant que

6.8.3.3.1 **Dossier de candidature**

Les candidats peuvent présenter aux associations nationales leurs projets et visions en tant que futur président, sous forme d'un document écrit, quel que soit le moyen utilisé pour le diffuser.

Une copie doit être remise ~~au responsable de la commission d'éthique~~ **l'unité d'intégrité de l'ITTF**.

6.8.3.3.6 **Visites**

Les visites aux Associations membres organisées spécifiquement dans le cadre d'une candidature doivent être signalées ~~au Responsable de la Commission d'éthique~~ **à l'unité d'intégrité de l'ITTF**.

6.8.3.5.3 **Promotion dissimulée**

La promotion dissimulée sous la forme de réunions techniques ou d'autres événements est interdite. Ceux-ci ne peuvent être ajoutés au calendrier officiel des événements qu'avec l'approbation de ~~la commission d'éthique~~ **l'unité d'intégrité de l'ITTF**.

6.8.3.6.1. **Organisme compétent**

Toute partie intéressée doit porter toute violation de ces instructions à l'attention de ~~la commission d'éthique~~ **l'Unité d'intégrité de l'ITTF**, qui entreprendra ~~toute enquête d'autres actions~~ conformément au Règlement d'intégrité de l'ITTF.

6.8.3.6.2 **Sanctions**

~~6.8.3.6.2.1 S'il existe la preuve d'une infraction aux présentes Instructions, la Commission d'éthique peut infliger au candidat concerné :~~

~~6.8.3.6.2.1.1 observations, qui pourraient être rendues publiques,~~

~~6.8.3.6.2.1.2 ou émettre un avertissement, qui sera automatiquement rendu public sur le site Internet de l'ITTF.~~

~~6.8.3.6.2.2 En cas de manquement grave aux présentes Directives, le cas sera soumis au Comité Exécutif pour d'éventuelles sanctions.~~

6.8.3.6.3 **Dispositions particulières Application du Règlement électoral et de nomination de l'ITTF**

~~Préalablement à l'examen, par le Comité de Candidatures, d'une candidature à l'élection à la Présidence, un candidat doit déclarer tout risque de conflit d'intérêts au Responsable de la Commission d'Ethique. L'attention du candidat pourra être attirée sur les éventuels conflits d'intérêts identifiés. Cela ne dispense pas le candidat concerné de faire des déclarations ultérieures conformément au Règlement sur les conflits d'intérêts.~~ **Les Règlements électoraux et de nomination de l'ITTF s'appliqueront aux procédures énoncées à l'article 6.8.3 et en cas de conflit ou d'ambiguïté, les Règlements électoraux et de nomination de l'ITTF prévaudront.**

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Supprimer les articles 6.9.4, 6.9.5, 6.9.10 et 6.11 car ils sont déjà couverts par les règlements d'intégrité de l'ITTF proposés.

~~6.9.4 — ENQUÊTE SUR UNE INFRACTION~~

~~6.9.4.1 Toute allégation ou suspicion de violation de toute disposition de la règle 6.9.2 doit être signalée à l'Unité d'intégrité de l'ITTF pour enquête et éventuelle inculpation, conformément à cette règle. L'Unité d'intégrité de l'ITTF peut mener une enquête sur les activités de tout participant qui, selon elle, a commis une violation de ces règles et peut nommer une ou plusieurs personnes à cette fin. Une telle enquête peut être menée en collaboration avec les autorités nationales ou internationales compétentes (y compris les autorités pénales, administratives, professionnelles et/ou judiciaires) et tous les participants doivent coopérer pleinement à ces enquêtes. L'Unité d'intégrité de l'ITTF aura le pouvoir discrétionnaire, lorsqu'elle le jugera approprié, de suspendre sa propre enquête en attendant le résultat des enquêtes menées par d'autres autorités compétentes.~~

~~6.9.4.2 Dans le cadre d'une telle enquête, si l'Unité d'intégrité de l'ITTF soupçonne raisonnablement qu'un participant a commis une violation de ces règles, elle peut demander par écrit à ce participant des informations liées à la violation alléguée et/ou exiger la présence d'un tel participant à l'entretien, ou une combinaison des deux. Tout entretien doit avoir lieu à une heure et à un endroit déterminés par l'Unité d'intégrité de l'ITTF et le participant concerné doit recevoir un préavis écrit raisonnable de la nécessité d'y assister. Les entretiens seront enregistrés et le participant aura le droit d'être accompagné d'un avocat et d'un interprète.~~

~~6.9.4.3 En participant à une compétition, chaque participant est censé avoir accepté aux fins des lois applicables en matière de protection des données et d'autres lois, et à toutes autres fins, avoir consenti à la collecte, au traitement, à la divulgation ou à toute autre utilisation des informations relatives à ses activités (y compris, sans limitation, les informations personnelles) dans la mesure permise par les présentes règles et confirmera cet accord par écrit sur demande.~~

~~6.9.5 — ÉMETTRE UN AVIS DE MISE EN ACCUSATION~~

~~6.9.5.1 Lorsqu'à la suite d'une enquête, l'Unité d'intégrité de l'ITTF détermine qu'il existe un cas pour lequel le participant doit répondre en vertu de la règle 6.9.2, l'Unité d'intégrité de l'ITTF remettra au participant un avis de mise en accusation écrit indiquant ce qui suit :~~

~~6.9.5.1.1 La ou les violations spécifiques que le participant est présumé avoir commises ;~~

~~6.9.5.1.2 Les faits sur lesquels se fondent ces allégations ;~~

~~6.9.5.1.3 L'ensemble des sanctions applicables en vertu des règles pour de telles violations ;~~

~~6.9.5.1.4 Détails relatifs à la réponse du participant à l'avis de mise en accusation dans un délai déterminé ; et~~

~~6.9.5.1.5 Le droit du participant à ce que la question soit tranchée par une audition.~~

- ~~6.9.5.2 L'avis d'accusation doit également spécifier que, si le participant souhaite exercer son droit à une audience, il doit soumettre une demande écrite d'audience, afin qu'elle soit reçue par l'Unité d'intégrité de l'ITTF dès que possible, mais en tout état de cause dans les 14 jours suivant la réception de l'avis de mise en accusation. La demande doit indiquer comment le participant répond à la mise en accusation et doit expliquer (sous forme de résumé) la base de cette réponse.~~
- ~~6.9.5.3 Si le participant omet de déposer une demande d'audition écrite dans le délai imparti, il sera considéré avoir :~~
- ~~6.9.5.3.1 renoncé à son droit à une audition ;~~
- ~~6.9.5.3.2 reconnu avoir commis la ou les infractions précisées dans l'avis d'accusation ; et~~
- ~~6.9.5.3.3 accepté l'ensemble des sanctions applicables précisées dans l'avis d'accusation.~~
- ~~6.9.5.4 Lorsque le participant demande une audition conformément à la règle 6.9.6.1, l'affaire sera soumise à une audition conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF. Lorsque le participant est considéré avoir renoncé à son droit à une audition et avoir admis la ou les violations conformément à la règle 6.9.5.3.2, toute audience tenue à la discrétion du Tribunal de l'ITTF sera limitée à la détermination des seuls sanctions applicables.~~
- ~~6.9.5.5 Dans tous les cas où l'unité d'intégrité de l'ITTF décide d'accuser un participant, d'une violation des présentes règles, l'unité d'intégrité de l'ITTF aura le pouvoir discrétionnaire, dans les circonstances où elle considère que l'intégrité du sport pourrait autrement être sérieusement compromise, de provisoirement suspendre le participant en attendant que le tribunal compétent détermine si le participant a commis une violation. Une suspension provisoire prend effet à compter de la date de notification au participant, conformément au présent règlement. Alternativement, le participant peut accepter une suspension volontaire de la compétition à condition qu'elle soit confirmée par écrit à l'unité d'intégrité de l'ITTF. Une suspension volontaire ne prendra effet qu'à compter de la date de réception de la confirmation écrite du participant à l'unité d'intégrité de l'ITTF.~~
- ~~6.9.5.6 Une décision d'imposer une suspension provisoire à un participant n'est pas susceptible d'appel.~~
- ~~6.9.5.7 Si un participant prend sa retraite alors qu'une procédure disciplinaire en vertu de ces règles est en cours, le Tribunal de l'ITTF conservera sa compétence pour mener à bien la procédure pertinente. Si le participant prend sa retraite avant le début de toute procédure disciplinaire, le Tribunal de l'ITTF aura néanmoins compétence pour conduire la procédure pertinente.~~

~~6.9.10 STATUT DE LIMITATION~~

- ~~6.9.10.1 Aucune action ne peut être intentée en vertu de ces règles contre un participant pour une violation de ces règles à moins qu'une telle action ne soit intentée dans les huit (8) ans à compter de la date à laquelle la violation s'est produite.~~
- ~~6.9.10.2 Sous réserve de la règle 6.9.10.1 ci-dessus, l'Unité d'intégrité de l'ITTF peut suspendre temporairement toute enquête en vertu des règles, afin d'éviter de porter préjudice et/ou de donner la priorité aux enquêtes menées par les autorités compétentes sur les mêmes questions ou des questions connexes.~~

~~6.11 Commission d'Éthique~~

~~6.11.1 Organisation~~

Propositions à l'AGA ITTF 2021

~~6.11.1.1 La Commission d'éthique sera indépendante, comme défini dans la Constitution de l'ITTF 1.5.7.4.~~

~~6.11.1.1.1 Le membre du personnel agira en tant que secrétaire de la Commission, avec qui il aura le droit de parole, mais pas le droit de vote~~

~~6.11.1.2 Les membres sont nommés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité de nomination.~~

~~6.11.1.3 La Commission d'éthique se réunit sur convocation de son Président, au moins une fois par an.~~

~~6.11.1.4 Le quorum requis pour toute décision de recommandation est constitué si les trois membres sont présents. Chaque membre fera son possible pour être présent aux réunions et y participer. Des téléconférences peuvent être organisées.~~

~~6.11.1.5 L'organisation administrative de la commission d'éthique et son appui sont supervisés par le responsable de la commission d'éthique.~~

~~6.11.2 Termes de référence de la commission~~

~~6.11.2.1 Les attributions de la Commission d'éthique sont :~~

~~6.11.2.1.1 définir et mettre à jour un cadre de principes éthiques, y compris un code d'éthique, basé sur les valeurs et principes inscrits dans la Charte olympique, dont ledit code fait partie intégrante ;~~

~~6.11.2.1.2 de renvoyer à l'Unité d'intégrité de l'ITTF toute plainte relative au non-respect de ces principes éthiques, y compris les violations du Code d'éthique.~~

~~6.11.2.2 La Commission d'éthique présente un rapport annuel de ses activités à l'AGA. Ce rapport sera publié.~~

~~6.11.3 Conflit d'intérêts~~

~~6.11.3.1 Les membres de la Commission d'éthique ne doivent prendre aucune mesure ni exercer aucune influence en relation avec une affaire où un conflit d'intérêts ou tout autre conflit qui existe ou est perçu comme existant.~~

~~6.11.4 Modalités de nomination des membres de la commission~~

~~6.11.4.1 La durée du mandat d'un membre de la Commission d'éthique est de quatre ans. Ce mandat est renouvelable.~~

~~6.11.4.2 Le mandat d'un membre de la Commission d'éthique prend effet le jour de son élection par le Conseil d'administration (BoD).~~

~~6.11.4.3 En cas de décès, de démission ou d'incapacité d'un membre d'exercer ses fonctions, le membre doit être remplacé. Dans un tel cas, ou dans des cas d'urgence, le Comité Exécutif peut désigner un membre remplaçant pour la période restante jusqu'à la prochaine réunion du BoD.~~

~~6.11.4.4 En cas de manquement au présent Règlement, un membre de la Commission d'éthique ne peut être démis de ses fonctions que par un vote spécifique du BoD, le membre concerné étant entendu par le Tribunal de l'ITTF.~~

~~6.11.5 Dispositions générales~~

~~6.11.5.1 Le présent Règlement s'applique à tous les cas portés devant la Commission d'éthique.~~

Propositions à l'AGA ITTF 2021

~~6.11.5.2 Les procédures ouvertes en application du présent règlement intérieur sont confidentiels. Toutes les parties concernées s'engagent à ne divulguer à des tiers, aucun des faits ou autres informations liés à la procédure.~~

~~6.11.6 Procédure d'analyse des plaintes, dénonciations ou actes.~~

~~6.11.6.1 Toutes les plaintes ou dénonciations reçues par la commission d'éthique, et tous les actes portés à sa connaissance qui pourraient constituer une violation des principes éthiques de la Charte olympique, du code d'éthique ou de ses dispositions d'application sont analysés par la commission d'éthique.~~

~~Une telle analyse portera sur la probabilité d'une violation des principes éthiques de la Charte olympique, du Code d'éthique ou de ses dispositions d'application.~~

~~6.11.6.2 Un plaignant peut demander que son identité ne soit pas révélée et que toutes les précautions soient prises pour que son identité soit protégée.~~

~~6.11.6.3 Le responsable de la commission d'éthique informe la personne qui fait l'objet d'une plainte ou d'une dénonciation. Cette personne peut présenter ses premières observations si elle le juge nécessaire.~~

~~Si le sujet de la plainte ou de la dénonciation est une personne morale, le responsable de la commission d'éthique en informera ses représentants, qui peuvent présenter leurs premières observations s'ils l'estiment nécessaire.~~

~~6.11.6.4 En vue de faciliter l'analyse de la probabilité d'un manquement et de rédiger un rapport de saisine pour la commission d'éthique, le responsable de la commission d'éthique peut :~~

~~6.11.6.4.1 consulter tous les documents pertinents ;~~

~~6.11.6.4.2 demander à recevoir tous les documents pertinents et les observations écrites de la personne concernée, notamment en ce qui concerne les preuves ;~~

~~6.11.6.4.3 demander l'avis de toute expertise pertinente ;~~

~~6.11.6.4.4 se rendre sur le lieu concerné si cela peut faciliter la compréhension des faits ; et~~

~~6.11.6.4.5 entendre la personne concernée. Dans ce cas, l'entretien sera enregistré et une copie de l'enregistrement sera remise à la personne concernée.~~

~~6.11.6.5 Si la probabilité d'une violation des principes éthiques de la Charte olympique, du Code d'éthique ou de ses dispositions d'application et de la compétence de la commission d'éthique est établie, le responsable de la commission d'éthique transmettra officiellement la plainte au président de la commission d'éthique avec le dossier complet, y compris le rapport de saisine.~~

~~6.11.6.6 Dans le cas où la probabilité d'une violation des principes éthiques de la Charte olympique, du Code d'éthique ou de ses dispositions d'application et de la compétence de la commission d'éthique n'est pas établie, le responsable de la commission d'éthique l'enregistrera en conséquence dans un rapport spécifique. Ce rapport spécifique sera inscrit à l'ordre du jour de chaque réunion de la Commission d'éthique.~~

Propositions à l'AGA ITTF 2021

~~La personne à l'origine de la plainte ou de la dénonciation sera informée de cette décision, et pourra demander au président de la commission d'éthique de réexaminer le dossier si l'analyse par le responsable de la commission d'éthique n'a pas déterminé que le dossier doit être renvoyé à la commission d'éthique.~~

~~6.11.7 Saisine et procédure devant la Commission d'éthique~~

~~6.11.7.1 La saisine de la commission d'éthique est faite par écrit par le responsable de la commission d'éthique, sur la base du rapport de saisine, et comprenant le dossier complet.~~

~~Le responsable de la commission d'éthique peut assister le président de la commission d'éthique, à sa demande, pour toute information et/ou soutien complémentaire.~~

~~6.11.7.2 La commission d'éthique prend acte du rapport de saisine, du dossier complet et des différentes observations écrites formulées par l'intéressé.~~

~~6.11.7.3 Le président de la commission d'éthique peut désigner l'un des membres de la commission comme rapporteur. Le président peut déléguer au rapporteur tout ou partie des mesures prévues à l'article 14 ci-dessous, notamment entendre l'intéressé. Le rapporteur présente ensuite son rapport à la commission d'éthique.~~

~~6.11.7.4 La personne concernée peut exercer son droit d'être entendue par la commission d'éthique ou son rapporteur, soit par des observations écrites, soit oralement, au cours d'un entretien dont les circonstances seront décidées par la commission ou son rapporteur. Ces entretiens seront enregistrés et une copie de l'enregistrement sera remise à la personne concernée.~~

~~6.11.7.5 Lors de la conduite d'une enquête, la commission d'éthique ou son rapporteur peut prendre toute autre mesure appropriée, notamment :~~

~~6.11.7.5.1 demander des informations ou des documents écrits aux parties concernées ;~~

~~6.11.7.5.2 décider d'entendre des témoins à sa discrétion ou à la demande des parties concernées ;~~

~~6.11.7.5.3 se rendre au lieu concerné, ou envoyer un de ses membres, ou déléguer une personne pour s'y rendre s'il estime qu'une telle action peut éclairer la procédure en cours ;~~

~~6.11.7.5.4 désigner un ou plusieurs experts chargés de l'assister sur un ou plusieurs points, et fixer l'étendue de leur mandat et de leur rémunération dans la limite de son budget de fonctionnement.~~

~~La personne concernée devra coopérer pleinement avec la commission d'éthique ou le rapporteur, notamment en communiquant toute information ou document jugé nécessaire par la commission pour l'instruction et la formulation de ses recommandations. Tout manque de coopération sera pris en compte lors de l'évaluation de la situation.~~

~~6.11.7.6 La Commission d'éthique apprécie librement les preuves.~~

~~Concernant les mesures ou sanctions contre la personne concernée, la Commission d'éthique fait une recommandation à l'Unité d'intégrité de l'ITTF qui décide s'il y a lieu de porter plainte devant le Tribunal de l'ITTF.~~

~~6.11.7.7 La Commission d'éthique délibère à huis clos et prend les décisions de mesures provisoires ou les recommandations de mesures ou de sanctions qu'elle juge opportunes.~~

~~Les délibérations de la Commission sont dirigées par le président. Le président peut demander au responsable de la commission d'éthique d'assister aux délibérations en qualité d'observateur. Le président peut également demander au directeur général de répondre à des questions sur le rapport de saisine.~~

~~Les décisions de la Commission de mesures conservatoires et/ou les recommandations sont prises à la majorité simple des membres présents. Le quorum requis est constitué si les trois membres sont présents.~~

~~Le vote a lieu au scrutin secret si le Président de la Commission en décide ainsi, ou si la majorité des membres présents le demande. Le vote par procuration n'est pas autorisé.~~

~~Le cas échéant, les membres peuvent participer aux délibérations par téléphone ou par visioconférence. Dans certaines circonstances, Les membres de la Commission peuvent être consultés en faisant circuler les documents.~~

~~Toutes les délibérations et les votes sont confidentiels.~~

~~6.11.7.8 Dans le cadre de la Charte olympique, la commission d'éthique peut, au cours d'une enquête et après avoir entendu l'intéressé, prendre une décision concernant des mesures provisoires, notamment en ce qui concerne la suspension provisoire de tout ou partie des droits, prérogatives et fonctions découlant de l'appartenance ou du statut de cette personne ou organisation.~~

~~Cette décision de mesures conservatoires, y compris les motifs, prend la forme d'une décision écrite signée par le président de la Commission.~~

~~Le responsable de la commission d'éthique informe la personne concernée des décisions et des motifs des mesures provisoires et transmet au président la décision sur les mesures provisoires pour information du comité exécutif.~~

~~La décision sur les mesures provisoires peut être rendue publique.~~

~~La mesure provisoire sera prise en considération par la Commission d'éthique lors de l'évaluation des recommandations de mesures ou de sanctions à adresser au Comité Exécutif.~~

~~6.11.7.9 La Commission d'éthique recommande à l'Unité d'intégrité de l'ITTF les mesures ou sanctions prévues par la Règle 59 de la Charte olympique ou toute autre mesure appropriée, notamment celles prévues par l'une des dispositions d'application du Code d'éthique.~~

~~Cette recommandation prend la forme d'une décision écrite signée par le président de la Commission.~~

Propositions à l'AGA ITTF 2021

~~Le responsable de la commission d'éthique transmet les recommandations finales de la commission d'éthique au président pour renvoi à l'unité d'intégrité de l'ITTF.~~

~~Les recommandations demeurent confidentielles.~~

~~Dans le même temps, le responsable de la commission d'éthique informe la personne concernée de cette transmission et, si la commission d'éthique recommande une sanction ou mesure, des preuves retenues contre elle, ainsi que des motifs invoqués par la commission d'éthique.~~

Introduire le Règlement d'intégrité de l'ITTF en tant que nouveau chapitre 9 du Manuel de l'ITTF (voir l'annexe à la page suivante).

Motif :

Poursuivre la réforme de l'intégrité au sein de l'ITTF. Les divers aspects de l'intégrité du sport seront rationalisés pour simplifier les procédures et offrir une plus grande certitude à la famille ITTF, améliorer l'efficacité opérationnelle et aligner les pratiques sur les bonnes pratiques de gouvernance de l'ASOIF. Par conséquent:

- 1. Les aspects de l'intégrité du sport tels que l'antidopage (Chapitre 5), l'éthique (y compris la lutte contre la manipulation des matches, la lutte contre la corruption, etc.) (Chapitre 6) et les procédures anti-harcèlement (Chapitre 7), seront traités par un seul organisme indépendant de l'ITTF (l'unité d'intégrité de l'ITTF), au lieu d'organismes différents, afin de réduire la complexité.*
- 2. Le champ des responsabilités de la Commission d'éthique de l'ITTF s'étendra à la supervision des autres questions d'intégrité, au lieu du seul Code d'éthique de l'ITTF (chapitre 6), et sera renommé en conséquence Conseil d'intégrité de l'ITTF, qui comprendra toujours des membres indépendants.*
- 3. L'Unité indépendante d'Intégrité de l'ITTF sera dirigée par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF, qui sera en fin de compte directement responsable devant l'AGA de l'ITTF, au lieu de tout organisme ou personne non indépendant.*
- 4. L'organisation et le travail de l'Unité d'intégrité de l'ITTF seront réglementés conformément au nouveau Règlement d'intégrité de l'ITTF (annexé ci-dessous), offrant une plus grande clarté à la famille ITTF.*
- 5. Les références à " Commission d'éthique " seront remplacées par " Conseil d'intégrité " ou " Unité d'intégrité de l'ITTF ", selon le cas.*
- 6. Les références à " Responsable de la Commission d'éthique " seront remplacées par " Chef de l'intégrité de l'ITTF " ou " Unité d'intégrité de l'ITTF ", selon le cas.*
- 7. La répétition des dispositions couvertes par les Règlements d'intégrité de l'ITTF ou la Constitution de l'ITTF seront amendées ou supprimées.*

Pour corriger également les fautes de frappe.

9 RÈGLEMENT D'INTÉGRITÉ DE L'ITTF

Partie I : Préliminaire

1. Citation et commencement

Le présent Règlement peut être cité sous le nom de Règlement d'intégrité de l'ITTF et entrera en vigueur le 25 novembre 2021.

2. Définitions

2.1. Les termes en majuscules utilisés dans le présent Règlement sont tels que définis dans le Manuel de l'ITTF ou comme suit, à moins que le contexte ne l'exige autrement :

2.1.1. "**Majorité absolue**" signifie la majorité (plus de 50 %) du nombre total de personnes ayant le droit de voter, qu'elles soient absentes ou présentes mais non votantes (abstentions).

2.1.2. "**AGA**" désigne une assemblée générale annuelle de l'ITTF.

2.1.3. "**Personne présumée**" désigne la personne ou la partie qui est soupçonnée d'avoir commis une violation des règles applicables.

2.1.4. "**Règles applicables**" a le sens qui lui est donné au R4.2.

2.1.5. "**Personne appropriée**" a le sens qui lui est donné au R24.1.

2.1.6. "**TAS**" désigne le Tribunal Arbitral du Sport.

2.1.7. "**AGE**" désigne une assemblée générale extraordinaire de l'ITTF.

2.1.8. "**Membre indépendant**" désigne un membre du Conseil d'intégrité qui satisfait aux exigences d'indépendance et a le droit de vote.

2.1.9. "**Exigences d'indépendance**" a le sens qui lui est donné dans R6.1.

2.1.10. "**Avis d'enquête**" désigne une demande écrite à une partie de tennis de table pour obtenir des informations relatives à toute violation potentielle de toute règle applicable, comme décrit plus en détail dans R17.6.

2.1.11. "**Manuel de l'ITTF**" désigne le manuel de l'ITTF tel que publié et modifié de temps à autre.

2.1.12. "**Conseil d'intégrité de l'ITTF**" désigne l'organe de supervision de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, composé des membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF.

2.1.13. "**Membres du Conseil d'Intégrité de l'ITTF**" désigne les personnes énumérées dans R5.2 de ces Règlements, qui composent le Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

2.1.14. "**Agent d'intégrité de l'ITTF**" désigne un ou des employés affectés à l'Unité d'intégrité de l'ITTF, travaillant sous les instructions du Chef de l'intégrité de l'ITTF, et toute personne ou entité spécialisée externe engagée par le Chef de l'intégrité de l'ITTF pour effectuer une fonction spécifique de l'Unité d'intégrité de l'ITTF.

2.1.15. "**Tribunal de l'ITTF**" désigne l'organe judiciaire le plus élevé au sein de l'ITTF pour entendre et trancher les affaires en première instance ou en tant qu'organe d'appel conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.

2.1.16. "**Cas prima facie**" désigne un cas probable de violation de toute règle applicable considérée par le Chef de l'intégrité de l'ITTF comme justifiant une enquête.

2.1.17. "**Majorité qualifiée**" désigne la majorité des deux tiers des personnes prenant part au vote, sans compter les abstentions.

2.1.18. "**Renvoi**" désigne un renvoi à une personne appropriée pour traiter une violation mineure de toute règle applicable, comme décrit plus en détail dans R24.1.

2.1.19. "**Règlement**" désigne le présent Règlement d'intégrité de l'ITTF.

2.1.20. "**Rapport**" désigne un rapport effectué concernant toute violation présumée de toute règle applicable, comme décrit plus en détail dans R15.1.

2.1.21. "**Majorité simple**" signifie la majorité (plus de 50%) des personnes prenant part au vote, sans compter les abstentions.

2.1.22. "**Les Parties du Tennis de Table**" désigne les parties énumérées dans R4.1 du présent Règlement. Lorsqu'il est fait référence à l'une des parties mentionnées dans R4.1 ci-dessous, ladite partie peut être dénommée "**Partie Tennis de Table**".

3. Interprétation

3.1. Ces règlements sont adoptés conformément au manuel de l'ITTF et doivent être interprétés d'une manière conforme aux dispositions applicables du manuel de l'ITTF. En cas de conflit, la Constitution de l'ITTF prévaut sur le présent Règlement.

3.2. Les titres et sous-titres du présent Règlement sont fournis uniquement à des fins de commodité et ne seront pas réputés faire partie de la substance du présent Règlement ou affecter de quelque manière que ce soit le langage des dispositions auxquelles ils se réfèrent.

3.3. Les mots utilisés indépendamment du nombre et du genre spécifiquement utilisés seront réputés et interprétés comme incluant tout autre nombre, singulier ou pluriel, et tout autre genre, masculin, féminin ou neutre, selon le contexte.

3.4. Tout mot suivant les termes "y compris", "inclure", "en particulier", "tel que" ou toute autre expression similaire doit être interprété comme illustratif et ne doit pas limiter le sens des mots, description, définition, expression ou terme précédant ceux-ci.

3.5. Si une disposition du présent Règlement est jugée invalide, inapplicable ou illégale pour quelque raison que ce soit, elle sera supprimée et le reste du présent Règlement restera par ailleurs pleinement en vigueur.

3.6. Pour éviter tout équivoque, ce Règlement ne remplacera ni n'affectera ni ne modifiera de quelque manière que ce soit la capacité de l'ITTF à engager des mesures disciplinaires appropriées contre les employés, directeurs, consultants ou autres membres du personnel de l'ITTF ("Personnel") en vertu des termes de tout contrat d'emploi ou de conseil avec tout membre du personnel de l'ITTF et/ou conformément à l'une quelconque des règles ou politiques d'emploi de l'ITTF en vigueur de temps à autre. Lorsqu'une conduite interdite en vertu des Règles applicables et/ou du Manuel de l'ITTF constitue également une violation des termes d'un contrat d'emploi ou de conseil d'un membre du personnel de l'ITTF avec l'ITTF, l'ITTF (y compris l'Unité d'intégrité de l'ITTF en ce qui concerne les agents d'intégrité de l'ITTF) aura le droit, à son entière discrétion, de choisir d'engager des mesures disciplinaires contre ce personnel conformément au contrat d'emploi ou de conseil applicable, et il n'est pas nécessaire de prendre des mesures en vertu du présent règlement.

3.7. Les personnes présumées peuvent également être soumises à d'autres règles qui régissent la discipline ou la conduite et que la même conduite de ces personnes peut constituer non seulement une violation des règles applicables,

mais également d'autres règles qui peuvent s'appliquer. Pour éviter toute équivoque:

3.7.1. Le présent règlement et les règles applicables ne visent pas à limiter les responsabilités de toute personne en vertu de ces autres règles ; et

3.7.2. Aucune disposition de ces autres règles ne pourra supprimer, remplacer ou modifier de quelque manière que ce soit la compétence du Tribunal de l'ITTF pour trancher les questions dûment soulevées conformément au présent Règlement et aux Règles applicables.

4. Application du présent règlement

4.1. Le présent règlement s'appliquera aux Parties du Tennis de Table suivantes (voir le préambule du code d'éthique de l'ITTF et le champ d'application) :

4.1.1. l'ITTF, son administration, chacun de ses membres (Associations membres), les organisations affiliées (Fédérations continentales et autres groupes d'associations), World Table Tennis, et leurs officiels, organes de décision, membres honoraires, dirigeants, employés, prestataires de services, les tiers délégués et leurs employés, les joueurs, l'entourage des joueurs et toutes autres personnes impliquées dans leurs opérations à tout moment et en toutes circonstances ;

4.1.2. tous les participants aux événements sanctionnés par l'ITTF ;

4.1.3. tous les membres et leurs officiels prenant part à tout type de procédures de candidature de l'ITTF, tout au long de la procédure en question ;

4.1.4. les Comités d'Organisation des épreuves de l'ITTF et leurs officiels, tout au long de l'existence de chacun de ces Comités ; et

4.1.5. toute autre personne qui accepte d'être liée par le Manuel de l'ITTF ou le présent Règlement.

4.2. L'Unité d'intégrité de l'ITTF aura les devoirs, les pouvoirs et l'autorité énoncés dans le présent Règlement pour enquêter et poursuivre les violations présumées de :

4.2.1. les règles et règlements du Manuel de l'ITTF, y compris la Constitution de l'ITTF, les Règles antidopage de l'ITTF, le Code d'éthique de l'ITTF, la Politique et les procédures anti-harcèlement, les Règlements électoraux et de nomination de l'ITTF ; et

4.2.2. toutes autres règles et réglementations relatives à l'intégrité du sport liées à l'ITTF que toute personne accepte d'être liée par (collectivement, les "**Règles applicables**").

Partie II : Organisation de l'Unité d'intégrité de l'ITTF

5. Le Conseil d'intégrité de l'ITTF

5.1. Le Conseil d'Intégrité de l'ITTF sera l'organe de supervision de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et sera responsable de la gouvernance de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et de veiller à ce qu'elle remplisse ses rôles et responsabilités conformément au Manuel de l'ITTF et au présent Règlement.

5.2. Le Conseil d'Intégrité de l'ITTF comprend :

5.2.1. trois membres indépendants, ~~y compris la nomination de l'un d'entre eux en tant que~~ étant le président du Conseil d'intégrité de l'ITTF ;

5.2.2. un membre du Comité Exécutif de l'ITTF (tel que déterminé par le CE de l'ITTF) comme membre du Conseil d'Intégrité de l'ITTF, sans droit de vote; et

Propositions à l'AGA ITTF 2021

- 5.2.3. le Chef de l'intégrité de l'ITTF d'office qui sera également membre sans droit de vote du Conseil d'intégrité de l'ITTF. Si, à un moment quelconque, le poste de chef de l'intégrité de l'ITTF est vacant, son poste au sein du Conseil d'intégrité de l'ITTF sera également vacant.
- 5.3. Le Conseil d'Intégrité de l'ITTF présente un rapport directement à l'AGA chaque année ou à la demande de l'AGA ou de l'AGE.
- 5.4. Les pouvoirs du Conseil d'intégrité de l'ITTF sont les suivants :
- 5.4.1. approuver et examiner tout plan stratégique, lorsqu'il est mis en œuvre, pour l'Unité d'intégrité de l'ITTF et surveiller régulièrement les progrès par rapport à ce plan stratégique ;
- 5.4.2. approuver et amender les politiques et procédures pour le fonctionnement de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, en particulier pour s'assurer qu'elle est opérationnellement indépendante de l'ITTF (à condition que ces politiques et procédures ne soient pas incompatibles avec la Constitution de l'ITTF ou le Manuel de l'ITTF) ;
- 5.4.3. nommer (y compris tous les termes et conditions d'une telle nomination) et surveiller les performances du Chef de l'intégrité de l'ITTF et, si nécessaire, mettre fin à cette nomination ;
- 5.4.4. approuver les décisions du Chef de l'intégrité de l'ITTF, notamment :
- 5.4.4.1. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit engager des poursuites pour violation des Règles applicables ;
- 5.4.4.2. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit accepter l'issue de toute procédure avec une personne présumée ou un défendeur sans référence au Tribunal de l'ITTF ;
- 5.4.4.3. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit faire appel des décisions du Tribunal de l'ITTF ; et
- 5.4.4.4. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit participer à tout appel ou autre procédure devant le TAS ou tout autre forum auquel l'ITTF ne fait pas partie ;
- 5.4.5. identifier et gérer les risques liés à l'Unité d'intégrité de l'ITTF et au présent Règlement ;
- 5.4.6. approuver et amender les politiques et procédures pour la prise d'autres décisions autorisées ou requises du Chef de l'intégrité de l'ITTF en vertu de ces Règlements ou du Manuel de l'ITTF ;
- 5.4.7. à la demande du Chef de l'intégrité de l'ITTF, prendre les décisions autorisées ou requises du Chef de l'intégrité de l'ITTF, conformément au manuel de l'ITTF ou au présent règlement ;
- 5.4.8. examiner les demandes soumises par le Chef de l'intégrité de l'ITTF pour une suspension provisoire d'une personne présumée en attendant la détermination des charges et émettre une telle suspension provisoire le cas échéant ;
- 5.4.9. superviser le contrôle des dépenses et utiliser avec prudence les fonds alloués à l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;
- 5.4.10. établir des politiques et des procédures contenant des délégations ou des pouvoirs et des limites d'autorité pour le Chef de l'intégrité de l'ITTF et les Agents de l'intégrité de l'ITTF, afin d'assurer le contrôle nécessaire des fonds et des dépenses de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;
- 5.4.11. approuver les transactions majeures relatives à l'Unité d'intégrité de l'ITTF, conformément aux limitations et aux politiques applicables ;
- 5.4.12. engager, contracter ou autrement accepter d'obtenir l'assistance ou les conseils de toute personne ou organisation pour aider à exécuter le mandat de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;

5.4.13. examiner et recommander au Comité Exécutif de l'ITTF tout amendement au Manuel de l'ITTF et au présent Règlement qui sont pertinents au mandat de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et pour défendre et maintenir l'intégrité à l'intérieur et à l'extérieur de l'ITTF ;

5.4.14. faire rapport à l'AGA, à l'AGE ou au Comité exécutif de l'ITTF (selon le cas) conformément au Manuel de l'ITTF et au présent Règlement ;

5.4.15. faire tout ce qui est nécessaire pour remplir le mandat de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF tel qu'énoncé à l'article 1.5.5 de la constitution de l'ITTF.

5.5. Un membre indépendant peut être suspendu ou démis de ses fonctions :

5.5.1. par le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF si :

5.5.1.1. ce membre n'est pas admissible en vertu du présent règlement ;

5.5.1.2. ce membre s'est avéré avoir enfreint gravement le Manuel de l'ITTF, le présent Règlement ou tout autre règlement de l'ITTF, y compris le Code de déontologie de l'ITTF ; ou

5.5.1.3. ce membre est incapable ou refuse d'exercer ses fonctions en tant que membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF, a négligé ses fonctions ou a commis une faute grave ;

5.5.2. par l'AGA ou l'AGE, si :

5.5.2.1. la personne à révoquer en vertu de la R5.5 est le président du tribunal de l'ITTF ; ou

5.5.2.2. l'AGA ou l'AGE considère que la décision du président du tribunal de l'ITTF prise conformément à la R5.5.1 doit être révisée.

5.6. Avant qu'un membre indépendant ne soit révoqué, ce membre doit recevoir un préavis écrit raisonnable de la proposition du président du Conseil d'intégrité de l'ITTF, de l'AGA ou de l'AGE (selon le cas) de le révoquer en tant que membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF, la base de cette proposition et les faits pertinents à l'appui d'une telle proposition. Ce membre peut répondre à cette proposition dans les 14 jours suivant la notification écrite de la proposition et la réponse de ce membre doit être prise en compte par ce décideur.

5.7. Si un membre indépendant démissionne, décède ou est démis de ses fonctions, le poste doit soit :

5.7.1. rester vacant jusqu'à la prochaine AGA ou AGE ; ou

5.7.2. si le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF le juge nécessaire, le Conseil d'Administration de l'ITTF peut nommer un membre remplaçant pour combler le poste vacant au sein du Conseil d'Intégrité de l'ITTF jusqu'à la prochaine AGA ou AGE.

6. Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF et membres indépendants du Conseil d'Intégrité de l'ITTF

6.1. Aucun président du Conseil d'intégrité de l'ITTF ou membre indépendant lui-même et les membres de sa famille immédiate ne peuvent :

6.1.1. occuper une fonction officielle au sein de l'ITTF, d'une association membre de l'ITTF ou d'une organisation associée de l'ITTF ; et

6.1.2. avoir une importante relation commerciale avec l'ITTF, une association membre de l'ITTF ou une organisation associée de l'ITTF, pendant leur mandat en tant que membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF et pendant quatre ans avant leur nomination initiale (collectivement, les "**Exigences d'indépendance**").

6.2. Avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF doivent d'abord prêter serment, faire une affirmation ou s'engager de toute autre manière à s'acquitter de leurs fonctions de manière indépendante et impartiale.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

- 6.3. Le mandat des Membres Indépendants sera de quatre ans et chaque Membre Indépendant pourra être nommé par le Conseil d'Administration de l'ITTF pour un maximum de douze années consécutives. Cependant, cela ne s'appliquera pas au Chef de l'intégrité de l'ITTF, qui restera membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF pendant toute la durée.
- 6.4. Le président du Conseil d'intégrité de l'ITTF doit :
- 6.4.1. parler couramment l'anglais; et
- 6.4.2. avoir au moins dix ans d'expérience professionnelle juridique dans le sport et démontrer une expérience substantielle dans la gouvernance du sport, la lutte contre le dopage, la lutte contre la manipulation de matchs, la protection des athlètes, la lutte contre le harcèlement ou tout autre domaine pertinent de l'intégrité du sport.
- 6.5. Le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF sera responsable des questions telles que :
- 6.5.1. diriger et représenter le Conseil d'Intégrité de l'ITTF dans les affaires officielles à l'intérieur et à l'extérieur de l'ITTF, en collaboration avec le Chef de l'Intégrité de l'ITTF, conformément aux politiques décidées par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF ;
- 6.5.2. Promouvoir l'Unité d'intégrité de l'ITTF et assurer la liaison et coopérer avec d'autres organisations sportives, des organisations et autorités publiques et privées et d'autres parties prenantes, y compris les médias ;
- 6.5.3. Présider les réunions du Conseil d'Intégrité de l'ITTF et diriger les travaux du Conseil d'Intégrité de l'ITTF, notamment en veillant à ce qu'il mette en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance, fonctionne efficacement, agisse dans le cadre de ses pouvoirs et remplisse ses obligations et responsabilités ;
- 6.5.4. Soutenir, surveiller et assurer la liaison et établir une relation de travail collaborative solide avec le responsable de l'intégrité de l'ITTF ;
- 6.5.5. Autoriser les transactions et signer la documentation liant l'ITTF uniquement (a) avec au moins un autre membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF ; et (b) conformément aux décisions, politiques et procédures décidées par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF, ou autrement spécifié dans le présent Règlement ; et
- 6.5.6. de suspendre ou d'exclure tout autre membre indépendant conformément à la règle R5.5.1.
- 6.6. Les membres indépendants du Conseil d'intégrité de l'ITTF sont tenus à tout moment de :
- 6.6.1. agir à tout moment de bonne foi et dans le meilleur intérêt de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;
- 6.6.2. exercer les pouvoirs du Conseil d'intégrité de l'ITTF à des fins appropriées ;
- 6.6.3. agir et s'assurer que le Conseil d'intégrité de l'ITTF agit conformément au Manuel de l'ITTF, aux Règles applicables et au présent Règlement ;
- 6.6.4. faire des efforts raisonnables pour assister et participer activement à toutes les réunions du Conseil d'Intégrité de l'ITTF ;
- 6.6.5. maintenir une réputation de normes élevées de conduite des affaires ;
- 6.6.6. exercer le soin, la diligence et la compétence que tout membre raisonnable du Conseil d'intégrité de l'ITTF exercerait dans les mêmes circonstances ;
- 6.6.7. se conformer et ne pas être publiquement en désaccord avec les décisions du Conseil d'intégrité de l'ITTF, même si le membre indépendant n'est pas d'accord avec elles en privé ;
- 6.6.8. agir et fonctionner indépendamment des autres organes de l'ITTF, sauf indication contraire dans le présent Règlement ;

- 6.6.9. ne pas accepter que l'Unité d'intégrité de l'ITTF encourt des obligations à moins qu'elle ne pense raisonnablement à ce moment-là que l'Unité d'intégrité de l'ITTF est en mesure d'exécuter les obligations lorsqu'elle est tenue de le faire ;
- 6.6.10. à l'exception du Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF, ne pas parler ou faire de déclarations publiques au nom du Conseil d'Intégrité de l'ITTF à moins d'y être autorisé par le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF ou conformément à l'autorité déléguée par écrit par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF ;
- 6.6.11. divulguer au Conseil d'Intégrité de l'ITTF la nature et l'étendue de tout intérêt qu'ils pourraient avoir dans une transaction ou une proposition de transaction du Conseil d'Intégrité de l'ITTF dès qu'ils ont connaissance d'un tel intérêt ou d'une telle transaction ; et
- 6.6.12. participer à l'examen annuel des performances du Conseil d'intégrité de l'ITTF de la manière décidée par le Conseil d'intégrité de l'ITTF.

7. Le chef de l'intégrité de l'ITTF et l'(es) agent(s) de l'intégrité de l'ITTF

- 7.1. Le Chef de l'Intégrité de l'ITTF devra satisfaire aux Exigences d'Indépendance. Le Chef de l'Intégrité de l'ITTF est responsable devant le Conseil d'Intégrité de l'ITTF uniquement.
- 7.2. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF dirigera et exercera les responsabilités de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, comme spécifié à l'article 1.5.5.1 des Statuts de l'ITTF, et dans les limites et l'autorité déléguée qui peuvent être établies par le Conseil d'intégrité de l'ITTF.
- 7.3. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF sera responsable de :
- 7.3.1. Développer tout plan stratégique de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF pour approbation par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF ;
- 7.3.2. Faire régulièrement rapport au Conseil d'intégrité de l'ITTF sur les progrès accomplis par rapport à ces plans ;
- 7.3.3. Définir et contrôler les délégations d'autorité du Chef de l'intégrité de l'ITTF aux Agents de l'intégrité de l'ITTF ;
- 7.3.4. Contrôler les dépenses et allouer les fonds avec prudence conformément au budget approuvé ;
- 7.3.5. Sous réserve de l'approbation préalable du Conseil d'intégrité de l'ITTF conformément à la R5.4.4, prendre des décisions pour :
- 7.3.5.1. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit engager des poursuites pour violation des Règles applicables ;
- 7.3.5.2. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit accepter l'issue de toute procédure avec la personne présumée ou le défendeur sans se référer au Tribunal de l'ITTF ;
- 7.3.5.3. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit faire appel des décisions du Tribunal de l'ITTF ; et
- 7.3.5.4. si l'Unité d'intégrité de l'ITTF (au nom de l'ITTF) doit participer à tout appel ou autre procédure devant le TAS ou tout autre forum auquel l'ITTF ne fait pas partie.
- 7.3.6. sous réserve de toutes les politiques et procédures qui peuvent être adoptées par le Conseil d'Intégrité de l'ITTF de temps à autre, en prenant d'autres décisions autorisées ou requises par le Chef de l'Intégrité de l'ITTF comme indiqué dans le présent Règlement ou dans le Manuel de l'ITTF, y compris :
- 7.3.6.1. Mener des enquêtes conformément au présent Règlement ;
- 7.3.6.2. Imposer une suspension provisoire en attendant la détermination des charges ; et
- 7.3.6.3. émettre des avis d'enquête conformément à R17.6 du présent règlement ;

Propositions à l'AGA ITTF 2021

- 7.3.7. Rendre compte au Conseil d'Intégrité de l'ITTF de toutes les décisions prises par le Chef de l'Intégrité de l'ITTF en relation avec R7.3.6, de la manière que le Conseil d'Intégrité de l'ITTF peut exiger, et au plus tard au moment de sa prochaine réunion ;
- 7.3.8. Demander au Conseil d'Intégrité de l'ITTF de prendre toute décision autorisée ou requise du Chef de l'Intégrité de l'ITTF, chaque fois que le Chef de l'Intégrité de l'ITTF juge nécessaire ou approprié que le Conseil d'Intégrité de l'ITTF le fasse ;
- 7.3.9. Convoquer les réunions de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, selon les besoins ;
- 7.3.10. Gérer la charge de travail de l'Unité d'intégrité de l'ITTF et attribuer (ou réattribuer) les cas à tout responsable de l'intégrité de l'ITTF, en fonction de son expertise et/ou expérience spécifique ;
- 7.3.11. Engager et/ou surveiller les performances et la conduite de (l') ou des agents de l'intégrité de l'ITTF et enquêter (ou aider à enquêter sur) les plaintes déposées contre eux, conformément au manuel de l'ITTF ;
- 7.3.12. Travailler avec l(es) Agent(s) de l'Intégrité de l'ITTF sur toutes les questions pertinentes et nécessaires aux opérations de l'Unité d'Intégrité de l'ITTF ;
- 7.3.13. Soutenir le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF dans ses relations avec les parties prenantes externes de l'ITTF ;
- 7.3.14. Développer des systèmes, des politiques et des procédures pour le fonctionnement efficace de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;
- 7.3.15. Développer, examiner et évaluer de nouveaux programmes, projets et innovations pour l'amélioration des performances de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, pour approbation par le Conseil de l'Unité d'intégrité de l'ITTF ;
- 7.3.16. Superviser et approuver tous les rapports aux organismes externes si nécessaire ; et
- 7.3.17. Assurer le respect par l'Unité d'intégrité de l'ITTF de toutes les lois applicables, du Manuel de l'ITTF et de ces Règlements.
- 7.4. Le chef de l'intégrité de l'ITTF sera assisté par d'autres agents de l'intégrité de l'ITTF, conformément à 1.5.5.2 de la Constitution de l'ITTF, et le chef de l'intégrité de l'ITTF peut déléguer à l'un des agents de l'intégrité de l'ITTF les pouvoirs et l'autorité qui peuvent être dévolus au Chef de l'intégrité de l'ITTF.
- 7.5. Si le poste de Chef de l'intégrité de l'ITTF est vacant, le Conseil de l'intégrité de l'ITTF nommera un agent de l'intégrité de l'ITTF ou un membre du Conseil de l'intégrité de l'ITTF pour assumer temporairement ce poste jusqu'à ce qu'un nouveau chef de l'intégrité de l'ITTF soit nommé.
- 7.5.1. Aucune disposition de ces Règlements ou du Manuel de l'ITTF ne sera affectée par la vacance du poste de Chef de l'Intégrité de l'ITTF.

8. Réunions du Conseil d'intégrité de l'ITTF

- 8.1. Le Conseil d'Intégrité de l'ITTF se réunit au moins une fois par an et chaque réunion du Conseil sera convoquée par le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.
- 8.2. Le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF établira l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Intégrité de l'ITTF, en tenant compte de toute proposition concernant l'ordre du jour faite par d'autres membres du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.
- 8.3. L'ordre du jour des réunions du Conseil d'intégrité de l'ITTF doit être communiqué aux membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF avant la réunion du

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Conseil d'intégrité de l'ITTF en temps opportun et dans la mesure du possible, au moins 7 jours avant la date de la réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF.

8.4. Tout problème survenant après que l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Intégrité de l'ITTF a été communiqué aux Membres du Conseil d'Intégrité de l'ITTF sera résolu par une Majorité Qualifiée.

8.5. La réunion du Conseil d'Intégrité de l'ITTF peut être tenue à distance par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication électronique généralement acceptable, à la demande d'un membre du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

9. Quorum et réunions du Conseil d'intégrité de l'ITTF

9.1. Le quorum est à la majorité absolue pour adopter des résolutions lors d'une réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF.

9.2. Si une réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF a lieu sans que le quorum ne soit atteint, toute résolution proposée doit être :

9.2.1. communiquée aux membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF dans les sept jours suivant la date de la réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF ; et

9.2.2. être voté par les membres du Conseil d'Intégrité de l'ITTF dans un délai spécifié par le Président du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

9.3. Si le nombre total de votes lors de la réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF et conformément à la Règle 9.2 dépasse le nombre requis pour former un quorum, le vote exprimé conformément à R9.2 sera considéré comme ayant été valablement exprimé lors de la réunion du Conseil d'intégrité de l'ITTF.

10. Votes et résolutions

10.1. Pour une réunion en personne, l'adoption de résolutions par le Conseil d'intégrité de l'ITTF nécessite l'approbation d'une majorité simple des membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF présents physiquement.

10.2. Pour une réunion à distance, l'adoption de résolutions par le Conseil d'intégrité de l'ITTF nécessite l'approbation d'une majorité simple des membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF participant à la réunion.

10.3. L'utilisation du courrier électronique et d'autres moyens de communication électroniques généralement acceptables est autorisée aux fins de l'adoption d'une résolution par correspondance.

11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Intégrité de l'ITTF

11.1. Le Conseil d'Intégrité de l'ITTF tiendra un procès-verbal de ses délibérations et résolutions à chaque réunion du Conseil d'Intégrité de l'ITTF.

11.2. Le procès-verbal contiendra :

11.2.1. les noms et désignations des personnes présentes ;

11.2.2. un résumé des délibérations ;

11.2.3. les résolutions proposées ;

11.2.4. le résultat des résolutions avec le nombre de voix ; et

11.2.5. les déclarations demandées par tout membre du Conseil d'intégrité de l'ITTF doivent être enregistrées.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

11.3. Le projet de procès-verbal doit être rapidement communiqué aux membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF pour examen et le procès-verbal approuvé doit être signé par le Président du Conseil d'intégrité de l'ITTF.

12. Assurance

12.1. Aucun membre du Conseil d'Intégrité de l'ITTF ne sera personnellement responsable d'un acte ou d'une omission dans l'exercice de ses fonctions et dans l'exercice de ses pouvoirs ou autorités en toute bonne foi.

13. Dépenses

13.1. Le cas échéant, les membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF recevront une compensation et un remboursement pour les dépenses encourues sur les affaires de l'ITTF et ces paiements ne seront pas considérés comme compromettant leur indépendance et leur impartialité.

14. Confidentialité

14.1. Sauf indication contraire dans le présent Règlement, les affaires du Conseil d'Intégrité de l'ITTF sont confidentielles.

14.2. Les membres du Conseil d'intégrité de l'ITTF doivent s'assurer que les informations qui leur sont divulguées au cours de leurs fonctions restent confidentielles et que les divulgations à des tiers peuvent être considérées comme une violation de la confidentialité.

Partie III : Procédures de l'Unité d'intégrité de l'ITTF

15. Obligation de déclaration, collecte et partage de renseignements

15.1. Toutes les parties du tennis de table ont l'obligation de signaler, dès que possible, tout acte, chose ou information dont la personne a connaissance, qui peut constituer (en soi ou avec d'autres informations) une violation de toute règle applicable, y compris toute approche ou demande d'adoption d'une conduite pouvant constituer une violation des Règles applicables ("**Rapport**").

15.2. Toute information de ce type doit être signalée au Chef de l'intégrité de l'ITTF ou à l'Unité d'intégrité de l'ITTF de la manière jugée appropriée par le Chef de l'intégrité de l'ITTF.

15.3. Si le Chef de l'intégrité de l'ITTF le juge approprié, la partie déposant un rapport peut être invitée à fournir des informations supplémentaires concernant le rapport et l'unité d'intégrité de l'ITTF peut effectuer d'autres enquêtes sur les questions énoncées dans le rapport.

15.4. En plus de recevoir des rapports conformément à la R15.1 ci-dessus, l'Unité d'intégrité de l'ITTF peut mettre en place des mécanismes pour recueillir des renseignements qui peuvent aider à évaluer la conformité (ou non) des Parties du Tennis de Table avec les Règles applicables à partir de toutes les sources disponibles, y compris les forces de l'ordre, d'autres organismes de réglementation et disciplinaires, les journalistes d'investigation, les membres du public et les tiers. En particulier, l'Unité d'intégrité de l'ITTF peut faciliter les rapports anonymes par des tiers lorsqu'elle le juge approprié.

15.5. L'Unité d'intégrité de l'ITTF peut partager les renseignements qu'elle détient sur toute partie de tennis de table avec d'autres autorités compétentes, y compris les forces de l'ordre et d'autres organismes de réglementation et disciplinaires, lorsque l'Unité d'intégrité de l'ITTF considère qu'un tel partage est nécessaire pour :

15.5.1. Mener effectivement une enquête ou des poursuites en vertu du présent Règlement ou pour administrer ou faire appliquer toute question relevant du présent Règlement ;

15.5.2. Protéger l'intégrité de l'ITTF, des Parties de tennis de table ou du tennis de table en général ;

15.5.3. Prévenir ou détecter les crimes ou autres délits ou préserver la santé ou le bien-être de toute personne ; ou

15.5.4. Remplir toute obligation légale de l'ITTF ou de l'Unité d'intégrité de l'ITTF, y compris l'obligation de démontrer la conformité de l'Unité d'intégrité de l'ITTF avec le Manuel de l'ITTF.

15.6. Tout renseignement partagé par l'Unité d'intégrité de l'ITTF le sera conformément aux lois et/ou réglementations applicables en matière de protection des données.

16. Cas Prima Facie

16.1. Le chef de l'intégrité de l'ITTF doit d'abord évaluer si le rapport se rapporte à une violation probable des règles applicables. Ils peuvent désigner une ou plusieurs personnes pour agir en son nom à cet effet.

16.2. Si, après examen, le chef de l'intégrité de l'ITTF considère que le rapport est vide, vexatoire, malveillant ou constitue un abus de procédure, il peut décider de ne prendre aucune autre mesure.

16.3. Si, après examen, le chef de l'intégrité de l'ITTF considère que le rapport ou une violation particulière est une violation mineure, il peut procéder à une saisine conformément à la règle R24.

16.4. Si le chef de l'Unité d'intégrité le juge approprié, il peut demander à toute personne déposant un rapport de fournir des informations supplémentaires ou peut effectuer d'autres enquêtes avant qu'une décision ne soit prise quant à l'établissement d'un cas prima facie.

16.5. Si la preuve soumise avec ou fournie après un rapport est considérée par le chef de l'intégrité de l'ITTF pour établir un cas prima facie, le chef de l'intégrité de l'ITTF fera ouvrir une enquête, à moins qu'à son avis et en consultation avec les membres de l'Unité d'intégrité, il y a une bonne raison de ne pas ouvrir une enquête immédiatement ou pas du tout.

16.6. En plus des informations fournies dans un rapport, le chef de l'intégrité de l'ITTF peut prendre en considération les informations qui ont été portées à son attention par quelque moyen que ce soit pour établir s'il existe un cas prima facie, et dans de telles circonstances, il doit ouvrir une enquête contre la personne présumée, conformément au présent Règlement.

16.7. Si le chef de l'intégrité de l'ITTF détermine qu'aucun cas prima facie n'est établi, le chef de l'intégrité de l'ITTF peut, à sa discrétion, suspendre ou mettre fin au cas.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

16.7.1. Il n'est pas nécessaire de motiver l'ouverture, la suspension ou la clôture d'une enquête pour toute infraction présumée d'une règle applicable.

17. Investigations

17.1. Après avoir établi un Cas Prima Facie, le Chef de l'Intégrité de l'ITTF mènera d'autres enquêtes. Il peut désigner une ou plusieurs personnes pour agir en son nom à cet effet.

17.2. L'objectif de chaque enquête est de rassembler les informations nécessaires pour déterminer si une partie de tennis de table a un cas à répondre pour infraction aux règles applicables (c'est-à-dire s'il faut ou non porter une ou plusieurs accusations). Cela comprend la collecte et l'enregistrement de toutes les informations pertinentes, la transformation de ces informations en preuves fiables et admissibles, et l'identification et la poursuite d'autres pistes d'enquête pouvant conduire à la découverte de ces preuves.

17.3. Le chef de l'intégrité de l'ITTF mènera chaque enquête de manière équitable, objective et impartiale.

17.3.1. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF sera ouvert à tous les résultats possibles à chaque étape clé de l'enquête et les examinera, et cherchera à rassembler non seulement les preuves disponibles d'une violation, mais également toutes les preuves disponibles indiquant qu'il n'y a pas lieu de répondre.

17.3.2. Le Chef de l'Intégrité de l'ITTF doit pleinement documenter la conduite des enquêtes, l'évaluation des informations et des preuves identifiées au cours des enquêtes, et le résultat des enquêtes.

17.4. Le chef de l'intégrité de l'ITTF informera de l'enquête, la personne présumée et de la ou des violations possibles auxquelles l'enquête se rapporte, et donnera à la personne présumée la possibilité de faire une soumission écrite dans le cadre de l'enquête. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF décidera quand cette notification doit être faite.

17.5. S'il le juge approprié, le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut coordonner ou suspendre sa propre enquête en attendant le résultat des enquêtes ou des poursuites engagées par d'autres organes compétents, y compris les forces de l'ordre et/ou d'autres organes réglementaires ou disciplinaires.

17.6. Lorsque le Chef de l'intégrité de l'ITTF soupçonne qu'une personne présumée peut avoir commis une violation des règles applicables et/ou peut avoir des informations sur une violation potentielle des règles applicables par une personne présumée, il peut faire une demande écrite (un "avis d'enquête") à la personne présumée pour obtenir des informations relatives à la violation potentielle.

17.6.1. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut émettre un tel avis d'enquête à tout moment après le dépôt d'un rapport, y compris pendant son enquête initiale ou à tout moment après l'émission d'un avis d'accusation.

17.6.2. Si nécessaire, le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut émettre plus d'un Avis d'enquête dans la même enquête.

17.7. Dans le cadre d'un avis d'enquête, le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut demander à la personne présumée de :

Propositions à l'AGA ITTF 2021

- 17.7.1. Se présenter devant l'Unité d'intégrité de l'ITTF pour un entretien, ou pour répondre à toute question, ou pour fournir une déclaration écrite exposant leur connaissance de tous les faits et circonstances pertinents.
- 17.7.1.1. Tout entretien aura lieu à une heure et à un endroit déterminés par le Chef de l'intégrité de l'ITTF, et la personne présumée recevra un préavis écrit raisonnable de l'obligation d'y assister.
- 17.7.1.2. Les entretiens peuvent être enregistrés et/ou transcrits et la personne présumée aura le droit d'être accompagnée d'un avocat et d'un interprète, à ses propres frais ;
- 17.7.2. Fournir (ou obtenir du mieux possible, la fourniture par un tiers) pour l'inspection, la copie et/ou le téléchargement de tout enregistrement ou fichier (qui existent sous forme de copie papier ou de format électronique) que le Chef de l'intégrité de l'ITTF pense raisonnablement pouvoir contenir des informations pertinentes (telles que des relevés de facturation téléphonique détaillés, relevés bancaires, registres, portefeuilles de crypto-monnaie, historiques de transactions pour tout service de transfert d'argent ou portefeuille électronique, enregistrements de services Internet, notes, fichiers, correspondances, e-mails et du texte SMS, Whatsapp, Télégramme, WeChat ou messages similaires reçus et envoyés) ;
- 17.7.3. Fournir (ou obtenir du mieux possible, la fourniture par un tiers) pour l'inspection, la copie et/ou le téléchargement de tout dispositif de stockage électronique qui, selon le Chef de l'intégrité de l'ITTF, peut raisonnablement contenir des informations pertinentes (tels que des serveurs basés sur le cloud, ordinateurs, disques durs, bandes, disques, téléphones portables, ordinateurs portables, tablettes et autres dispositifs de stockage mobiles) ;
- 17.7.4. Fournir un accès complet et illimité à leurs locaux dans le but de sécuriser des informations, des dossiers, des articles ou des objets faisant l'objet d'un Avis d'enquête ;
- 17.7.5. Fournir un accès complet et illimité à tous les comptes de médias sociaux et aux données accessibles via les services cloud ; et/ou
- 17.7.6. Fournir des mots de passe, des identifiants de connexion et d'autres informations d'identification nécessaires pour accéder aux informations faisant l'objet d'un avis d'enquête.
- 17.8. La personne présumée doit coopérer rapidement, honnêtement, complètement et de bonne foi avec un avis d'enquête, y compris en fournissant les informations ou l'accès demandé dans le délai spécifié dans l'avis d'enquête, aux frais de la personne présumée.
- 17.9. Lorsqu'un avis d'enquête concerne une information, un dossier, un article ou une chose que le Chef de l'intégrité de l'ITTF pense raisonnablement qu'il peut être endommagé, altéré, détruit ou caché (tout dispositif de stockage électronique ou information stockée électroniquement est considéré répondre à ce critère), alors à des fins de préservation des preuves, le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut exiger de la personne présumée qu'elle se conforme à l'Avis d'enquête dès sa réception. Dans ce cas:
- 17.9.1. La personne présumée doit immédiatement se conformer à l'intégralité de l'avis d'enquête, y compris en autorisant le Chef de l'intégrité de l'ITTF à prendre immédiatement possession, copier et/ou télécharger l'information, l'enregistrement, l'article ou la chose ;

Propositions à l'AGA ITTF 2021

17.9.2. Un refus ou un manquement de la personne présumée à se conformer immédiatement à l'avis d'enquête constituera une violation délibérée du présent Règlement et du Code d'éthique de l'ITTF ; et

17.9.3. Toute tentative ou tout dommage réel, altération, destruction ou dissimulation de ces informations, enregistrements, articles ou choses à la réception ou après l'Avis d'enquête constituera une violation délibérée du présent Règlement et du Code d'éthique de l'ITTF.

17.10. Si la personne présumée entrave ou retarde une enquête de quelque manière que ce soit, que ce soit ou non en relation avec un avis d'enquête (par exemple, en fournissant des informations ou des documents faux, trompeurs ou incomplets ou en falsifiant ou en détruisant tout document ou toute autre information qui peut être pertinente à l'enquête), cela peut également constituer une violation du présent Règlement et du Code d'éthique de l'ITTF.

17.11. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut à tout moment exiger d'une partie du tennis de table :

17.11.1. Pour aider à une enquête sur une potentielle infraction par une ou plusieurs personnes relevant de sa juridiction (le cas échéant, agissant en collaboration avec toute autre autorité ou organe national compétent) ; et

17.11.2. Fournir un rapport écrit sur une telle assistance dans un délai raisonnable stipulé par l'Unité d'intégrité de l'ITTF.

17.12. Le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut demander à toute personne (qu'il s'agisse ou non de la personne présumée) de participer à une enquête en produisant des documents, des informations ou du matériel et/ou en répondant aux questions et en fournissant des informations.

17.13. Lorsque, au cours d'une enquête, l'Unité d'intégrité de l'ITTF identifie une ou plusieurs personnes présumées supplémentaires qui pourraient également avoir enfreint une règle applicable, l'enquête peut être étendue pour couvrir également ces violations potentielles, ou une enquête distincte peut être ouverte.

17.14. Un refus ou un manquement de la ou des personnes présumées ou des parties du tennis de table à coopérer avec les enquêtes de l'Unité d'intégrité de l'ITTF peut constituer une infraction au présent Règlement et du Code d'éthique de l'ITTF.

18. Conduite des poursuites par l'Unité d'intégrité de l'ITTF

18.1. Après avoir mené une enquête, le Chef de l'intégrité de l'ITTF déterminera si la personne présumée a à répondre pour infraction des règles applicables.

18.2. Si le Chef de l'intégrité de l'ITTF détermine que la personne présumée a à répondre pour violation des règles applicables, l'unité d'intégrité doit :

18.2.1. accuser la personne présumée de violation des règles applicables ;

18.2.2. présenter cette accusation devant le Tribunal de l'ITTF pour audition et décision ; et

18.2.3. poursuivre et défendre (le cas échéant) toute demande et/ou appel découlant de telles procédures.

18.3. Si le Chef de l'Intégrité de l'ITTF détermine que la personne présumée n'a pas à répondre de la violation des Règles applicables, le Chef de l'Intégrité de l'ITTF peut, à sa discrétion, suspendre ou mettre fin aux enquêtes relatives à l'Avis d'enquête et/ou à la personne présumée.

18.4. L'Unité d'intégrité de l'ITTF s'acquittera de ses droits et responsabilités de bonne foi dans tous les cas, en tenant compte à la fois au moment de

déterminer s'il faut émettre un avis d'accusation et tout au long de toute procédure qui suit :

18.4.1. La probabilité qu'une accusation soit retenue (y compris en tenant compte de la force de toute preuve invoquée, du bien-fondé du dossier de l'Unité d'intégrité de l'ITTF et de la manière dont le dossier de la défense est susceptible d'affecter le cas de l'Unité d'intégrité de l'ITTF) ; et

18.4.2. Le fait de porter ou de poursuivre l'accusation est nécessaire et proportionné à la réalisation des impératifs sous-jacents au présent règlement.

18.5. L'Unité d'intégrité de l'ITTF respectera le devoir d'équité procédurale envers la personne présumée qui a été accusée d'infraction(s) des règles applicables.

19. Avis d'accusation

19.1. Si le Chef de l'intégrité de l'ITTF détermine que la personne présumée a à répondre pour violation des règles applicables, l'unité d'intégrité de l'ITTF préparera et enverra un avis écrit d'inculpation à la personne présumée ("**avis d'accusation**"), qui contient les informations suivantes :

19.1.1. La ou les disposition(s) spécifique(s) des Règles applicables que la personne présumée aurait enfreintes ;

19.1.2. Les faits allégués à l'appui de ces accusations ;

19.1.3. le cas échéant, les détails de toute suspension provisoire imposée à la personne présumée en vertu de la Règle R20 en attendant la détermination du ou des chefs d'accusation ; et

19.1.4. la ou les sanctions qui, selon l'Unité d'intégrité de l'ITTF, devraient être imposées en vertu des Règles applicables si la ou les charges sont confirmées ;

19.1.5. le droit de la personne présumée :

19.1.5.1. d'admettre la ou les accusations et d'accepter la ou les sanctions spécifiées dans l'avis d'accusation ;

19.1.5.2. admettre la ou les charges mais contester (ou chercher à atténuer) la ou les sanctions spécifiées dans l'Avis d'accusation, et faire trancher la question de la ou des sanctions par le Tribunal de l'ITTF conformément à la Règle R28 si il ne peut être convenu entre les parties ; ou

19.1.5.3. contester la ou les charges et faire déterminer la ou les charges (ainsi que toute sanction, lorsqu'une charge est confirmée) par le Tribunal de l'ITTF conformément à la Règle R23 ; et

19.1.6. la date limite pour que la personne présumée fournisse une réponse aux accusations (qui ne sera pas inférieure à 14 jours à compter de la date de réception de l'avis d'accusation par la personne présumée).

20. Suspension provisoire

20.1. Dans tous les cas où l'Unité d'intégrité de l'ITTF délivre un avis d'accusation à la personne présumée, le chef de l'intégrité de l'ITTF peut soumettre une demande au Conseil d'intégrité de l'ITTF pour une suspension provisoire de la personne présumée en attendant la détermination de la ou des accusations après avoir examiné un ou plusieurs des facteurs suivants :

20.1.1. la probabilité que l'intégrité du tennis de table soit compromise ;

20.1.2. la gravité de la ou des infractions présumées ;

20.1.3. la nécessité ou l'opportunité de la suspension provisoire pour faciliter la conduite de toute enquête ou procédure par l'Unité d'intégrité de l'ITTF ou tout autre organisme compétent ; et

Propositions à l'AGA ITTF 2021

20.1.4. le préjudice potentiel causé à la personne présumée par l'imposition d'une suspension provisoire.

20.2. La demande du Chef de l'Intégrité de l'ITTF au Conseil d'Intégrité de l'ITTF pour une suspension provisoire de la personne présumée, peut être soumise lorsque l'Avis d'accusation est émis ou à tout moment par la suite.

20.3. La suspension provisoire entrera en vigueur à la date déterminée par le Conseil d'intégrité de l'ITTF et pourra être rendue publique (y compris la publication d'un avis sur le site Web de l'ITTF) à tout moment après la date d'entrée en vigueur.

20.4. Pendant la période de toute suspension provisoire, la personne présumée ne peut participer, à quelque titre que ce soit, à aucune compétition, programme ou autre activité autorisée ou organisée par l'ITTF ou toute partie du tennis de table, et ne peut s'associer avec d'autres personnes présumées.

20.5. Une personne présumée suspendue provisoirement a le droit de demander au Tribunal de l'ITTF une ordonnance levant ou limitant la suspension provisoire. La suspension provisoire peut être levée ou limitée si la personne présumée démontre de manière satisfaisante au Tribunal de l'ITTF que :

20.5.1. les faits allégués à l'appui des charges ne donnent pas lieu à une affaire prima facie ;

20.5.2. l'affaire contre la personne présumée n'a aucune chance raisonnable de succès ;

20.5.3. il n'y a pas de risque réel que l'intégrité du sport du tennis de table soit compromise ; ou

20.5.4. il existe d'autres faits qui rendent clairement injuste, dans toutes les circonstances de l'affaire, d'imposer à la personne présumée une suspension provisoire avant la détermination des charges retenues contre la personne présumée. Ce motif doit être interprété strictement et appliqué uniquement dans des circonstances vraiment exceptionnelles.

20.5.4.1. Le fait que la suspension provisoire empêcherait la personne présumée de participer à une compétition ou à un événement particulier de tennis de table ou de se présenter, d'être élu ou nommé ne sera pas considéré comme une circonstance exceptionnelle à ces fins.

20.6. Une personne présumée qui n'est pas provisoirement suspendue par l'Unité d'intégrité de l'ITTF peut, à tout moment, notifier à l'Unité d'intégrité de l'ITTF que la personne présumée acceptera une suspension provisoire volontaire en attendant la détermination des charges. Une telle suspension provisoire volontaire n'entrera en vigueur qu'à la réception par l'Unité d'intégrité de l'ITTF de la confirmation écrite de l'acceptation par la Personne présumée de la suspension provisoire. Aucune conclusion défavorable ne sera tirée d'une telle acceptation.

20.7. Une période de suspension provisoire purgée par la personne présumée peut être imputée sur toute période de suspension définitive imposée à la personne présumée.

21. Ordonnance d'exclusion

Lorsque l'Unité d'Intégrité de l'ITTF dispose de preuves suffisantes et est convaincue qu'une personne (y compris une personne qui ne fait pas partie du Tennis de Table) a probablement enfreint une Règle Applicable et peut porter atteinte à l'intégrité du

Tennis de Table, l'Unité d'Intégrité de l'ITTF peut délivrer une ordonnance ordonnant l'exclusion de cette personne d'une compétition, d'un événement ou d'une activité de toute partie du tennis de table et les parties de tennis de table doivent se conformer à cette ordonnance.

22. Règlement des charges d'accusations sans audition

22.1. Lorsque la personne présumée :

22.1.1. Admet les accusations et accepte les sanctions spécifiées dans l'Avis d'accusation (ou accepte d'autres sanctions proposées par l'Unité d'intégrité de l'ITTF) ; ou

22.1.2. Ne répond pas dans le délai spécifié dans l'Avis d'accusation (ce qui sera considéré comme (a) une renonciation au droit de la Personne présumée à ce que les accusations et/ou sanctions soient déterminées par le Tribunal de l'ITTF ; (b) un aveu de la ou des accusations ; et (c) une acceptation de la ou des sanctions spécifiées dans l'avis d'accusation), l'Unité d'intégrité de l'ITTF publiera un avis public confirmant la ou les violations commises et la ou les sanctions imposées, et cet avis prendra effet comme s'il s'agissait d'une décision finale du Tribunal de l'ITTF prise conformément à la Règle R29. Alternativement, lorsqu'il le juge approprié (par exemple, lorsque l'Unité d'intégrité de l'ITTF a spécifié une gamme de sanctions potentielles dans l'Avis d'accusation), le Chef de l'intégrité de l'ITTF peut renvoyer l'affaire au Tribunal de l'ITTF pour déterminer la ou les sanctions.) à imposer conformément à Règle R28.

22.2. Lorsque l'Unité d'intégrité de l'ITTF considère qu'il est approprié de le faire (par exemple, pour minimiser les charges, ou pour obtenir un résultat rapide et proportionné à un cas), le responsable de l'intégrité de l'ITTF peut convenir des conditions avec une personne présumée qui a été accusé d'une infraction des règles applicables pour le règlement de l'accusation sans audition.

22.2.1. Une telle disposition comprendra la confirmation de la commission de la ou des violations reprochées et l'acceptation de la ou des sanctions à imposer en vertu du présent Règlement.

22.2.2. Toute discussion de ce type entre le Chef de l'intégrité de l'ITTF et la personne présumée concernant la possibilité d'une sanction convenue se déroulera sur une base " sans préjudice " et de manière à ce qu'elle ne retarde pas ou n'interfère de quelque manière que ce soit avec la procédure.

23. Audition devant le Tribunal de l'ITTF

23.1. Si la personne présumée souhaite avoir une audience devant le Tribunal de l'ITTF pour contester la responsabilité et/ou la sanction, la personne présumée doit fournir une demande écrite d'audience à l'Unité d'intégrité de l'ITTF qui est reçue par l'Unité d'intégrité de l'ITTF dans les 14 jours suivant la La réception par la Personne présumée de l'Avis d'accusation (ou toute période plus longue qui peut être spécifiée dans l'Avis d'accusation ou comme convenu par l'Unité d'intégrité de l'ITTF). La demande d'audience doit expliquer comment la personne présumée répond aux accusations et énoncer (sous forme de résumé) le fondement d'une telle réponse.

23.2. Les modalités et procédures pour une audience devant le Tribunal de l'ITTF, y compris les appels, seront telles que définies dans les Règlements du Tribunal de l'ITTF.

24. Procédures alternatives pour infraction mineure

Propositions à l'AGA ITTF 2021

24.1. Nonobstant les dispositions du présent Règlement, lorsque le Chef de l'Intégrité de l'ITTF considère, à sa discrétion, une infraction particulière comme une infraction mineure, plutôt que de suivre les procédures énoncées ci-dessus, le Chef de l'Intégrité de l'ITTF peut renvoyer l'affaire ("**Renvoi**") au Secrétaire général de l'ITTF, à toute autre personne appropriée au sein de l'ITTF ou à une personne qualifiée convenablement appropriée ("**Personne appropriée**"), à traiter conformément aux dispositions suivantes de la présente Règle R24.

24.2. Le Renvoi précisera:

24.2.1. Le nom de la personne présumée qui fait l'objet du renvoi ("**répondant**");

24.2.2. Tous les détails de l'infraction présumée, y compris où, quand et comment elle aurait eu lieu ;

24.2.3. Les dispositions spécifiques des Règles applicables prétendument violées ;

24.2.4. Détails de toute preuve pertinente, y compris des copies de tout document pertinent ; et

24.2.5. Quelles sanctions proposées à partir de la liste des sanctions potentielles énoncées dans la Règle R28.

24.3. La personne appropriée exercera une fonction inquisitoire, enquêtant et déterminant le bien-fondé du renvoi.

24.4. Sauf décision contraire du responsable de l'intégrité de l'ITTF, tous les renvois seront traités par écrit, sans aucune audience orale.

24.5. La personne appropriée enverra une copie de la saisine au défendeur, en précisant un délai dans lequel le défendeur doit déposer une réponse écrite ("**réponse**") auprès de la personne appropriée, avec une copie à l'unité d'intégrité de l'ITTF. Dans la réponse, le répondant peut :

24.5.1. Admettre le ou les chefs d'accusation énoncés dans le Renvoi et accepter la ou les sanctions demandées dans le Renvoi ;

24.5.2. Admettre le ou les chefs d'accusation énoncés dans le Renvoi, mais chercher à atténuer la ou les sanctions proposées dans le Renvoi ; ou

24.5.3. Contester la ou les accusations et/ou la ou les sanctions proposées, auquel cas le défendeur doit énoncer dans la réponse sa réponse à chacune des allégations formulées dans la saisine, identifier les défenses qu'il souhaite faire valoir, exposer les faits sur lesquels se fonde(s) la/les défense(s) et joindre des copies de toute preuve sur laquelle ils souhaitent s'appuyer.

24.6. La personne appropriée peut entreprendre les enquêtes relatives à la saisine et/ou à la réponse qu'elle juge nécessaires, notamment en consultant des personnes connaissant les faits et/ou en nommant des experts pour donner des conseils sur des questions spécifiques.

24.7. Si, après enquête, la personne appropriée identifie des faits qui suggèrent que les sanctions énoncées dans la Règle R24.10 peuvent ne pas être suffisantes, compte tenu de la conduite de la personne présumée, la personne appropriée peut soulever cette question avec le chef de l'intégrité de l'ITTF, qui décidera alors de maintenir le Renvoi ou le retirer et poursuivre l'affaire conformément aux procédures ordinaires énoncées ci-dessus.

24.8. La personne compétente n'est pas liée par les règles judiciaires régissant l'admissibilité de la preuve. Au lieu de cela, les faits peuvent être établis par

Propositions à l'AGA ITTF 2021

tout moyen fiable, y compris des témoignages, des rapports d'experts et des preuves documentaires ou vidéo.

24.9. La personne appropriée ne maintiendra pas les charges dans un renvoi à moins d'être convaincue qu'elles sont prouvées selon la norme de preuve applicable.

24.10. Lorsqu'une accusation dans un renvoi est confirmée, la personne appropriée aura le pouvoir d'imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes :

24.10.1. Une mise en garde ou un blâme, ou un avertissement oral ou écrit ;

24.10.2. Retrait d'une compétition ;

24.10.3. Retrait d'un lieu ;

24.10.4. Retrait de l'accréditation ;

24.10.5. Une amende de CHF 5'000 au maximum ; et

24.10.6. Interdiction de participer à toute activité liée au tennis de table d'une durée maximale de trois mois.

24.11. La personne appropriée rendra une décision motivée par écrit à l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et au Défendeur, indiquant pourquoi l'accusation a ou n'a pas été maintenue, et (le cas échéant) quelles sanctions sont imposées.

24.12. L'Unité d'intégrité de l'ITTF prendra en charge les frais encourus par la personne appropriée pour résoudre le cas. Le mise en cause supportera ses propres frais encourus en relation avec le renvoi. Aucune des parties ne peut transférer ses coûts à l'autre partie.

24.13. Il n'y a pas de droit d'appel des décisions de la Personne partie appropriée.

25. Transfert de cas des membres de l'ITTF, etc.

25.1. Dans le cas où une association membre de l'ITTF, une organisation affiliée ou World Table Tennis entreprendrait une enquête ou une procédure contre une partie de tennis de table et que l'Unité d'intégrité de l'ITTF estimerait raisonnablement qu'une telle enquête et/ou procédure n'est pas menée de manière satisfaisante, L'Unité d'intégrité de l'ITTF peut ordonner qu'une telle enquête ou procédure soit transférée à l'Unité d'intégrité de l'ITTF.

25.2. Lorsque l'Unité d'intégrité de l'ITTF donne une instruction conformément à la Règle R25.1, l'Association membre de l'ITTF, l'organisation affiliée ou World Table Tennis concernée doit prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer le transfert de l'enquête et/ou procéder rapidement et pour assister l'Unité d'intégrité de l'ITTF à mener l'enquête et/ou à procéder efficacement, y compris en fournissant à l'Unité d'intégrité de l'ITTF l'accès ou des copies des documents, enregistrements, articles et autres informations pertinents.

26. Confidentialité des procédures de l'Unité d'intégrité de l'ITTF

26.1. Sauf dans des circonstances exceptionnelles où l'Unité d'intégrité de l'ITTF le juge raisonnablement nécessaire aux fins de protéger l'intégrité du Tennis de Table et/ou de l'une des Parties du Tennis de Table (par exemple dans des circonstances où il y a des spéculations médiatiques dommageables et/ou incorrectes), le L'Unité d'intégrité de l'ITTF n'identifiera publiquement aucune personne présumée tant qu'elle n'aura pas été formellement inculpée, auquel cas l'Unité d'intégrité de l'ITTF aura le droit d'annoncer publiquement le nom de la personne présumée inculpée et les infractions dont elle a été accusée. Par la suite, l'Unité d'intégrité de l'ITTF ne doit pas commenter publiquement les

faits spécifiques d'une affaire en cours, sauf en réponse aux commentaires publics faits par (ou au nom de) la personne présumée ou ses représentants ou lorsque cela est autrement nécessaire pour préserver la confiance du public dans le capacité de l'Unité d'intégrité de l'ITTF à lutter contre la corruption dans le tennis de table.

26.2. Sans préjudice de toute forme de privilège disponible à l'égard d'une telle publication, l'Unité d'intégrité de l'ITTF aura le droit de publier comme bon lui semble et par quelque canal que ce soit, des rapports de toute procédure conformément au présent Règlement, ou toute décision écrite du Tribunal de l'ITTF, ou tout autre organe judiciaire reconnu (dans son intégralité ou sous une forme rédigée), qu'il porte ou non une incidence négative sur le caractère ou la conduite de toute personne présumée. La personne présumée sera réputée avoir donné son consentement complet et irrévocable à une telle publication.

27. Protection des personnes menacées

L'Unité d'intégrité de l'ITTF prendra des mesures raisonnables et proportionnées à sa discrétion pour protéger toute partie de tennis de table qui a une croyance honnête et raisonnable qu'il existe une menace sérieuse pour leur vie ou leur sécurité, ou pour la vie ou la sécurité d'une autre personne.

28. Sanctions

28.1. Lorsque le Tribunal de l'ITTF décide qu'une infraction des Règles applicables a été établie, il peut imposer la ou les sanctions qu'il juge appropriées conformément aux Règles applicables, en particulier la règle R8.35 des Règlements du Tribunal de l'ITTF.

28.2. Lorsque le Tribunal de l'ITTF détermine qu'une sanction appropriée n'est pas prescrite dans les Règlements du Tribunal de l'ITTF, le Manuel de l'ITTF ou la Constitution de l'ITTF, le Tribunal de l'ITTF aura le pouvoir d'imposer toute sanction qu'il juge appropriée et proportionnée à l'infraction des Règles Applicables, en tenant compte des Règles Applicables, en particulier la règle R8.35 des Règlements du Tribunal de l'ITTF.

29. Décisions

29.1. La décision du Tribunal de l'ITTF sera rendue conformément à la règle R8.36 du Règlement du Tribunal de l'ITTF.

30. Appels

30.1. L'Unité d'intégrité de l'ITTF et la personne présumée auront chacune le droit de faire appel des décisions du Tribunal de l'ITTF conformément à la règle R8.38 des Règlements du Tribunal de l'ITTF.

31. Communications

31.1. Les communications avec l'Unité d'intégrité de l'ITTF peuvent se faire par courrier électronique à l'adresse integrity@ittf.com ou par courrier à une adresse précise.

31.2. Les notifications ou autres communications à une personne qui est membre d'une association membre de l'ITTF ou d'une organisation associée de l'ITTF peuvent être faites en remettant une telle notification ou autre communication

Propositions à l'AGA ITTF 2021

à cette association membre de l'ITTF ou à cette organisation associée de l'ITTF, respectivement.

32. Délais

32.1. Sauf disposition contraire du présent Règlement, tout délai à calculer en vertu du présent Règlement commence à compter du jour suivant la date de réception d'un avis ou d'une autre communication.

32.2. Les délais fixés par le présent Règlement sont respectés si les communications des parties sont envoyées avant minuit, heure du lieu de leur propre domicile ou, s'ils sont représentés, du domicile de leur représentant légal principal, le dernier jour où ce délai expire.

32.3. Les jours chômés et les jours fériés officiels sont inclus dans le calcul des délais. Nonobstant ce qui précède, si le dernier jour du délai est un jour férié ou chômé au lieu d'où le document doit être envoyé, le délai expire à la fin du jour ouvrable suivant.

32.4. Aux fins du présent Règlement, un "jour ouvrable" désigne tout jour autre que (i) le samedi ou le dimanche, ou (ii) tout jour férié à Lausanne, en Suisse.

32.5. Sur demande motivée et après consultation de l'autre (ou des autres) partie(s), le Chef de l'Intégrité de l'ITTF peut prolonger tout délai prévu dans le présent Règlement, si les circonstances le justifient.

33. Délai de prescription

33.1. Sauf mention expresse dans la Règle Applicable concernée, il n'y aura pas de délai de prescription pour enquêter ou poursuivre toute infraction potentielle de toute Règle Applicable ou du présent Règlement.

33.2. Lorsqu'un délai de prescription est indiqué dans la règle applicable pertinente,

33.2.1. le délai de prescription commence :

33.2.1.1. à compter de la date où la violation alléguée est commise ;

33.2.1.2. à compter de la date la plus récente où l'infraction alléguée est commise, si cette infraction est récurrente ; ou

33.2.1.3. à compter de la date à laquelle l'infraction présumée a pris fin, si cette infraction a duré un certain temps ; et

33.2.2. Lorsque, dans le cas d'une infraction présumée est dissimulée par la fraude ou le comportement trompeur de la personne présumée ou du mis en cause (ou de leur représentant), le délai de prescription ne commencera pas avant que la fraude ou le comportement trompeur n'ait été découvert ou aurait pu être découvert avec diligence raisonnable.

33.3. Pour éviter tout équivoque, cette règle R33 prévaut sur la règle R8.24 du Règlement du Tribunal de l'ITTF, en cas de conflit.

34. Infractions

34.1. Un refus ou un manquement par une partie à se conformer à toute disposition de la partie III du présent règlement constituera une infraction délibérée du présent règlement.

34.2. La violation de toute disposition de la partie III du présent règlement sera sanctionnée d'une amende pouvant aller jusqu'à CHF 20 000 et/ou d'une

Propositions à l'AGA ITTF 2021

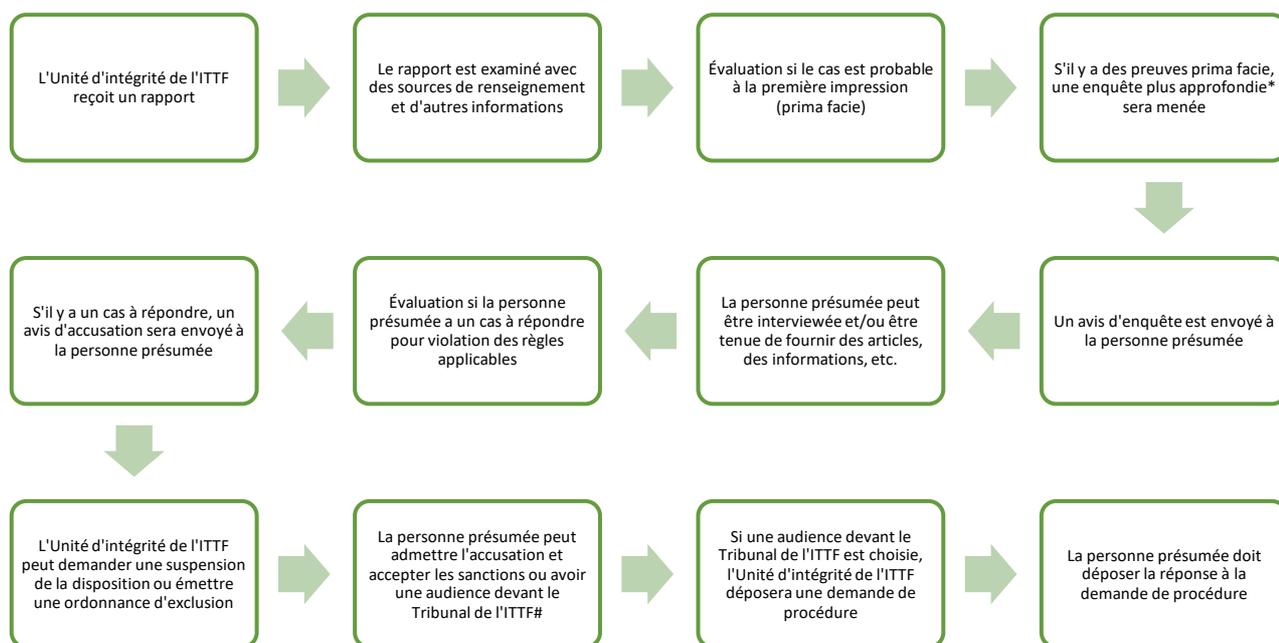
interdiction de participer à toute activité liée au tennis de table pour une durée maximale de deux ans.

34.2.1. Pour les infractions commises par un individu, les sanctions seront augmentées en conséquence si l'individu occupe une position élevée dans le tennis de table.

34.2.2.

Annexe 1 – Procédures clés de l'Unité d'intégrité de l'ITTF

Pour référence, les procédures clés générales de l'Unité d'intégrité de l'ITTF sont mises en évidence comme suit.



* Le chef de l'intégrité de l'ITTF peut à la place renvoyer une affaire à une personne appropriée pour une procédure simplifiée s'il estime que l'infraction potentielle en question est une infraction mineure.



Proposition A-07 - en vigueur le 25 Nov 2021 si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour insérer un nouvel Article 1.5.1.13

1.5.1.13 APPLICATION DES RÈGLEMENTS ÉLECTORAUX ET DE NOMINATION

Propositions à l'AGA ITTF 2021

1.5.4.13.1 L'élection ou la nomination d'individus au Conseil d'administration, au Comité exécutif, aux Comités permanents, au Conseil d'intégrité ou à d'autres organes clés ou à des rôles individuels clés (tels que les commissaires) sont soumis aux conditions spécifiées dans les règlements électoraux et de nomination de l'ITTF.

Pour insérer un nouvel article 1.8.2.4

1.8.2.4 La nomination d'individus au Tribunal de l'ITTF est soumise aux conditions spécifiées dans les Règlements électoraux et de nomination de l'ITTF.

Pour amender l'article 6.5.2

6.5.2 Les parties du Tennis de Table respecteront les exigences des différentes procédures de **candidature** publiées par l'ITTF, en particulier en ce qui concerne la sélection des hôtes pour le titre mondial, ~~ainsi que~~ les règlements des événements pour le titre mondial, **et les règlements électoraux et de nomination**.

Présenter le nouveau chapitre 10 du Manuel de l'ITTF (voir l'annexe à la page suivante) y compris les règlements électoraux et de nomination.

Motif :

Incorporer un ensemble de règlements électoraux et de nomination (annexés ci-dessous) en tant que chapitre 10 du Manuel de l'ITTF pour régir le processus d'élection et de nomination des organes clés et des rôles individuels.

Inclure la nomination d'individus au Tribunal de l'ITTF en vertu des Règlements électoraux et de nomination de l'ITTF.

10 RÈGLEMENTS ÉLECTORAUX ET DE NOMINATION DE L'ITTF

Partie I: Introduction

Le comité exécutif, le conseil d'administration, le conseil d'intégrité, le comité des finances et de l'audit, le tribunal de l'ITTF et divers comités permanents sont des organes clés dans la gouvernance mondiale du tennis de table.

Ces règlements sont élaborés conformément au manuel de l'ITTF et aux principes de bonne gouvernance et adoptés pour régir le processus électoral et le processus de nomination de ces organes.

Partie II : Application et Principes directeurs

1. Application du présent règlement

Le présent règlement s'appliquera au processus d'élection (comité exécutif et conseil d'administration) et au processus de nomination (conseil d'intégrité, comité des finances et d'audit et comités permanents) et s'appliquera au comité des nominations, comité exécutif, conseil d'administration, conseil d'intégrité, Comité des Finances et d'Audit, Tribunal de l'ITTF, Comités Permanents, les Nominations des Associations, chaque membre des organes susmentionnés, les Candidats, les Officiels existants, le personnel de l'ITTF et toutes autres personnes qui acceptent d'être ou sont autrement liées par le présent Règlement ("**Personnes couvertes**")

2. Principes régissant le processus électoral et le processus de nomination

2.1 Le processus d'élection et le processus de nomination sont régis par le présent règlement et le manuel de l'ITTF. En particulier, l'article 6.8.3 du Manuel de l'ITTF relatif à l'élection du Président, en plus du présent Règlement et des autres dispositions applicables du Manuel de l'ITTF.

2.2 Les candidats doivent satisfaire aux exigences énoncées dans le présent règlement et dans le manuel de l'ITTF.

2.3 L'interférence dans le résultat d'une élection ou d'une nomination à un poste clé n'est pas autorisée.

3. Obligations générales des candidats à l'élection et à la nomination

3.1. Les candidats aux élections ont le droit de promouvoir leur candidature, sous réserve du présent règlement et du manuel de l'ITTF. Les candidats à la nomination ne s'engageront dans aucune promotion.

3.2. Les candidats doivent agir de manière équitable et de bonne foi et respecter les autres candidats, l'ITTF, ses associations membres et organisations associées.

3.3. Les candidats ne doivent pas agir d'une manière susceptible de ternir la réputation de l'ITTF, de ses associations membres, de ses organisations

associées ou du tennis de table, ou d'amener l'ITTF, ses associations membres, ses organisations associées, à enfreindre autrement le présent règlement ou le Manuel de l'ITTF. En particulier, chaque Candidat s'interdit de porter atteinte ou de faire quoi que ce soit susceptible de porter atteinte à l'image d'un autre Candidat ou de lui causer un quelconque préjudice.

3.4. La candidature de tous les candidats est subordonnée à leur éligibilité, à la satisfaction des exigences du présent règlement et du manuel de l'ITTF, et à l'adhésion aux directives, orientations ou autres documents émis par le comité des nominations.

Partie III : Supervision de l'élection et de la nomination

4. Organe de supervision

4.1. Le Comité des nominations sera l'organe responsable de la supervision et du contrôle de chaque partie du processus d'élection et du processus de nomination conformément au présent règlement et au manuel de l'ITTF.

4.2. Le Comité des nominations fonctionnera et s'acquittera de ses devoirs, responsabilités et obligations conformément au présent Règlement, à ses termes de référence et au Manuel de l'ITTF et aura et exercera tous les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour s'acquitter de ses devoirs, responsabilités et obligations. comme indiqué dans le présent Règlement.

4.3. Le Comité des nominations est responsable de la vérification d'un candidat à nommer ou à élire à un poste clé.

4.4. Le comité des candidatures peut émettre des directives, des orientations ou d'autres documents pour régir le processus d'élection et le processus de nomination.

4.5. Sous réserve de la règle R26, les décisions prises par le comité des nominations seront finales et exécutoires

Partie IV : Processus de candidature

5. Candidature

5.1. Une association de nomination (pour les élections des membres du comité exécutif et du conseil d'administration et pour les nominations aux comités permanents) ou le candidat (pour la nomination au conseil d'intégrité, au comité des finances et de l'audit ou au tribunal de l'ITTF) doit soumettre une candidature en remplissant le formulaire de candidature ou le formulaire de demande (selon le cas). dans lequel doit inclure les informations suivantes :

5.1.1. Le nom, la date de naissance et l'adresse du bureau du candidat ;

5.1.2. Le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du candidat ;

5.1.3. Une copie du curriculum vitae du candidat ;

5.1.4. Une copie du formulaire de déclaration du candidat ;

5.1.5. Le poste clé pour lequel le candidat postule ; et

5.1.6. Une déclaration selon laquelle la candidature est vraie, exacte et complète et que l'association de nomination ou le candidat (le cas échéant), comprend et accepte le processus de vérification, le processus d'élection ou le processus de nomination (le cas échéant) et accepte d'être lié par le présent règlement.

6. Formulaire de déclaration

6.1. Le candidat doit fournir les informations nécessaires et remplir en outre un formulaire de déclaration prescrit pour représenter et garantir que toutes les informations fournies par le candidat dans la candidature sont vraies, exactes et complètes.

6.2. Le formulaire de déclaration fait partie de la demande en tant que pièce justificative.

7. Soumission de la demande

Chaque association de nomination (pour des postes clés au sein du comité exécutif, du conseil d'administration ou des comités permanents) ou des candidats (pour des postes clés au sein du conseil d'intégrité, du comité des finances et de l'audit ou du tribunal de l'ITTF) (selon le cas) doit soumettre sa candidature de la manière et sous la forme prescrites, dans les délais impartis.

8. Processus de vérification

8.1. Le processus de vérification s'appliquera à chaque candidat et à chaque candidature soumise conformément à la présente règle R8.

8.2. Le comité des candidatures sélectionne le candidat au moyen de sa candidature afin de déterminer son admissibilité à être élu ou nommé à un poste clé conformément à la règle R10.

8.3. Le candidat et l'association de nomination (le cas échéant) doivent s'assurer que toutes les informations contenues dans son formulaire de candidature et de déclaration sont à jour.

8.4. Le candidat doit s'assurer qu'il reste éligible à sa connaissance, à une élection ou à une nomination à un poste clé :

8.4.1. Si à sa connaissance, le candidat n'est plus, ou peu susceptible d'être, éligible, le candidat doit immédiatement informer le Comité des nominations par écrit de cette connaissance.

8.4.2. Le Comité des candidatures soumettra à l'AGA un rapport exposant tout rejet de candidature en raison d'une candidature incomplète ou d'un manquement aux conditions d'éligibilité.

9. Publication de la Liste des Candidats

Le comité des candidatures rendra publique la liste finale des candidats à l'issue du processus de validation.

10. Conditions d'éligibilité

10.1. Tous les candidats doivent être considérés comme éligibles pour la recommandation et l'élection ou la nomination à un poste clé à l'entière satisfaction du comité des candidatures.

10.2. En plus de toute autre disposition applicable du Manuel de l'ITTF, les critères d'éligibilité auxquels le Comité des nominations doit veiller et s'assurer qu'un candidat doit satisfaire sont les suivants :

10.2.1. être âgé de 18 ans au moins ou avoir atteint l'âge de la majorité dans le pays de sa nationalité (selon le plus élevé des deux) ;

Propositions à l'AGA ITTF 2021

- 10.2.2. est capable de travailler en collaboration au sein d'un groupe diversifié d'individus ;
- 10.2.3. est capable de travailler avec intégrité, objectivité, ouverture, honnêteté et altruisme ;
- 10.2.4. est capable de répondre aux normes attendues et requises d'un fonctionnaire occupant le poste clé concerné ;
- 10.2.5. est en bonne forme physique et mentale et capable d'accomplir les tâches et obligations d'un officiel dans le poste clé concerné ;
- 10.2.6. est de bonne moralité et réputation ;
- 10.2.7. n'a aucun intérêt dans une association membre ou une organisation associée, qui n'est pas indiqué dans le formulaire de déclaration ;
- 10.2.8. n'est pas en faillite non appurée, ou n'est soumis à aucune condition non remplie ou une ordonnance d'une juridiction, en vertu du droit de faillite ;
- 10.2.9. n'est pas interdit d'être administrateur d'une société dans quelque juridiction que ce soit ;
- 10.2.10. n'est reconnu coupable d'aucune infraction par une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus (qu'une peine d'emprisonnement soit imposée ou non), à moins que cette personne n'ait obtenu un pardon ou purgé la peine qui lui a été imposée ;
- 10.2.11. n'a pas fait l'objet d'une ordonnance indiquant qu'il n'est pas compétent pour gérer ses propres affaires ;
- 10.2.12. ne purge pas une période d'inéligibilité ou de suspension pour une violation de toute législation, règles et réglementations relatives à tout sport par le Tribunal de l'ITTF, le Tribunal arbitral du sport, un tribunal ou tout autre organe judiciaire compétent ;
- 10.2.13. n'a pas été démis de ses fonctions pour une violation de toute législation, règles et réglementations relatives à un sport par le Tribunal de l'ITTF, le Tribunal arbitral du sport, un tribunal ou tout autre organe judiciaire compétent ; et
- 10.2.14. il n'est pas interdit d'occuper le poste clé concerné dans aucune autre circonstance prévue par la loi, le présent règlement ou le manuel de l'ITTF.

Partie V : Restrictions sur la promotion et l'interdiction des cadeaux, etc.

11. Restrictions concernant les candidats aux nominations

- 11.1. Les candidats aux nominations ne doivent s'engager dans aucune promotion de leur candidature.
- 11.2. Les règles R12 à R14 ne s'appliquent pas aux Candidats aux nominations.

12. Obligations spécifiques des candidats aux élections

- 12.1. En plus de R3, les candidats à l'élection doivent s'assurer que la promotion de leur candidature est conforme aux règles énoncées dans la présente partie V.

13. Promotion et matériel promotionnel

- 13.1. Les candidats doivent s'assurer que le contenu et la présentation de tous les documents produits par ou en leur nom pour promouvoir leur candidature (y compris tout manifeste), doivent être justes, honnêtes et respectueux des autres candidats, de l'ITTF, de ses associations membres, de ses organisations associées et du tennis de table.
- 13.2. Les candidats peuvent faire des déclarations publiques, donner des entretiens ou publier des documents écrits pour promouvoir leur candidature, à condition de ne pas :

Propositions à l'AGA ITTF 2021

13.2.1. payer des journalistes ou d'autres personnes affiliées aux médias pour promouvoir leurs candidatures ; et

13.2.2. ne pas produire ou permettre la production de tout matériel promotionnel (y compris tout manifeste) qui porte atteinte ou est susceptible de nuire à l'image ou à la réputation d'un autre Candidat, de l'ITTF, de toute Association membre, de toute Organisation associée ou du tennis de table.

13.3. Les candidats peuvent engager les services d'un cabinet de relations publiques ou d'un consultant en relations publiques, à condition que la Règle 13.2 soit respectée.

14. Financement

Les candidats doivent déclarer, dans le cadre de leur candidature, tous les financements de leur campagne provenant de tiers, y compris les dons et la collecte de fonds. Lorsque le Candidat finance uniquement sa campagne à titre personnel, une telle déclaration n'est pas requise.

15. Cadeaux, etc.

15.1. Les candidats ne doivent pas offrir ou donner de cadeau, de donation, d'avantage ou de profit de quelque nature ou valeur que ce soit à une association membre (ou à son représentant) ayant le droit de voter lors de l'élection ou de la nomination.

15.2. En dépit de la règle R15.1, il est permis d'échanger des jetons de courtoisie s'ils ont une valeur nominale, en ce sens qu'ils ont une valeur commerciale insignifiante ou nulle.

15.3. Les candidats ne doivent offrir aucune aide de quelque nature que ce soit (qu'elle soit financière ou autre) à une association membre (ou à son représentant) ou à toute autre personne pour leur permettre d'assister à l'élection ou à la nomination.

16. Promesses, etc.

16.1. Les candidats ne doivent faire aucune promesse ou engagement d'agir en tant que fonctionnaire ou personnellement pour l'avantage ou le bénéfice d'une association membre, d'une organisation associée ou d'un individu au sein d'un tel organisme.

16.2. Les candidats ne doivent conclure aucune promesse ou engagement avec une personne susceptible d'affecter la liberté de décision ou d'action du candidat, ou lier autrement le candidat, s'il est élu ou nommé.

16.3. Les candidats ne solliciteront ni n'accepteront aucun avantage ou bénéfice de quelque nature que ce soit destiné à influencer les décisions relevant de leur autorité une fois élus ou nommés, ou qui peuvent raisonnablement être perçus comme ayant l'intention d'avoir cet effet.

17. Collusion

Les candidats ne doivent s'engager dans aucun acte, collaboration ou collusion par ou entre les candidats, les associations membres et les organisations associées avec l'intention ou la connaissance de frauder ou de manipuler le résultat de l'élection ou de la nomination.

18. Assistance du personnel

Propositions à l'AGA ITTF 2021

18.1. Sauf dans le cadre normal de leurs fonctions en tant qu'Officiel actuel, les Candidats ne solliciteront ni ne recevront de soutien ou de services individuels ou spéciaux du personnel de l'ITTF (y compris les consultants, agents ou conseillers) pour les aider dans la conduite de leur candidature.

18.2. En dépit de la règle R18.1, il est permis de fournir un soutien et des services administratifs généraux pour garantir que l'élection ou la nomination se déroule de manière équitable, ouverte et cohérente.

19. Violation d'un règlement pris en application de la présente partie

Sans limiter l'application de ces règlements ou de toute autre disposition du manuel de l'ITTF, la violation de tout règlement en vertu de la présente partie V sera interprétée comme une violation de la disposition pertinente de l'article 6.2 du manuel de l'ITTF.

Partie VI: Procédures le jour du scrutin

20. Application du Manuel de l'ITTF

20.1. Sans affecter l'application générale du manuel de l'ITTF, conformément à l'article 1.5.1.10 du manuel de l'ITTF :

20.1.1. Lorsqu'il y a plus de candidats ou d'options pour un poste ou des postes que le nombre de postes vacants, tant que la majorité simple (plus de 50 %) n'est pas atteinte, des scrutins supplémentaires seront nécessaires. Dans ce cas, le Candidat ou l'option ayant obtenu le plus petit nombre de voix sera éliminé ;

20.1.2. En cas d'égalité pour le plus petit nombre de voix, un nouveau vote sera organisé entre eux pour déterminer qui est éliminé ;

20.1.3. Des scrutins consécutifs seront organisés jusqu'à ce que l'élection soit décidée ; et

20.1.4. Lors d'une élection, un bulletin de vote n'est considéré comme valable que si le nombre de suffrages exprimés sur ce bulletin est égal au nombre de postes vacants.

21. Présentations des Candidats

21.1. Chaque candidat au poste clé de président aura la possibilité de faire une présentation le jour de l'élection ou la veille pendant environ 10 minutes et dans des conditions similaires, avant la procédure de vote.

21.2. Chaque candidat au poste clé de vice-président exécutif aura la possibilité de faire une présentation le jour de l'élection ou la veille pendant environ 5 minutes et dans des conditions similaires, avant la procédure de vote.

21.3. Le président de l'AGA peut donner toute directive nécessaire à l'opportunité et à l'équité de la présentation de chaque candidat.

22. Procédure de Vote

22.1. L'association membre (ou son représentant) qui a le droit de voter lors de l'élection doit voter de la manière indiquée à l'article 1.5.1.9 du manuel de l'ITTF et comme suit.

22.2. Les votes pour élire les candidats à chaque poste clé doivent être exprimés au scrutin secret et peuvent être effectués en personne ou par voie électronique, de la manière prescrite ou dirigée par le président de l'AGA.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

22.3. La procédure de vote sera supervisée par des scrutateurs agréés conformément à l'article 1.5.1.9.5 du Manuel de l'ITTF.

23. Annonce des résultats des élections

Le président de l'AGA vérifie les résultats de la procédure de vote et annonce le résultat de l'élection de chaque poste clé.

24. Conservation et destruction des bulletins de vote

Une fois l'élection terminée, les bulletins de vote (qu'il s'agisse de votes physiques ou électroniques) seront conservés pendant une période d'un mois et après quoi, le Comité des candidatures demandera, supervisera et confirmera la destruction des bulletins de vote.

Partie VII: Infractions et appels

25. Infraction suspectée

25.1. Les personnes couvertes doivent signaler rapidement toute infraction présumée au présent règlement au comité des nominations :

25.1.1. Toute infraction présumée à un règlement en vertu de la partie V doit être signalée dans les 24 heures suivant la découverte des circonstances.

25.1.2. Toute infraction présumée à toute autre partie du présent règlement doit être signalée dans les 30 jours suivant la découverte des circonstances.

25.2. Dès réception d'un rapport de toute infraction présumée, le Comité des nominations doit rapidement :

25.2.1. examiner le rapport pour toute infraction présumée au présent règlement ;

25.2.2. le Candidat en question en conséquence ; et

25.2.3. donner au candidat la possibilité de répondre à l'infraction présumée dans un délai que le comité des candidatures juge approprié, en tenant compte de la proximité de l'élection.

25.3. Le Comité des nominations fournira au candidat concerné une décision écrite concernant l'infraction présumée au Règlement dès que possible.

25.4. Lorsqu'un rapport d'une infraction présumée du présent Règlement est fait après l'Élection, le Comité des nominations renvoie l'affaire à l'Unité d'intégrité.

26. Appel

Toute personne visée peut faire appel de la décision du Comité des nominations auprès du Tribunal de l'ITTF conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF.

27. Juridiction du Tribunal de l'ITTF

27.1. Le Tribunal de l'ITTF aura la juridiction originale pour entendre et décider conformément aux Règlements du Tribunal de l'ITTF :

27.1.1. toute infraction présumée au présent Règlement, telle que décrite dans la règle 25 ; et

27.1.2. tout appel de la décision du Comité des nominations, tel que décrit dans R26.

Partie VIII: Conditions générales

28. Citation et mise en application

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Le présent règlement peut être désigné sous le nom de Règlement électoral et de nomination de l'ITTF et entrera en vigueur le 25 novembre 2021.

29. Définitions

29.1. Les termes en majuscules utilisés dans le présent Règlement sont tels que définis dans le Manuel 2021 ou comme suit, à moins que le contexte ne l'exige autrement :

29.1.1. "**Candidature**" désigne une demande de détermination de la nomination ou de l'élection à un poste clé, qui doit inclure les lettres de recommandation et le formulaire de déclaration.

29.1.2. "**Nomination**", "**Processus de nomination**" et "**Nommer**" désignent le processus par lequel les Candidats sont soumis à la nomination ou se présentent à un poste clé des Comités permanents, du Conseil d'intégrité, du Comité des finances et de l'audit ou du Tribunal de l'ITTF et comprend le processus de vérification.

29.1.3. "**Candidat**" désigne toute personne, qui inclue tout officiel actuel, qui a postulé pour une nomination ou une élection à un poste clé à déterminer par le comité des nominations.

29.1.4. "**Personne couverte**" désigne chaque personne telle que définie dans R1.

29.1.5. "**Formulaire de déclaration**" désigne le formulaire de déclaration qui doit être soumis à l'appui d'une demande.

29.1.6. "**Élection**", "**Processus électoral**" et "**élire**" désignent le processus que subissent les candidats pour être élus ou se présentent pour être élus au poste clé du comité exécutif ou du conseil d'administration et comprend le processus de vérification.

29.1.7. "**Jour de l'élection**" désigne chaque jour pendant l'élection où des votes sont exprimés pour élire des candidats éligibles à un poste clé.

29.1.8. "**Éligibilité**" et "**Éligible**" signifient que le Candidat a satisfait aux Conditions d'éligibilité.

29.1.9. "**Exigences d'éligibilité**" désigne les exigences qu'un candidat doit remplir pour être éligible.

29.1.10. "**Officiel actuel**" désigne un officiel occupant le poste clé actuel en vue de la nomination ou de l'élection à venir.

29.1.11. "**Manuel de l'ITTF**" désigne le manuel de l'ITTF tel que publié et modifié de temps à autre.

29.1.12. "**Position clé**" désigne la position clé d'un officiel.

29.1.13. "**Association de nomination**" désigne toute association membre de l'ITTF qui nomme un candidat.

29.1.14. "**Officiel**" désigne un poste clé au sein de l'ITTF au sein du Comité exécutif, du Conseil d'administration, du Conseil d'intégrité, du Comité des finances et de l'audit ou de tout Comité permanent.

29.1.15. "**Règlement**" désigne le présent Règlement relatif aux élections et aux nominations de l'ITTF.

29.1.16. "**Référent**" désigne une personne qui prépare et recommande un candidat au moyen d'une recommandation.

29.1.17. "**Contrôle**", "**Processus de contrôle**" et "**contrôler**" désignent le processus par lequel le Comité des candidatures sélectionne et recommande un candidat pour qu'il soit éligible à une nomination ou à une élection.

30. Interprétation

Propositions à l'AGA ITTF 2021

30.1. Ces règlements sont adoptés conformément au manuel de l'ITTF et doivent être interprétés d'une manière conforme aux dispositions applicables du manuel de l'ITTF. En cas de conflit, la Constitution de l'ITTF prévaut sur le présent Règlement.

30.2. Les titres et sous-titres du présent Règlement sont fournis uniquement à des fins de commodité et ne seront pas réputés faire partie de la substance du présent Règlement ou affecter de quelque manière que ce soit le langage des dispositions auxquelles ils se réfèrent.

30.3. Les mots utilisés indépendamment du nombre et du genre spécifiquement utilisés seront réputés et interprétés comme incluant tout autre nombre, singulier ou pluriel, et tout autre genre, masculin, féminin ou neutre, selon le contexte.

30.4. Tout mot suivant les termes "y compris", "inclure", "en particulier", "tel que" ou toute autre expression similaire doit être interprété comme illustratif et ne doit pas limiter le sens des mots, description, définition, expression ou terme précédant ceux-ci.

30.5. Si une disposition du présent Règlement est jugée invalide, inapplicable ou illégale pour quelque raison que ce soit, elle sera considérée comme supprimée et le reste du présent Règlement restera par ailleurs pleinement en vigueur.

30.6. Comprendre par "Candidat" tous les officiels actuels ayant l'intention d'être réélus ou nommés à nouveau à leurs postes clés existants respectifs, et le Processus de candidature sera applicable à ces officiels actuels.

30.7. Comprendre par "candidat" tout candidat potentiel si son Association de nomination (pour les postes clés du comité exécutif, du conseil d'administration ou de tout comité permanent) ou lui-même (pour les postes clés du Conseil d'intégrité, du comité des finances et de l'audit, ou du Tribunal de l'ITTF) a soumis une candidature ou qu'il s'est conduit d'une manière raisonnablement comprise comme étant un candidat, que le processus de vérification ou le processus électoral soit terminé ou non.

30.8. Une "Association de nomination" comprend toute Association de nomination potentielle si elle a soumis une demande ou si elle s'est conduite d'une manière raisonnablement comprise comme étant une association de nomination, que le processus de vérification ou le Processus d'élection ait été terminé ou non.

30.9. Les références au "Conseil d'Intégrité" ne s'appliqueront qu'aux postes de Membres Indépendants du Conseil d'Intégrité, tels que définis dans les Règlements d'Intégrité de l'ITTF.

Proposition A-08 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.5.4.2

1.5.4.24 Le comité exécutif sera composé :
1.5.4.4.1 du président,

Propositions à l'AGA ITTF 2021

1.5.4.4.2 du président de la commission des athlètes ~~et~~

1.5.4.4.3 de huit (8) vice-présidents exécutifs dont le président nommera un pour le poste de vice-président et un autre pour le poste de vice-président exécutif des finances,

1.5.4.4.4 **un représentant de la Fondation ITTF et un représentant du WTT.**

1.5.4.4.5 de plus, tout membre du CIO peut être membre de droit du Comité Exécutif par décision du Comité Exécutif.

Motif :

La présence de membres indépendants est perçue positivement par de plus en plus de fédérations internationales, même le CIO a un quota de membres indépendants des CNO et des FI.

L'ITTF ayant créé ces dernières années la Fondation ITTF et le WTT, les administrateurs indépendants siégeant dans ces deux entités peuvent faire bénéficier le Comité exécutif de l'ITTF de leur expertise, tout comme les membres du Comité exécutif de l'ITTF siègent aux conseils d'administration de la Fondation ITTF et du WTT, ce qui contribue à assurer une bonne connexion entre les trois entités.

~~Nous transformons maintenant l'ITTF en Groupe ITTF, qui comprend la Fondation et le WTT et de cette manière, ils sont également représentés dans l'ITTF.~~

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-09 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour supprimer 1.5.10.6, et de renuméroter les paragraphes suivants

D'ajouter un nouvel article 1.5.3.3 et de renuméroter les articles actuels 1.5.3.3 à 1.5.3.8

~~1.5.10.6 — Nul ne peut à la fois servir en tant que membre du Comité Exécutif et en tant que Président d'une Fédération Continentale.~~

1.5.3.3 Pour les Fédérations Continentales dont le Président est également membre du Comité Exécutif de l'ITTF, la Fédération Continentale peut nommer un autre membre de son organe exécutif le plus élevé ~~Conseil Continental~~ pour le Conseil de l'ITTF.

Motif :

Il ne devrait pas être interdit aux présidents continentaux de faire partie du Comité exécutif de l'ITTF car ils sont en contact étroit avec leurs associations membres et peuvent faire entendre leur voix au CE. Dans d'autres FI, les présidents continentaux sont membres du CE par leur position continentale.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-10 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour insérer un nouvel article 1.5.4.2 et de renuméroter les paragraphes suivants

1.5.4.2 Pouvoirs du Comité Exécutif

1.5.4.2.1 Les pouvoirs conférés au Comité Exécutif en vertu de l'article 1.5.4.2. s'exerce à la majorité simple du Comité Exécutif.

1.5.4.2.2 En dépit de l'article 1.5.4.2.1, sauf disposition contraire expresse de la présente Constitution, le Comité Exécutif peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à d'autres personnes au sein de l'ITTF, expressément ou implicitement et une telle délégation de pouvoir peut être révoquée (totalement ou partiellement) par le Comité Exécutif à tout moment.

Motif :

Pour clarifier tout doute que tout pouvoir que le Comité Exécutif a dévolu au Comité Exécutif (dans son ensemble) et non à un membre individuel du Comité Exécutif, sauf indication contraire dans la Constitution.

Préciser que le pouvoir du Comité Exécutif peut être délégué mais que ces pouvoirs sont révocables.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-11 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour insérer un nouvel article 1.5.4.3 et de renuméroter les paragraphes suivants

1.5.4.3 Missions du Comité Exécutif

1.5.4.3.1 Les membres du Comité exécutif doivent en tout temps :

1.5.4.3.1.1 promouvoir les principes de l'ITTF et faire avancer ses objectifs ;

1.5.4.3.1.2 agir de bonne foi et s'acquitter de ses responsabilités dans le meilleur intérêt de l'ITTF et des Associations membres de l'ITTF dans leur ensemble ;

1.5.4.3.1.3 se conformer et s'assurer que l'ITTF se conforme, aux lois applicables, à la présente Constitution, à toute autre règle ou réglementation du Manuel de l'ITTF et aux décisions de tout organe judiciaire ;

1.5.4.3.1.4 ne pas s'engager dans un acte de malhonnêteté, de faute grave ou de négligence délibérée du devoir ;

1.5.4.3.1.5 ne rien faire (par acte ou omission) susceptible de discréditer l'ITTF ou le tennis de table ou qui soit contraire aux meilleurs intérêts de l'ITTF ou du tennis de table ;

1.5.4.3.1.6 exercer le soin, la diligence et la compétence que tout membre raisonnable du Comité exécutif exercerait dans les mêmes circonstances ;

1.5.4.3.1.7 divulguer au Comité Exécutif et à l'Unité d'Intégrité de l'ITTF la nature et l'étendue de tout intérêt qu'ils ont (ou toute personne liée à eux a) dans une transaction ou une proposition de transaction de ou impliquant l'ITTF dès qu'ils prennent connaissance de cet intérêt ou de cette opération et s'abstenir de se prononcer et de voter toute résolution y afférente ;

1.5.4.3.1.8 maintenir la confidentialité des communications et des affaires du Comité Exécutif et des informations confidentielles (sauf si cela doit être divulgué par le biais de ses procès-verbaux de réunion) et ne les divulguer à aucune autre personne, sauf dans l'intérêt de l'ITTF, comme approuvé par le Comité Exécutif, ou tel que requis par la loi ou le Manuel de l'ITTF ; et

1.5.4.3.1.9 faire des efforts raisonnables pour assister et participer activement à toutes les réunions du Comité exécutif.

Motif :

Codifier certaines obligations fondamentales attendues des membres du CE qui sont similaires aux obligations d'un administrateur envers une entreprise. De plus, dans l'article 1.5.4.1 actuel, les "devoirs" devraient être renommés en "responsabilités".

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-12 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender (l'actuel) Article 1.5.4.3 et déplacé selon les propositions qui vont être adoptées

1.5.4.35 Réunions du Comité exécutif et conduite des affaires en dehors des réunions
~~Le Comité Exécutif se réunira pendant la période des Championnats du Monde et autrement sur convocation du Président.~~

1.5.4.5.1 Le Comité Exécutif se réunira pendant la période des Championnats du Monde et autrement sur convocation du Président ou à la majorité simple du Comité Exécutif.

1.5.4.5.2 Le quorum pour toute réunion du Comité exécutif doit être supérieur à 50 % des membres du Comité exécutif alors en fonction et habilités à voter.

1.5.4.5.3 Les réunions du Comité Exécutif peuvent se dérouler à distance par téléphone ou vidéoconférence, sans s'y limiter.

1.5.4.5.4 Chaque membre du Comité exécutif présent et habilité à voter dispose d'une voix par motion, à condition que tout membre du Comité exécutif ayant un conflit d'intérêts sur une motion ne vote pas sur cette motion.

1.5.4.5.5 Sauf indication contraire dans les présents Statuts, les motions du Comité exécutif nécessitent une majorité simple du Comité exécutif alors en fonction et habilité à voter pour être adoptées. En cas d'égalité des voix en faveur de et contre la motion, la voix du président est prépondérante.

1.5.4.5.6 Les motions du Comité exécutif peuvent être adoptées par correspondance, sans tenir de réunion physique ou à distance, et l'utilisation du courrier électronique et d'autres moyens de communication électroniques généralement acceptables est autorisée à ces fins.

1.5.4.5.7 Une motion écrite qui est signée ou acceptée par courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique généralement acceptable par une majorité simple du Comité exécutif sera valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Comité exécutif. Une telle motion peut être constituée de plusieurs documents sous une forme substantiellement similaire, chacun signé ou accepté par un ou plusieurs membres du Comité exécutif.

1.5.4.5.8 Sauf indication contraire ci-dessus, le Comité exécutif peut régler la conduite de ses réunions et toutes les autres questions concernant ses réunions par le biais de son mandat ou d'un document pertinent.

Motif :

Pour ajouter un sous-titre pour plus de clarté.

Pour plus de flexibilité, pour permettre une alternative pour qu'une réunion du CE soit convoquée autrement que par le président.

Préciser que les réunions peuvent être menées à distance.

Préciser que les décisions peuvent être prises par correspondance.

Prévoir que d'autres aspects des réunions du CE peuvent être réglementés par des termes de référence.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-13 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.5.4.4

1.5.4.46 Postes vacants au Comité Exécutif

1.5.4.46.1 En cas de démission ou d'empêchement du président, il est remplacé par le président-adjoint

1.5.4.46.2 Une vacance survenant au poste de Président-adjoint ou au poste de Vice-président Exécutif – Finances est comblée par un Vice-président Exécutif désigné par le Président nommé à la majorité simple du Comité Exécutif.

1.5.4.46.3 Une vacance survenant dans les postes de tout vice-président exécutif au cours des trois premières années du mandat en cours sera comblée par un vote à la majorité simple lors de la prochaine AGA (ou AGE) pour les années restantes du mandat en cours.

1.5.4.46.4 Une vacance au poste de président de la commission des athlètes sera comblée par l'un des vice-présidents élus par cette commission.

Motif :

Clarifier ce qui se passe en cas de vacance au sein du Comité Exécutif.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-14 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour insérer un nouvel article 1.5.4.7

1.5.4.7 Suspension ou révocation des membres du Comité Exécutif

1.5.4.7.1 Le Comité exécutif peut, à la majorité des deux tiers, adopter une motion pour suspendre tout membre du Comité exécutif, sous réserve des conditions qu'il juge appropriées, si ce membre :

1.5.4.7.1.1 est accusé d'avoir commis une infraction pénale ou disciplinaire, telle qu'une violation du Code d'éthique de l'ITTF ou une violation des règles d'une association membre de l'ITTF ou d'une organisation membre associée de l'ITTF et, de l'avis raisonnable du Comité exécutif, il est un risque réel que l'intégrité du tennis de table ou la confiance du public soit sérieusement compromise ; ou

1.5.4.7.1.2 est, de l'avis raisonnable du Comité Exécutif, en violation d'une ou plusieurs de ses obligations en vertu du 1.5.4.3~~2~~ des présents Statuts.

1.5.4.7.2 Si une suspension conformément à l'article 1.5.4.7.1.1 est imposée, cette suspension restera en vigueur en attendant l'issue de ces accusations devant le Tribunal de l'ITTF ou tout autre organe judiciaire.

1.5.4.7.3 Le Comité exécutif peut, à la majorité des deux tiers, adopter une motion visant à révoquer tout membre du Comité exécutif avant la fin de son mandat, sous réserve des conditions qu'il juge appropriées, si ce membre :

1.5.4.7.3.1 est clairement, de l'avis raisonnable du Comité Exécutif, en violation grave, répétée ou continue d'une ou plusieurs de ses obligations en vertu du 1.5.4.3~~2~~ de la présente Constitution ; ou

1.5.4.7.3.2 ne respecte pas les conditions imposées par le comité exécutif pour lever une suspension imposée en vertu de l'article 1.5.4.7.1.

1.5.4.7.4 Avant de suspendre ou de révoquer un membre du Comité exécutif conformément à l'article 1.5.4.7, le Comité exécutif doit fournir à ce membre :

1.5.4.7.4.1 avis écrit de la suspension ou de la révocation proposée, y compris les raisons de cette proposition ; et

1.5.4.7.4.2 la possibilité de présenter leur cas au Comité Exécutif dans un délai raisonnable (au moins 48 heures).

1.5.4.7.5 Tout membre du Comité exécutif qui est suspendu ou révoqué conformément à l'article 1.5.4.7 sera automatiquement suspendu ou révoqué (le cas échéant) de tout poste qu'il occupe d'office en relation avec son appartenance au Comité exécutif.

1.5.4.7.8 Cet article 1.5.4.7 s'ajoute et ne limite pas les autres pouvoirs qui existent en vertu de la présente Constitution ou de toute autre règle ou réglementation du Manuel de l'ITTF pour suspendre ou révoquer de ses fonctions tout membre du Comité Exécutif.

1.5.4.7.9 Tout membre du Comité Exécutif qui est suspendu ou révoqué conformément à l'article 1.5.4.7 peut faire appel de cette suspension ou révocation devant le Tribunal de l'ITTF.

Motif :

Prévoir expressément les conditions dans lesquelles un membre du CE peut être suspendu ou démis de ses fonctions.

Proposition A-15 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.5.12.1

1.5.12.1 Les propositions de modification des règles et les résolutions peuvent être soumises à :

1.5.12.1.1 l'AGA ou au Conseil par les Associations, le Comité Exécutif, les Fédérations Continentales, les comités, ~~et~~ commissions, l'Unité d'Intégrité de l'ITTF et le Tribunal de l'ITTF et

1.5.12.1.2 l'AGA par le Conseil.

Motif :

Permettre également à l'Unité d'intégrité de l'ITTF indépendante et au Tribunal de l'ITTF de soumettre des propositions et des résolutions.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-16 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (2/3 de la majorité requis)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Pour amender l'article 1.5.3.7

1.5.3.7 Le Conseil se réunira à l'endroit et à la date décidés lors de la dernière réunion du Conseil et en cas d'urgence, ou s'il n'a pas été décidé lors de la dernière réunion, en tout autre lieu et date que le Comité Exécutif pourra déterminer, mais devra autrement mener ses travaux par correspondance. Une réunion du Conseil peut être convoquée à distance **(totalement ou en partie)** si cela est jugé approprié.

Motif :

Dissiper tout doute sur le fait que le Conseil puisse tenir ses réunions sous forme hybride.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-17

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par l'Association Marocaine de Tennis de Table.

Pour amender l'article 1.1.2.1

Seuls les États reconnus par les Nations Unies ont le droit d'être membres de l'ITTF et donc de participer aux compétitions ou autres manifestations internationales organisées par l'ITTF.

RETIRÉE

Motif :

Non fourni.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-18

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par la Commission des Athlètes.

1. Élaborer les statuts de la Commission des athlètes de l'ITTF et adopter la déclaration des droits et responsabilités des athlètes du CIO en tant que partie intégrante des statuts de la Commission des athlètes de l'ITTF.
2. Inclure dans les objectifs de l'ITTF (1.1.4 du Manuel de l'ITTF) la promotion et le respect de la Déclaration des droits et responsabilités des athlètes ;
3. Développer une section dans le Manuel de l'ITTF qui reconnaît les athlètes comme l'élément central du sport et pour inclure leurs droits et responsabilités, comme indiqué dans la déclaration des athlètes, comme un engagement de l'ITTF.

Motif :

La Déclaration des athlètes a été adoptée par le Mouvement olympique en octobre 2018. Elle décrit un ensemble commun de droits et de responsabilités ambitieux pour les athlètes au sein du Mouvement olympique et dans la juridiction de ses membres.

Il s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres normes, principes et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Son objectif est de guider les actions du Mouvement olympique.

La déclaration des athlètes a par la suite été expressément approuvée par différents organismes sportifs, à savoir l'ACNO, l'ASOIF, le Forum des Athlètes Sportifs Panam, le Forum des athlètes du Conseil olympique d'Asie, l'ONOC, le Sommet olympique, les Comités olympiques néo-zélandais et australien, la Fédération Sky internationale, l'Association Internationale de Surf, Fédération Internationale de Hockey, World Archery, World Rowing, Fédération Internationale d'Escalade Sportive, Fédération Internationale de Luge, Fédération Internationale de Bobsleigh et de Skelton et Union Internationale de Patinage.

Les athlètes de tennis de table et leurs intérêts font partie intégrante de l'ITTF.

En tant que membre du Mouvement olympique, l'ITTF doit s'efforcer de promouvoir le respect de ces droits et responsabilités.

C'est le moment pour l'ITTF de l'adopter également, de créer plus de sensibilisation et de s'assurer que les athlètes sont bien représentés et pris en compte dans toutes les instances de l'institution.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-19

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par la Commission des Athlètes.

Pour amender l'article 1.5.4.2 d'ajouter le texte en vert ci-dessous, quelles que soient les décisions antérieures prises lors de l'AGA

Le Comité Exécutif est composé du Président, de deux membres de la Commission des Athlètes, de sexe différent, et de 8 Vice-présidents Exécutifs dont l'un est nommé par le Président comme Président-adjoint et un autre est nommé pour les finances. En outre, tout membre du CIO peut être membre d'office du Comité exécutif par décision du Comité exécutif.

Motif :

Neuf fédérations sportives olympiques ont déjà, au moins deux athlètes dans leurs Commissions exécutives : World Athletics, World Taekwondo, Fédération internationale de tennis, Union internationale de triathlon, Fédération internationale de volley-ball, Fédération internationale de surf, Fédération internationale d'escalade sportive, Fédération internationale de boxe et Fédération mondiale de baseball et softball.

La Commission des athlètes cherche à garantir que les athlètes masculins et féminins soient représentés au sein du Comité exécutif et, également, à assurer un degré de représentation plus élevé (actuellement inférieur à 10 %).

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-20

(2/3 de la majorité requis)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF de SWE.

Pour amender les articles 1.5.6 et 1.5.7 dans un nouvel article 1.5.6

1.5.6 ~~Conseil Continental de l'ITTF (ITTF CC) Commission Olympique et Paralympique~~

1.5.6.1 ~~La Commission sera composée des membres du Comité Exécutif, des Présidents des Fédérations Continentales ou de leurs mandataires, du Président du Comité Para Tennis de Table ou de son mandataire et d'un représentant des comités d'organisation des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques.~~ Le Conseil Continental de l'ITTF est une branche élargie du Comité Exécutif de l'ITTF et se réunira selon un calendrier annuel défini approuvé par le Comité Exécutif de l'ITTF et à d'autres moments sur convocation du Président de l'ITTF. Le CC ITTF se compose des membres du Comité Exécutif et des Présidents ou de leurs représentants des Fédérations continentales reconnues.

1.5.6.2 La ~~Commission~~ Conseil Continental sera responsable de ;

1.5.6.2.1 la planification, le contrôle et la supervision de l'épreuve de tennis de table aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

1.5.6.2.2 Coopter et faire appel aux experts techniques concernés, aux représentants du Comité Para TT de l'ITTF et aux organisateurs des Jeux Olympiques pour se joindre à une ou plusieurs réunions du CC de l'ITTF selon les besoins décidés par le Comité exécutif de l'ITTF.

1.5.6.2.23 assurer la liaison avec les Comités Internationaux Olympiques et Paralympiques, les Comités Nationaux Olympiques et Paralympiques et les Associations sur toutes les questions concernant les compétitions olympiques et paralympiques.

1.5.6.2.34 application des règles d'éligibilité et confirmation de l'éligibilité des participants aux épreuves olympiques et paralympiques et à toutes les autres épreuves du titre mondial.

~~1.5.6.2.4 rédaction et soumission au Conseil de propositions d'un système de qualification pour l'inscription aux épreuves olympiques et paralympiques ;~~

1.5.6.2.5 désigner un jury, des représentants techniques et tous les officiels de match pour les épreuves olympiques et paralympiques de tennis de table.

1.5.6.2.6 veiller à ce que les épreuves de tennis de table aux Jeux Olympiques et Paralympiques soient conformes à la lettre et à l'esprit de la charte olympique et du manuel IPC respectivement ;

1.5.6.2.7 lancer et examiner des propositions pour les épreuves de tennis de table aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

1.5.6.2.8 fournir des commentaires et des orientations stratégiques liés à l'élaboration du calendrier international des événements.

1.5.6.2.9 rédaction et soumission de propositions pour les systèmes de qualification et les voies d'accès aux épreuves olympiques et paralympiques et aux titres mondiaux de l'ITTF s'appliquant à toutes les fédérations continentales reconnues et aux voies de qualification désignées.

1.5.6.2.10 Cooptation et appel à des experts techniques pertinents, des représentants des organisateurs d'événements majeurs pour le titre mondial de l'ITTF à se joindre à

Propositions à l'AGA ITTF 2021

une ou plusieurs réunions du CC de l'ITTF aux moments demandés par le Comité exécutif de l'ITTF.

~~1.5.7 Conseil de Développement Continental~~

~~1.5.7.1 Le Conseil de Développement Continental est composé du Président, du Vice-président Exécutif en charge du Développement et des Présidents des Fédérations Continentales ou de leurs délégués.~~

~~1.5.7.2 Le Conseil de Développement et Continental devra :~~

~~1.5.6.2.11 proposer un programme de développement et des initiatives liées à la haute performance pour soutenir les futures orientations générales de développement de l'ITTF, en accordant une attention particulière à la promotion de l'égalité des sexes, du développement de la jeunesse et des droits et devoirs des associations membres en coopération avec les fédérations continentales.~~

~~1.5.7.3 Le Conseil de Développement et Continental devra aussi :~~

~~1.5.6.2.12 discuter de toutes les autres questions d'intérêt commun aux Fédérations Continentales reconnues et à l'ITTF.~~

~~1.5.7.4 Le Conseil de Développement et Continental se réunira en même temps que la Commission Olympique et Paralympique.~~

~~1.5.6.2.13 Un ou plusieurs membres du personnel de l'ITTF, nommés par le Président, assisteront à toutes les réunions du Conseil Continental de l'ITTF et rédigeront ses procès-verbaux et rapports.~~

~~1.5.7.5 Le Conseil de Développement et Continental devra soumettre un rapport écrit à l'AGA.~~

~~1.5.6.2.14 Les réunions du CC de l'ITTF feront l'objet d'un procès-verbal avec un rapport annuel soumis à l'AGA.~~

Motif :

Créer la plate-forme organisationnelle optimale et garantir la contribution continentale appropriée pour les décisions stratégiques liées à tous les événements pour le titre mondial et au calendrier international, y compris les événements de tennis de table des Jeux olympiques et paralympiques. Le Conseil Continental de l'ITTF remplacera le groupe de travail des événements futurs de l'ITTF ainsi que la Commission olympique et paralympique et assumera également les responsabilités du Conseil de développement et du Conseil continental.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-21

(3/4 de la majorité requis)

Proposée par le Comité de l'Équipement.

Pour amender l'article 2.4.5

La palette, toute couche à l'intérieur de la palette et toute couche de matériau de revêtement ou d'adhésif sur un côté utilisé pour frapper la balle doivent être continues et d'épaisseur uniforme. **Un matériau approprié pour façonner un manche pour tenir la raquette peut être ajouté.**

Pour changer l'article 2.4.7.1

De légers écarts par rapport à la continuité de la surface ou à l'uniformité de la couleur ~~dus à des dommages accidentels ou à l'usure~~ **ainsi que des accessoires utiles ou de protections** peuvent être autorisés à condition qu'ils ne modifient pas de manière significative les caractéristiques de la surface de frappe.

Pour changer la numérotation des paragraphes 2.4.4 et 2.4.5.

Motif :

2.4.5 Une partie la plus importante d'une raquette n'est pas présentée dans les Lois ou dans les Règlements : le manche. L'ajout de ces phrases ne change rien à la situation réelle et pratique.

2.4.7.1 La suppression des « dommages ou usure accidentels » pour de légers écarts acceptables peut (par exemple) permettre de rendre rugueuse la surface du caoutchouc, là où le joueur le saisit avec le doigt. Une déviation utile et protectrice peut (par exemple) être un léger chevauchement de la bande ; en para-TT, les joueurs protègent souvent leurs revêtements, qui peuvent toucher la table, lorsque les joueurs retrouvent l'équilibre après avoir frappé la balle. Comme la fin de la phrase dit clairement « à condition qu'ils ne modifient pas significativement les caractéristiques de la surface », il n'y a pas de risque, et le juge-arbitre y prend garde, comme il le fait actuellement.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Proposition A-22 -> Résolution A-07

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF d'IRI.

Pour étudier l'amendement de l'article 2.6.3

Pendant que la balle tombe, le serveur doit la frapper de manière à ce qu'elle touche d'abord son camp et ensuite directement le camp du receveur ; en double, la balle touchera successivement le demi-camp droit du serveur et du receveur, ou elle devra toucher successivement le demi-camp gauche du serveur et du receveur.

Motif :

L'extension de la règle de service supprime l'inconvénient pour les joueurs droitiers et permet plus de flexibilité pour utiliser leur meilleure position lors du démarrage d'un échange. Initialement présenté comme proposition, après avis de l'ATTU et des pays asiatiques, nous avons décidé de changer la proposition en résolution. Ainsi, ce cas pourrait être étudié davantage et après que le résultat puisse être partagé par l'AGA l'année prochaine à nouveau.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Résolution A-01 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (majorité simple requise)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Résoudre et dissiper tout doute sur le fait que cette AGA de l'ITTF 2021 est valablement constituée dans un format hybride - en partie physique et en partie à distance. En aucun cas, l'AGA de l'ITTF 2021, aucune de ses décisions, ou une partie de celle-ci, ne sera invalidée en raison de sa convocation dans un format hybride.

Motif :

L'art. 1.5.1.5.2 du Manuel de l'ITTF 2021 autorise la convocation d'une AGA à distance (totalement ou partiellement) si cela est jugé approprié. Le droit suisse des associations confère également à l'AGA de l'ITTF, en tant qu'organe directeur suprême, le pouvoir de prendre de telles décisions.

En raison des implications complexes de COVID-19 sur les voyages, la santé et la tenue physique d'événements majeurs, il est nécessaire de tenir l'AGA de l'ITTF 2021 de manière hybride. Des mesures sont mises en place pour permettre aux délégués d'assister en personne dans la mesure du possible. Cependant, tous les délégués ne peuvent pas le faire, en raison des visas, des restrictions de voyage et d'autres questions similaires. Des mesures sont également mises en place pour les délégués qui ne peuvent pas assister en personne, telles que la fourniture d'un support informatique et l'allocation d'une meilleure connexion Internet. Un huissier de justice est également en place avec une plate-forme de vote électronique établie pour vérifier et assurer l'intégrité des résultats lors de l'AGA de l'ITTF 2021.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Résolution A-02 - en vigueur immédiatement si elle est adoptée (majorité simple requise)

Proposée par le Comité Exécutif de l'ITTF.

Mettre en place un groupe de travail pour réviser, réorganiser et prendre toutes autres mesures qu'il juge nécessaires pour améliorer le Manuel de l'ITTF, en consultation avec les associations membres, le conseil d'administration, l'ASOIF, le CIO et l'IPC.

Le groupe de travail rendra compte régulièrement de l'avancement de ses travaux et proposera éventuellement la mise en œuvre du nouveau manuel lors de l'AGA de 2022.

Motif :

Conformément au slogan de l'Agenda 2020 du CIO « Changer ou être changé », et compte tenu du fait que le manuel de l'ITTF a subi des modifications annuelles de manière hétéroclite au cours des dernières années, il est proposé de créer un groupe de travail pour travailler sur la révision et la réorganisation du Manuel de l'ITTF, afin de minimiser les conflits au sein de ses dispositions et d'améliorer sa clarté pour les lecteurs. Dans le même temps, examiner si des modifications supplémentaires sont nécessaires pour être conformes aux pratiques actuelles, pratiques, modernes et internationales et rester compétitives dans l'industrie du sport et du divertissement.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Résolution A-03

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF d' ENG.

L'AGA demande à l'exécutif de l'ITTF d'entreprendre une consultation significative avec les associations membres, la Commission des athlètes, le Commissaire au genre de l'ITTF, les fabricants de vêtements et tout autre organisme compétent sur les vêtements de compétition, afin d'assurer une plus grande flexibilité et un plus grand choix de vêtements de compétition pour tous les joueurs. La consultation doit être menée avec la perspective de soumettre une proposition de modification du Règlement 3.2.2.1 à la prochaine AGA.

Motif :

Le règlement actuel prévoit

*3: Règlements pour les compétitions internationales Page 44 ITTF Handbook 2019 v2
3.2.2*

Vêtements de jeu

3.2.2.1 Les vêtements de jeu doivent être constitués d'une chemise à manches courtes ou sans manches et d'une jupe courte ou d'une tenue de sport en une seule pièce, de chaussettes et de chaussures de jeu ; d'autres vêtements, tels qu'une partie ou la totalité d'un survêtement, ne doivent pas être portés pendant le jeu, sauf avec la permission de l'arbitre.

Les recherches menées par la Fédération Anglaise de Tennis de Table et ses partenaires ont conclu que la rigidité des options de kit a été un thème clé ou un obstacle conduisant à l'abandon du sport par les femmes et les filles. En outre, le code vestimentaire actuel est restrictif pour les personnes de certaines communautés religieuses et les femmes en particulier peuvent trouver embarrassant et perçu comme un obstacle à demander la « permission » de porter un type particulier de vêtements.

la Fédération Anglaise de Tennis de Table souhaiterait que les règlements soient modifiés pour autoriser les vêtements longs tels que les hauts à manches longues et les leggings/survêtements en compétition sans avoir besoin de demander l'autorisation du juge-arbitre. Les règlements ne devraient pas être sexo spécifiques.

Il s'agit d'une question pertinente et d'actualité dans tous les sports, par exemple les gymnastes allemandes qui portaient des unitards aux Jeux olympiques de Tokyo et la WTA modifiant ses règlements pour inclure des leggings longs ou mi-longs avec ou sans jupe. L'ITTF doit mettre ses règlements à jour avec les développements mondiaux.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Résolution A-04

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF de GER.

Que le règlement du classement mondial soit basé à la fois sur le classement de l'adversaire (résultats en face à face) ET sur la position/le tour final d'un tournoi (points bonus) ; que les résultats des matchs par ÉQUIPE des championnats continentaux et mondiaux, y compris les qualifications, sont inclus ; que le système de classement mondial est ratifié par le conseil d'administration ; et que le nouveau système entre en vigueur dès que possible en 2022.

Les Règles du WTT pour le Grand Smash, les Championnats et les Finales de Coupe doivent être modifiées pour que les inscriptions obligatoires soient appliquées jusqu'à deux tiers de ces événements par an.

Motif :

Jusqu'en 2018, c'était le principe de base du classement mondial. Alors que tout le monde reconnaît que le classement mondial précédent nécessitait des modifications, ces 3 principes de base devraient former l'arrière-plan du système. Dans le système de classement mondial actuel, il est presque impossible pour les joueurs moins bien classés et/ou plus jeunes de gagner des points et de progresser dans le classement. L'écart entre les meilleurs et les moins bons joueurs augmente, ce qui signifie qu'un nombre croissant de joueurs n'auront pas la possibilité de participer aux tournois, où les inscriptions sont basées sur la position dans le classement.

Si vous parcourez en particulier les classements par groupe d'âge actuellement, vous remarquerez également ce qui est clairement un classement inexact étant basé uniquement sur la position/le tour final qui conduit à remettre en question la crédibilité du classement.

Les matchs par équipes ont toujours constitué une partie importante de notre histoire ITTF et devraient être inclus dans les classements comme ils l'étaient auparavant, et permettent à un groupe plus large d'accéder aux points de classement.

Enfin, les classements doivent avoir la ratification finale faite par les élus pour s'assurer que les changements sont dans le meilleur intérêt de l'ITTF et de ses associations membres, le Conseil d'Administration étant l'organe évident pour le faire. Le classement initial pourrait être voté en ligne pour accélérer ce transfert et s'assurer que cela se produise au premier trimestre 2022.

La participation obligatoire devrait être limitée en raison du fait qu'un événement obligatoire non joué entraîne une note de zéro point dans le classement mondial.

Résolution A-05

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF de SUI.

Que le règlement du classement mondial est basé à la fois sur le classement de l'adversaire (résultats en face à face) ET sur la position/le tour final d'un tournoi (points bonus) ; que les résultats des matchs par ÉQUIPE des championnats continentaux et mondiaux, y compris les qualifications, sont inclus ; que le système de classement mondial est ratifié par le Conseil d'administration ; et que le nouveau système entre en vigueur dès que possible en 2022.

Motif :

Jusqu'en 2018, c'était le principe de base du classement mondial. Alors que tout le monde reconnaît que le classement mondial précédent nécessitait des modifications, ces 3 principes de base devraient former l'épine dorsale du système. Dans le système de classement mondial actuel, il est presque impossible pour les joueurs moins bien classés et/ou plus jeunes de gagner des points et de progresser dans le classement. L'écart entre les meilleurs et les moins bons joueurs augmente, ce qui signifie qu'un nombre croissant de joueurs n'auront pas la chance de participer aux tournois, où les inscriptions sont basées sur la position de classement.

Si vous regardez en particulier les classements par groupe d'âge actuellement, vous remarquerez également ce qui est clairement inexact, car les classements sont basés uniquement sur la position/le tour final, ce qui conduit à remettre en question la crédibilité du classement.

Les matchs par équipes ont toujours constitué une partie importante de notre histoire ITTF et devraient être inclus dans les classements comme ils l'étaient auparavant, et permettent à un groupe plus large d'accéder aux points de classement.

Enfin, les classements doivent avoir la ratification finale faite par les élus pour s'assurer que les changements sont dans le meilleur intérêt de l'ITTF et de ses Associations membres, le conseil d'administration étant l'organe évident pour le faire. Le classement initial pourrait être voté en ligne pour accélérer ce transfert et s'assurer que cela se produise au premier trimestre 2022.

Propositions à l'AGA ITTF 2021

Résolution A-06

(majorité simple requise)

Proposée par l'Association Membre de l'ITTF de GER et SUI.

Que la pondération (niveau d'importance) des événements à des fins de classement soit en fonction du niveau d'importance de la compétition, selon l'ordre décroissant suivant :

1. Jeux Olympiques
2. Championnats du monde - individuel
3. Championnats du monde - équipe

Toutes les autres compétitions se verront attribuer un poids inférieur à celui des événements énumérés ci-dessus.

Motif :

Le classement doit représenter l'importance des compétitions. Peut-être qu'à l'avenir, les WTT Grand Smashes seront presque aussi populaires et importants qu'un championnat du monde. Tokyo 2020 a été une preuve impressionnante que les Jeux Olympiques sont de loin la compétition la plus importante pour le tennis de table.
